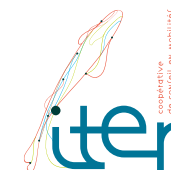




Schéma directeur des modes actifs

Rapport détaillé des
aménagements



Version
décembre 2023



01 | Préambule

02 | Plan d'action aménagements

Baie-Mahault



Priorisation des itinéraires du SMT inscrits sur la commune de Baie-Mahault

Légende :

— Aménagements cyclables existants

Schéma cyclable du SMT

— Itinéraires prioritaires

— Itinéraires non prioritaires

Futur BHNS

● Arrêts BHNS

● Pôles d'échange

Projets portés par Routes de Guadeloupe

— Projets cyclables retenus par l'AAP

— Projets cyclables hors AAP

Autres projets

— Projets cyclables portés par les Communautés d'Agglomération

— Autres projets cyclables

Etablissements scolaires

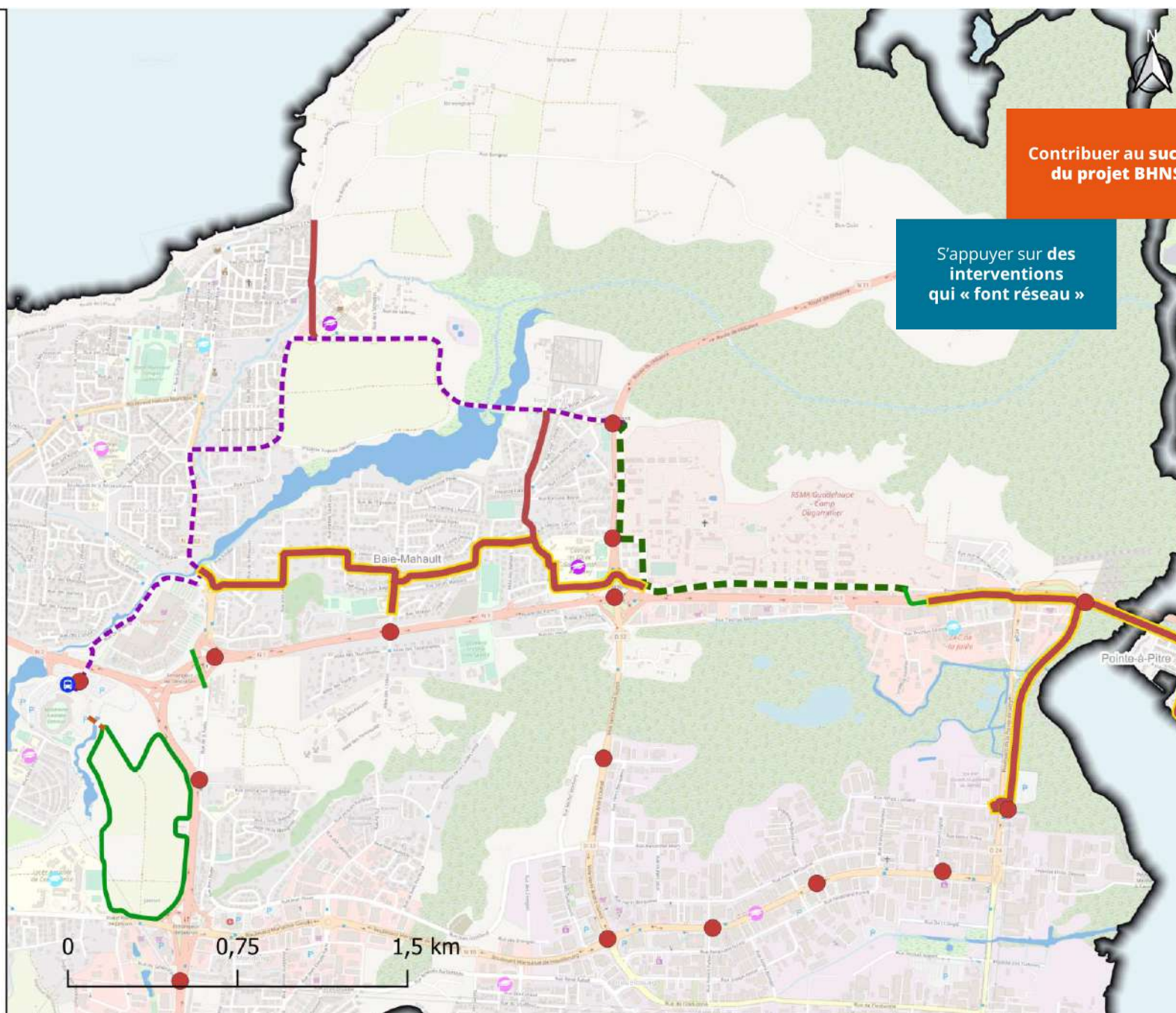
● Collège

● Lycée

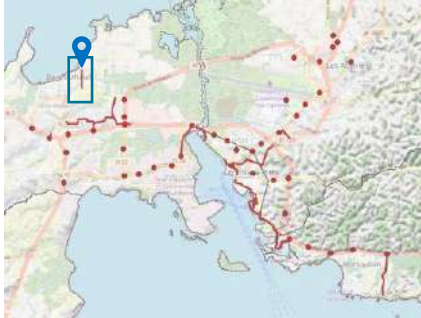
● Lycée professionnel



Iter 2023 / Sources : Routes de Guadeloupe, Communautés d'agglomération, Iter



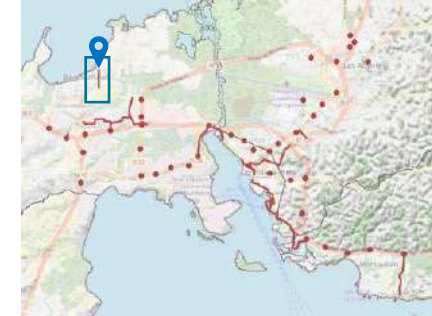
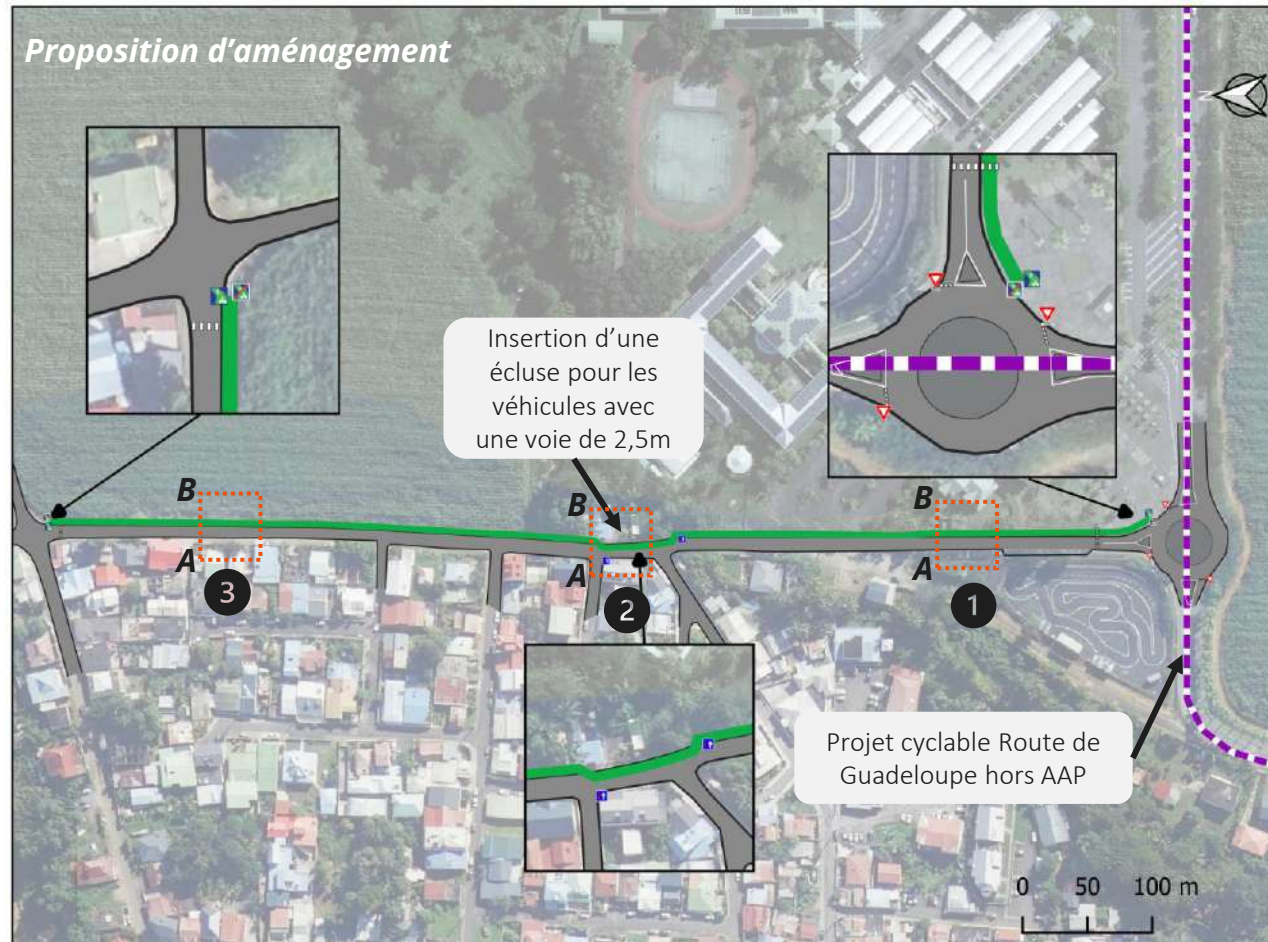
Existant



Baie-Mahault – Chemin de Trioncelle

Séquence 1





Baie-Mahault – Chemin de Trioncelle

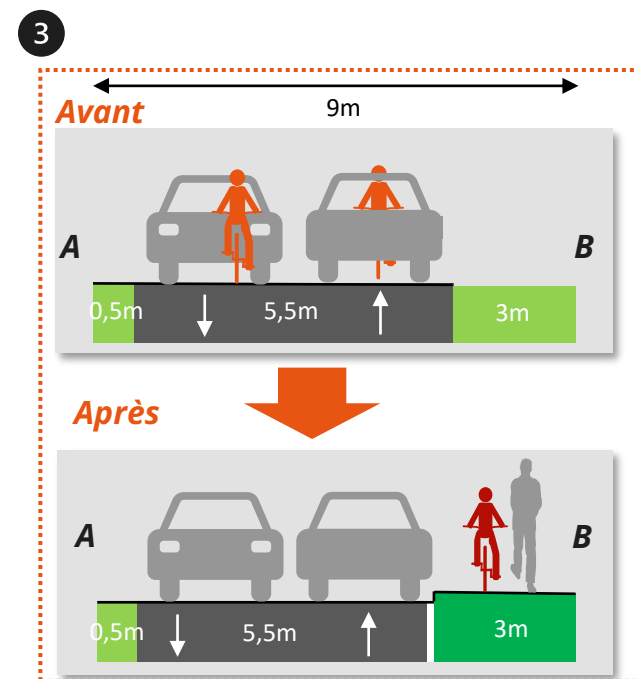
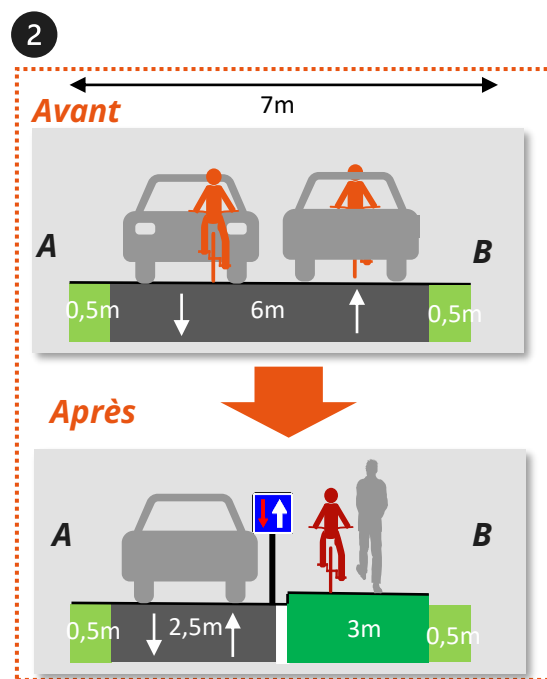
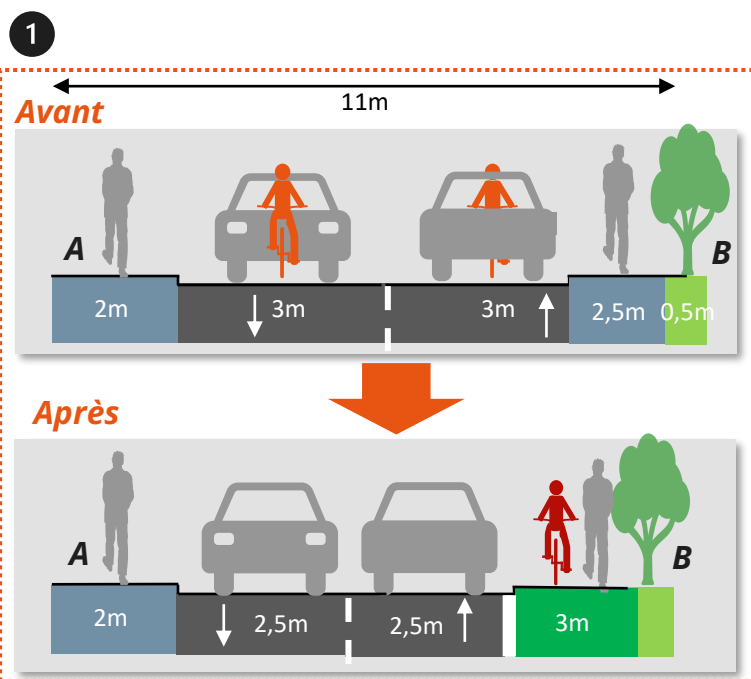
Séquence 1

Description du scénario :

Le Chemin de Trioncelle est aménagé par une **voie verte de 3m de large**. Cet aménagement permet notamment de rejoindre au Nord Birmingham où un grand nombre de guadeloupéens se rendent pour faire du sport (marche, course à pied, vélo) et au Sud le lycée Charles Coëffin.

Les voies de circulation sont réduites à 2,5m au niveau du lycée pour permettre une voie verte d'une largeur de 3m et l'ajout d'un séparateur entre la voirie et la voie verte. Une **réduction ponctuelle de la voirie** est nécessaire aux intersections avec la Rue Jean Jaurès Prolongée et la Rue Saint-Georges : une écluse peut être aménagée avec une voie unique à 2,5m permettant une continuité de la voie verte à 3m de large.

Le rond-point du Boulevard Delgrès n'est ici pas traité mais sera aménagé par Route de Guadeloupe dans le cadre de son projet d'aménagement Fond Sarail (hors AAP).



Baie-Mahault – Chemin de Trioncelle

Séquence 1 (coupes)



Séquence 2

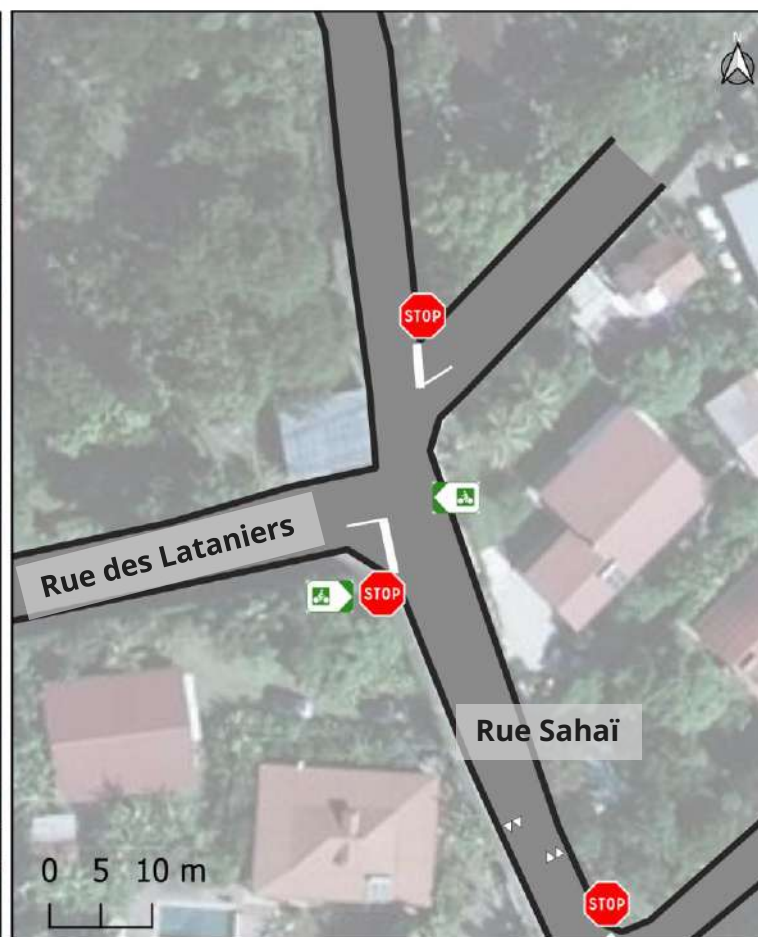
Séquence 3

Séquence 4



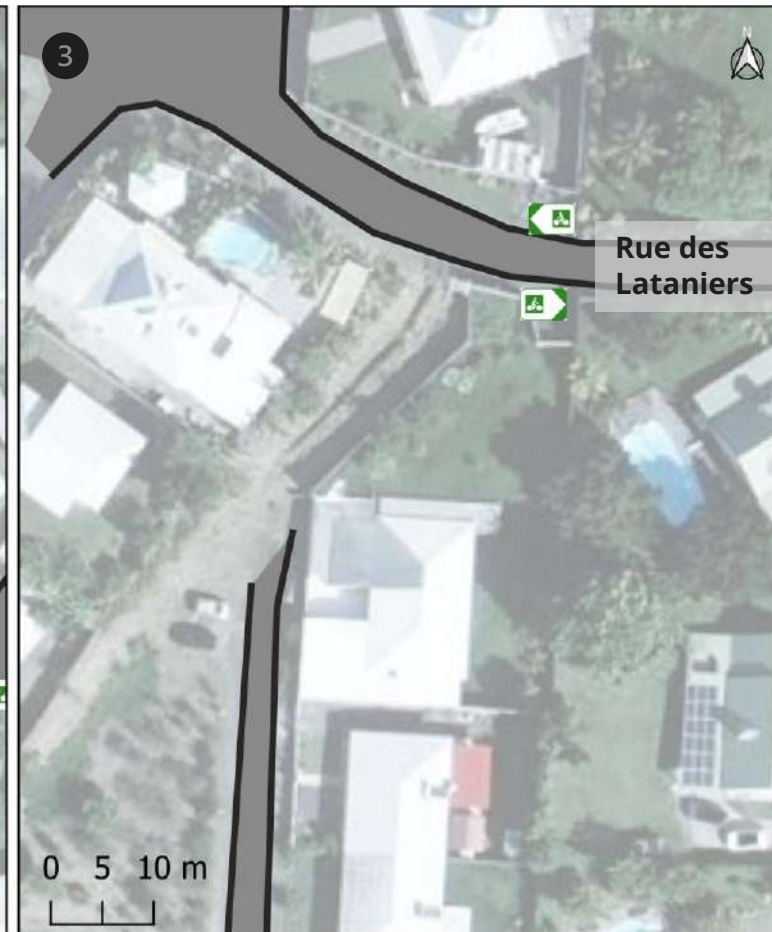
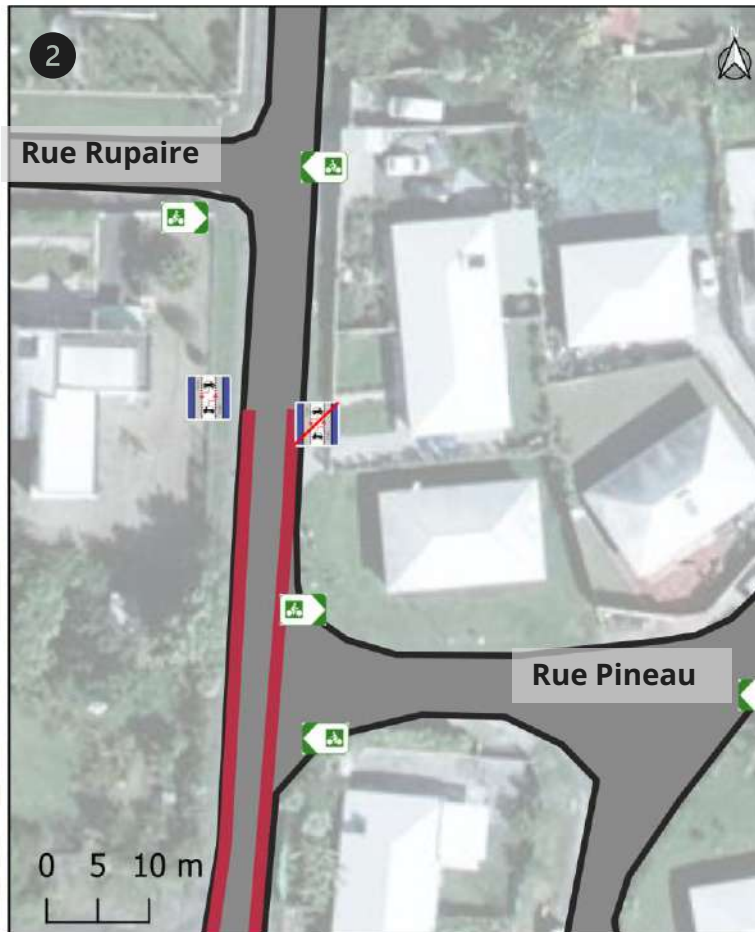
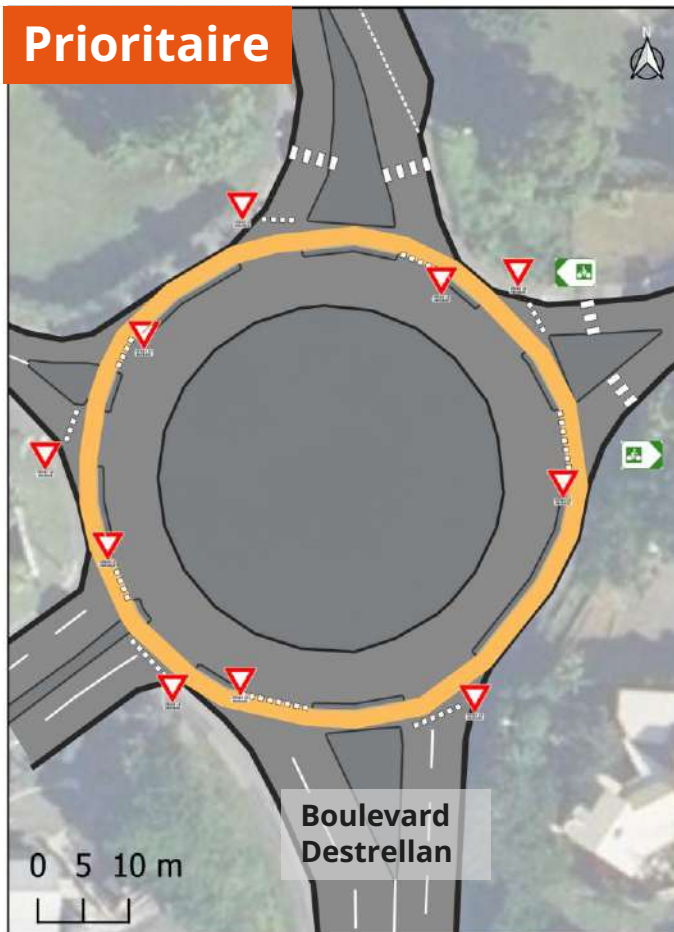
0 100 200 m

Cet itinéraire relie plusieurs quartiers le giratoire N11 et le quartier de Destreland en évitant la nationale



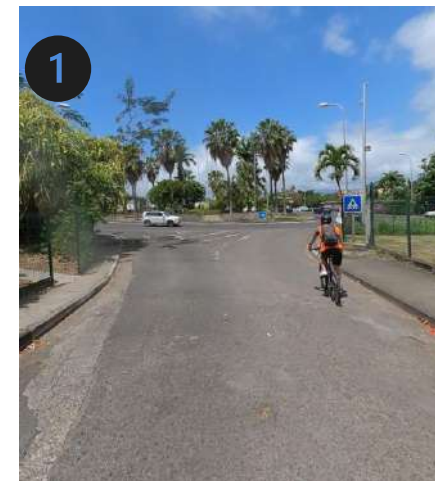
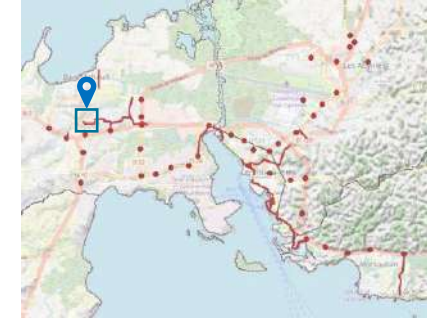
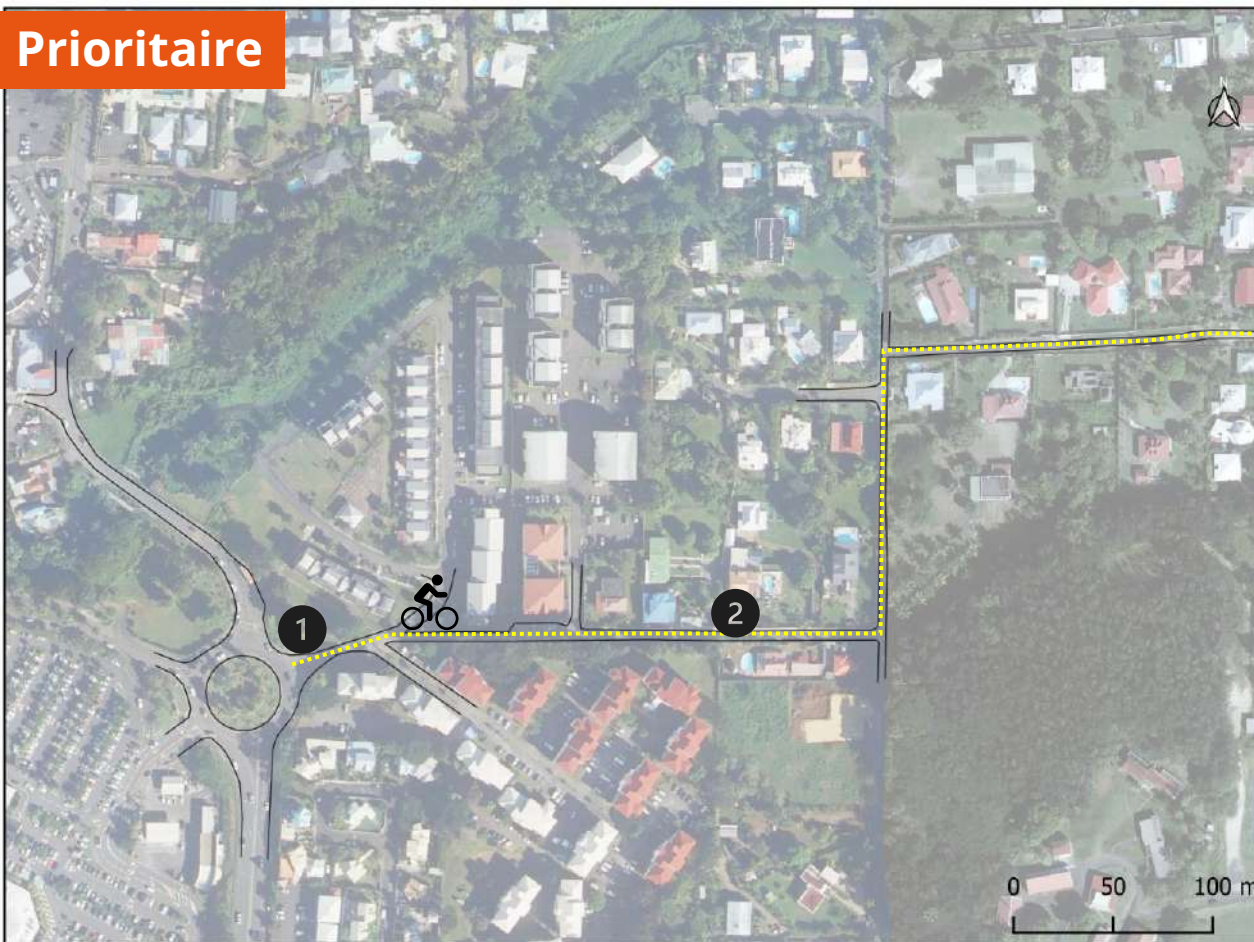
Traitement des intersections jalonnées

Des panneaux de jalonnement cyclable indiquant l'itinéraire à suivre sont ajoutés aux différentes intersections et points stratégiques.



Traitement des points durs sur l'itinéraire jalonné

- 1 Un anneau extérieur est inséré au niveau du giratoire du Blvd Destrellan. Des terre-plein sont ajoutés aux points de croisement entre cyclistes et véhicules et des cédez-le-passage pour les véhicules sont insérés au niveau de chaque sortie du giratoire pour laisser la priorité aux cyclistes → voir séquence 2
- 2 Un chaucidou est inséré au niveau de la Rue Anne Césaire pour permettre de rejoindre l'école élémentaire de la Jaille → voir séquence 3
- 3 L'accès entre la Rue Gisèle Pineau et la Rue des Lataniers se fait par un passage actuellement accessible à pied. La présence de marches rend peu accessible le passage des cyclistes. La suppression des marches ou l'insertion d'un abaissement pour les vélos ainsi qu'un terrassement sont ici nécessaires → voir séquence 4



Baie-Mahault – Destrellan

Séquence 2

Projet cyclable Route de Guadeloupe (hors AAP)

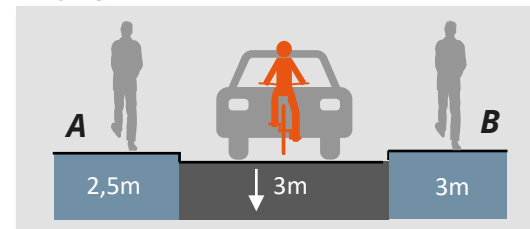
Voie interdite aux véhicules – présence d'un talus

Anneau extérieur de 2m de large

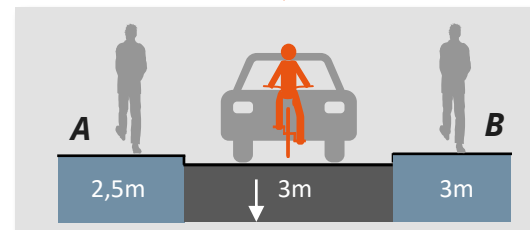
0 50 100 m

Avant

8,5m



Après



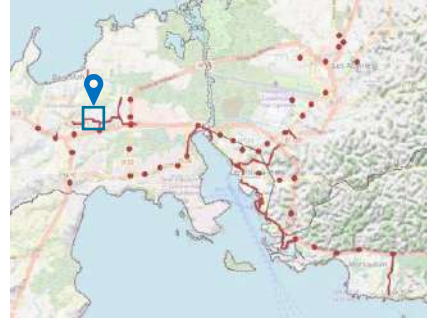
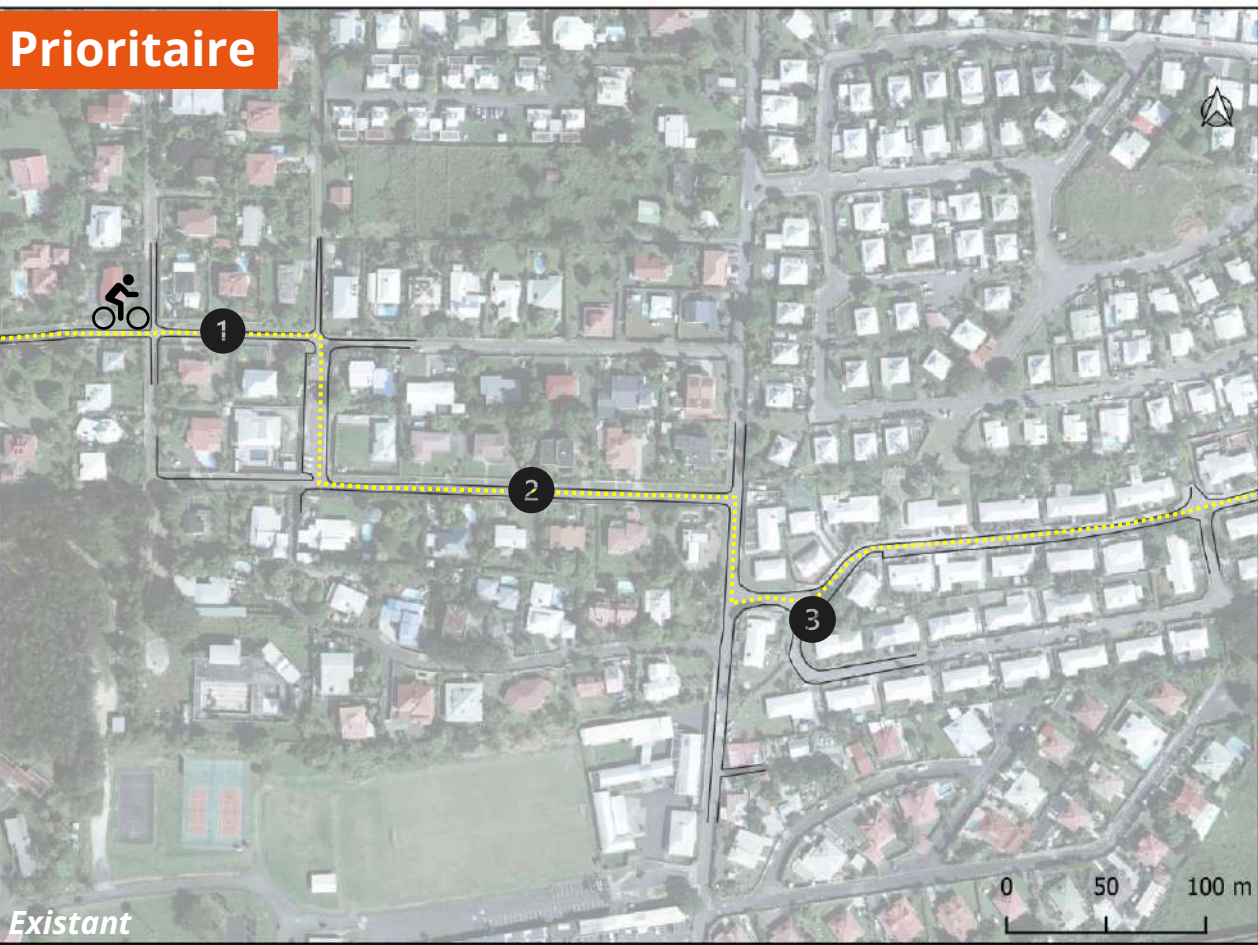
Baie-Mahault - Destrellan

Séquence 2

Description du scénario :

La **trajectoire du cycliste** est aménagée par du **jalonement cyclable aux intersections** depuis le Boulevard Destrellan jusqu'à l'impasse Coccinelle. L'impasse de la Concorde est une voie privée et est interdite aux véhicules (présence d'un talus empêchant le passage), cette route devra être aménagée pour permettre le passage des cyclistes.

Le rond-point du Boulevard Destrellan est aménagé par un anneau extérieur offrant plus de sécurité au cycliste. Des séparateurs sont ajoutés aux zones de croisement entre l'anneau et les voies de circulation pour protéger le cycliste. Enfin, des cédez-le-passage pour les véhicules sont ajoutés en amont de chaque sortie au niveau de l'anneau pour laisser la priorité au cycliste.



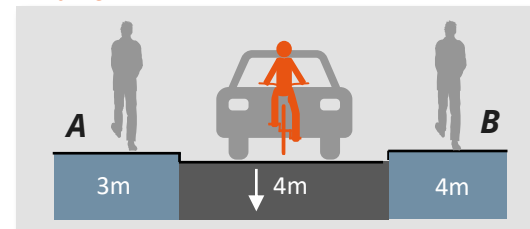
Baie-Mahault – Rue Sonny Rupaire

Séquence 3

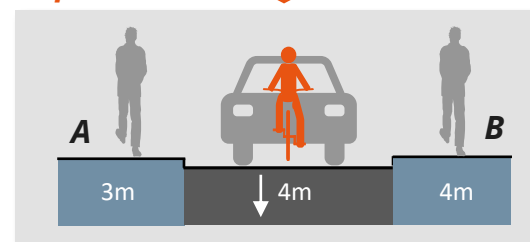




Avant



Après



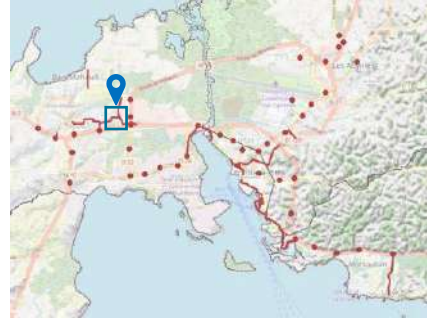
Baie-Mahault – Rue Sonny Rupaire

Séquence 3

Description du scénario :

La **trajectoire du cycliste** est aménagée par du **jalonement cyclable** aux **intersections** de la Rue Sonny Rupaire, la Rue Aimé Césaire puis sur la Rue Gisèle Pineau.

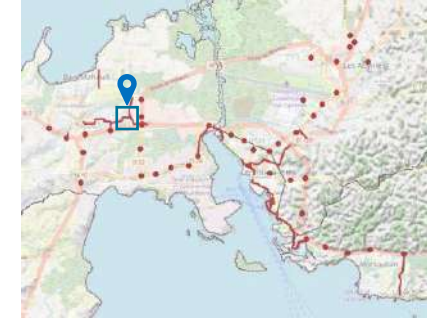
Un chaucidou est inséré sur la **Rue Aimé Césaire** pour desservir l'école de la Jaille. Pour maintenir une largeur de 2,5m de la bande centrale, les bandes de rive sont réduire à 1,25m de chaque côté.



Baie-Mahault – Rue Débidine Sahai

Séquence 4





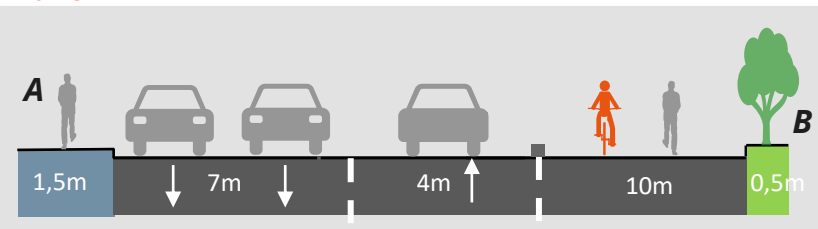
Passage actuellement accessible pour les piétons mais peu pour les cyclistes (présence de marches : à remplacer par un abaissement ou à supprimer)

Parking d'une cinquantaine de places

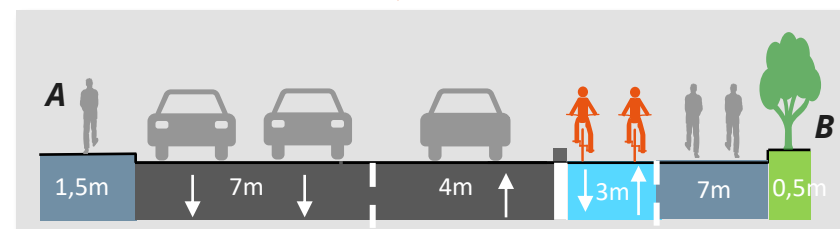
Piste bidirectionnelle de 3m

Avant

23m



Après



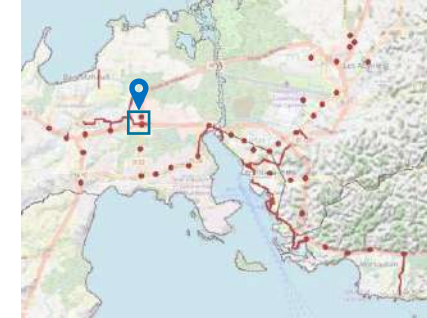
Baie-Mahault - Rue Débidine Sahai

Séquence 4

Description du scénario :

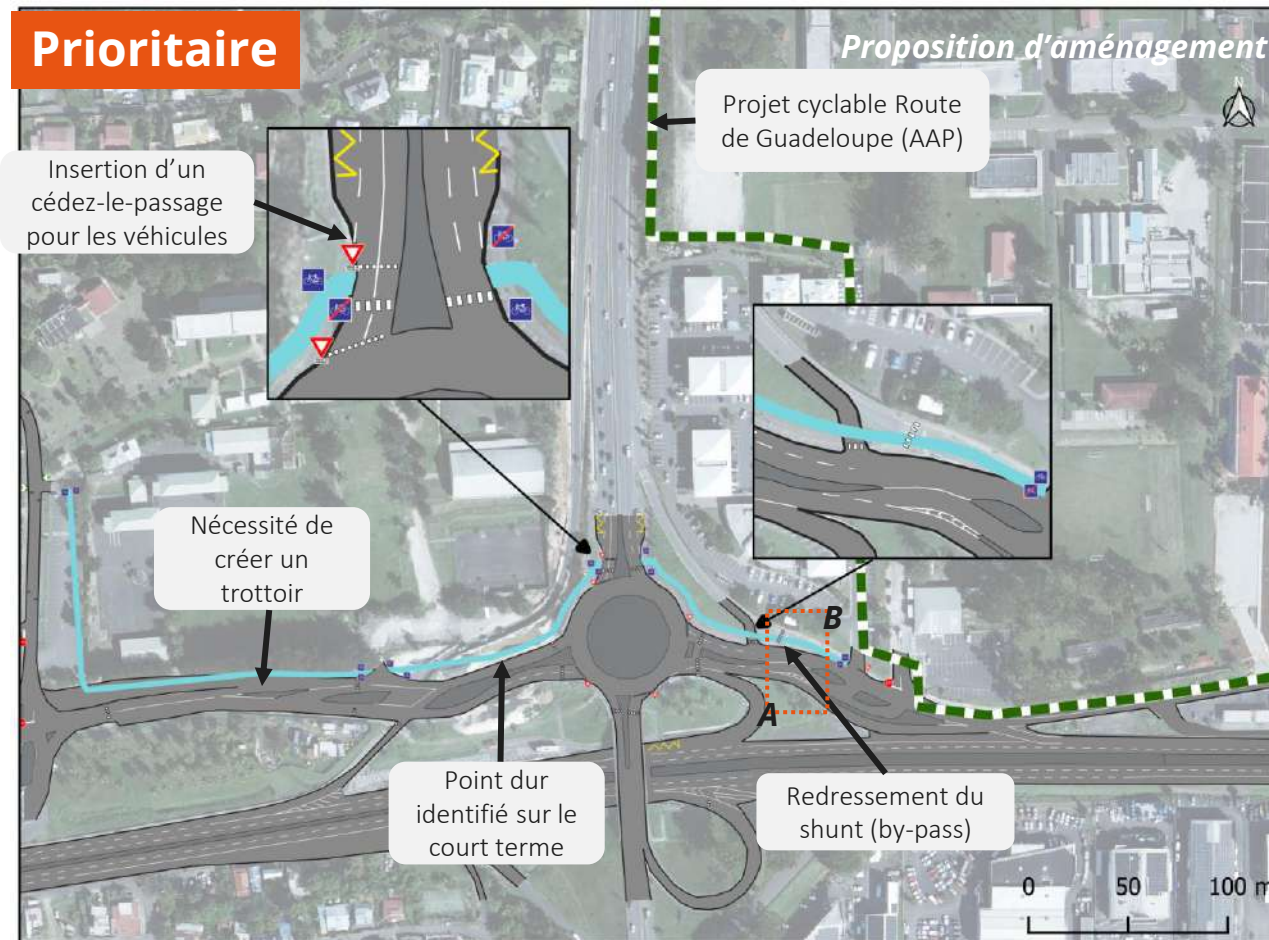
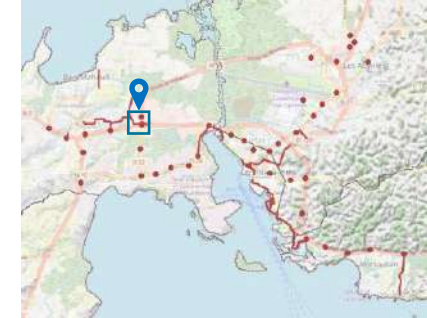
L'accès entre la Rue Gisèle Pineau et la Rue des Lataniers se fait par un passage actuellement accessible à pied. La présence de marches rend peu accessible le passage des cyclistes. La **suppression des marches ou l'insertion d'un abaissement** pour les vélos ainsi qu'un terrassement sont ici nécessaires. Les rues des Lataniers et Débidine Sahai sont aménagées par **du jalonnement cyclable** aux intersections.

Au niveau de l'école privée Sainte-Marie Lacroix, une **piste cyclable bidirectionnelle de 3m** de large est créée nécessitant de supprimer des places de stationnement (environ 20 places) et/ou de réaménager le parking.



Baie-Mahault – Giratoire sud N11

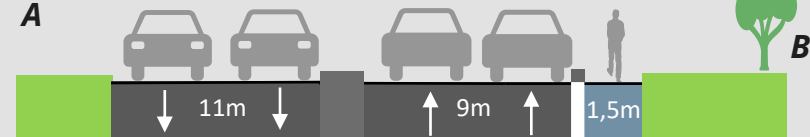
Séquence 5



Avant

26m

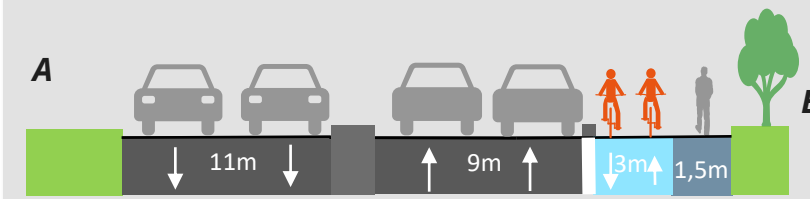
A



B

Après

A



B

Baie-Mahault – Giratoire sud N11

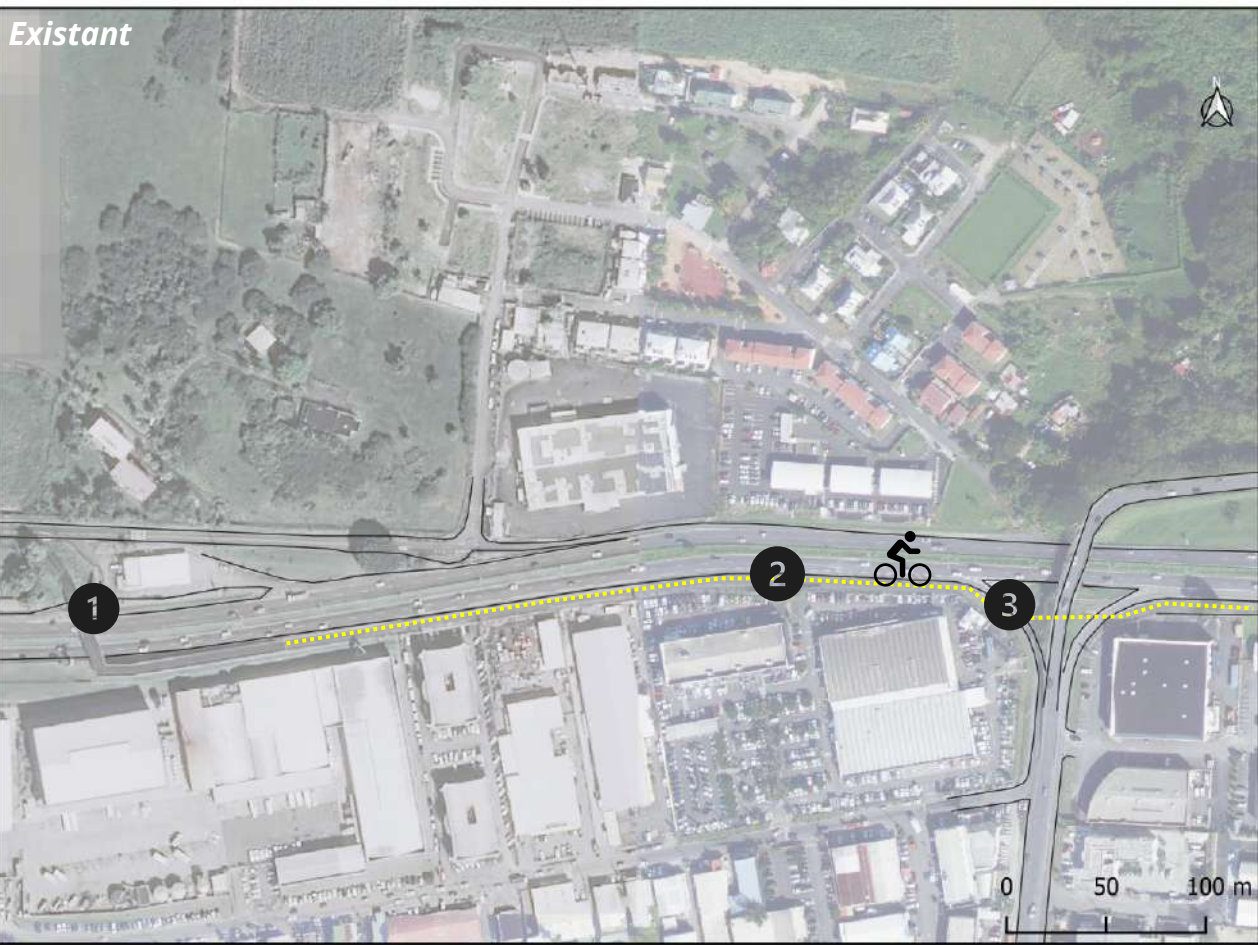
Séquence 5

Description du scénario :

La piste cyclable bidirectionnelle partant de l'école privée Sainte-Marie Lacroix est prolongée jusqu'au futur projet d'aménagement cyclable à la Jaille. **La voie de shunt du rond-point est décalée pour être redressée** permettant une traversée des cyclistes en angle droit et un ralentissement des véhicules. La piste cyclable passera ainsi à l'ancien emplacement de la voie de shunt.

Des **trottoirs devront être créés** en débouché de rond-point en direction de l'école privée.

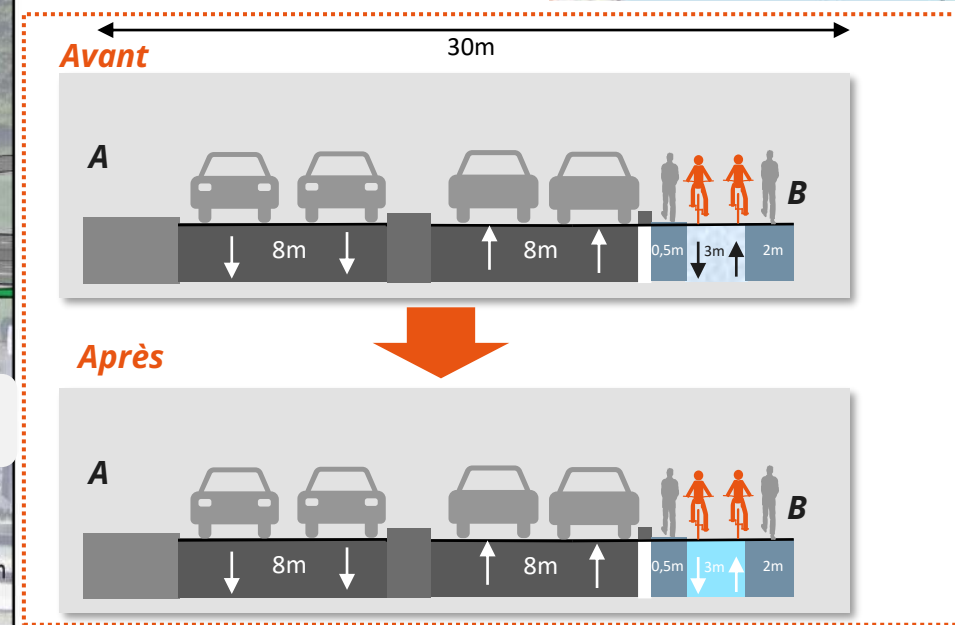
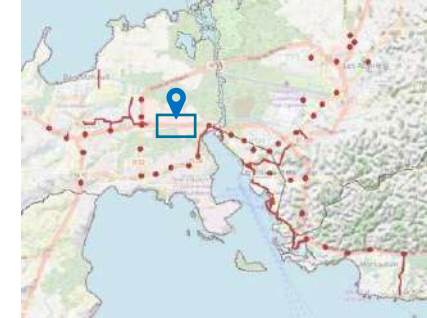
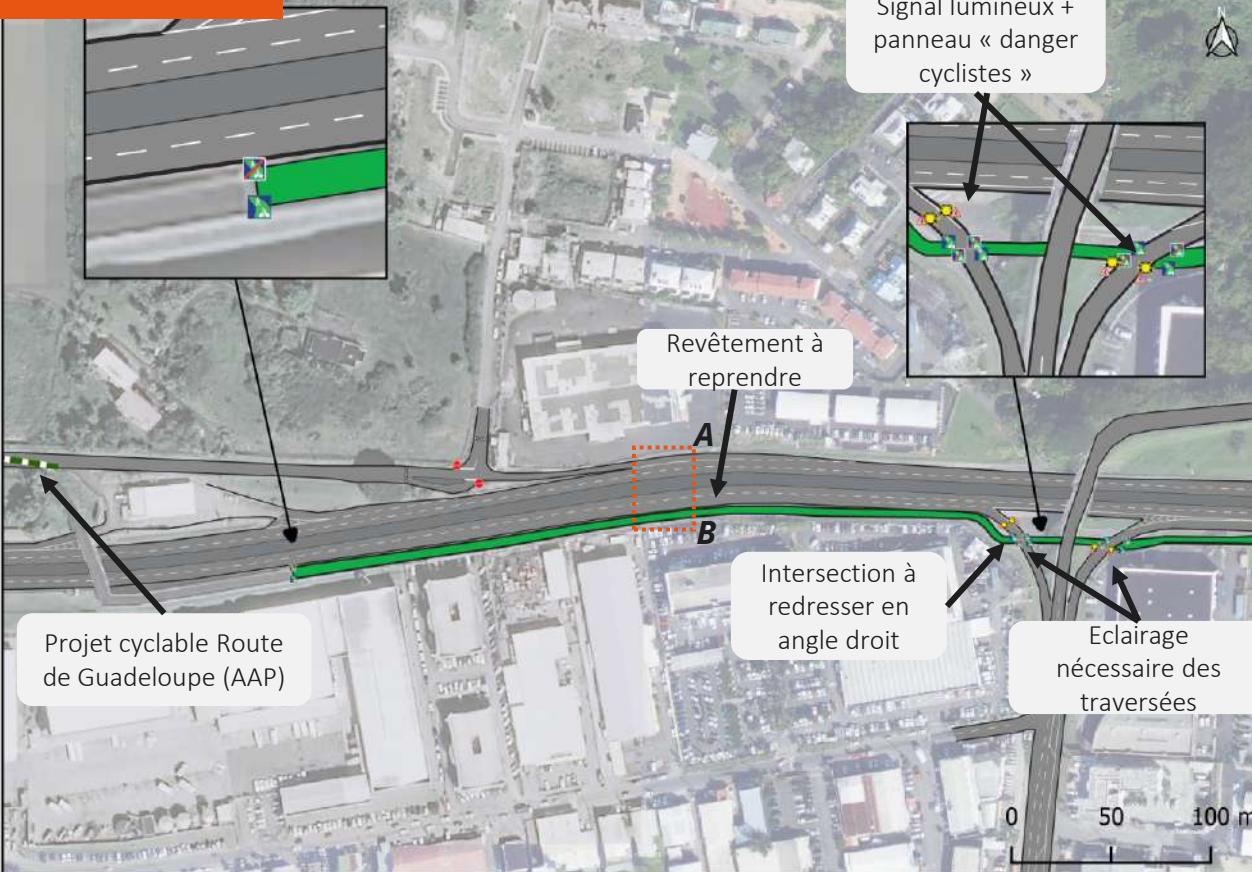
Existant



Baie-Mahault – La Jaille

Séquence 6





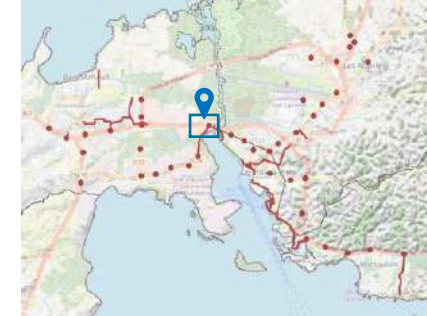
Baie-Mahault – La Jaille

Séquence 6

Description du scénario :

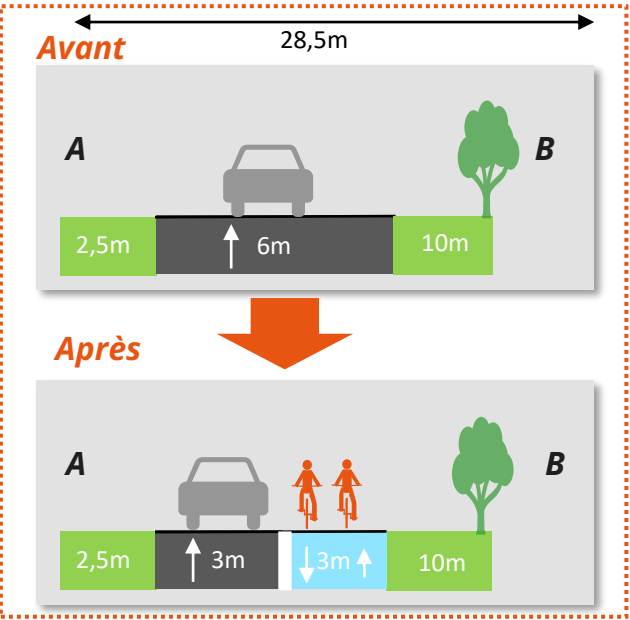
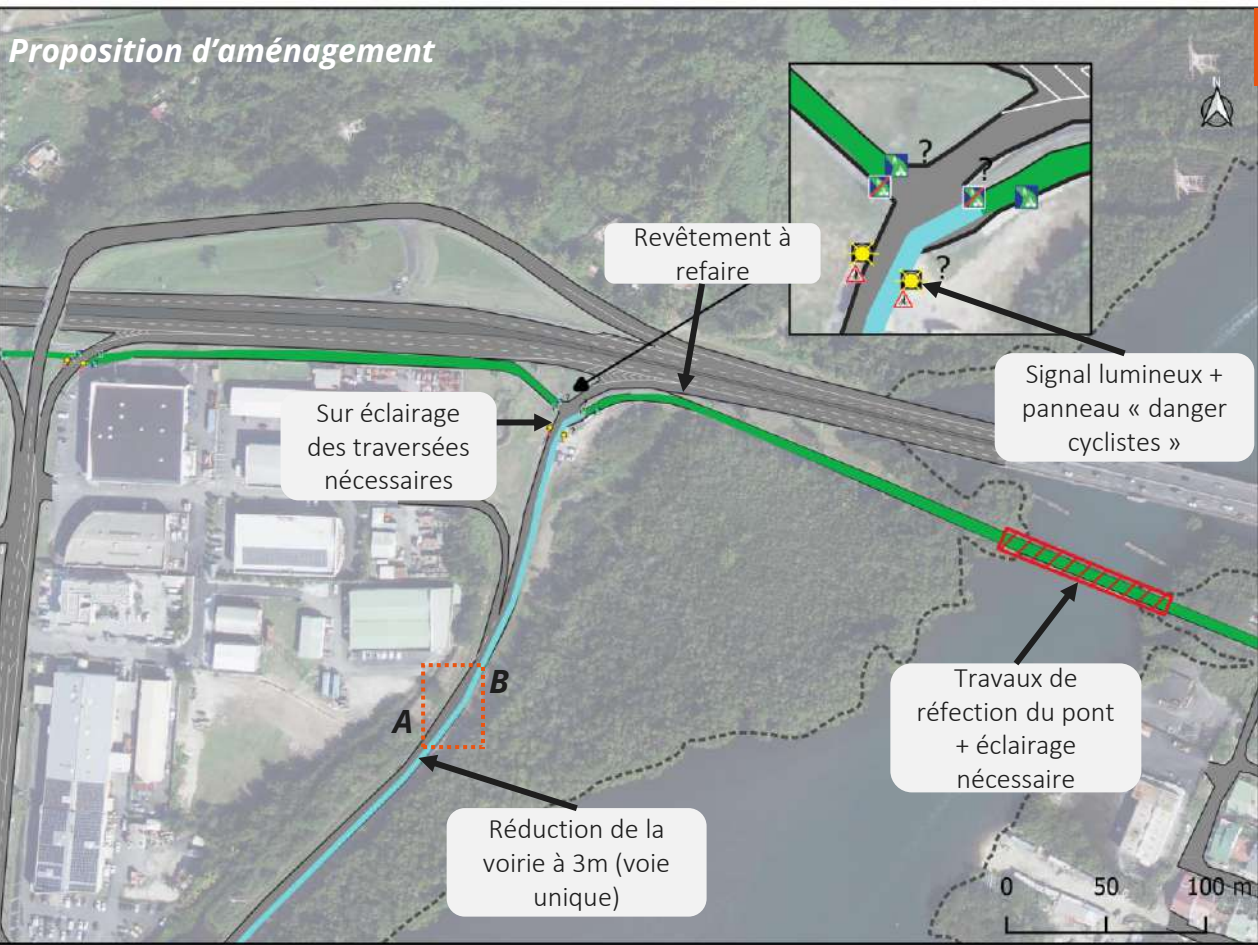
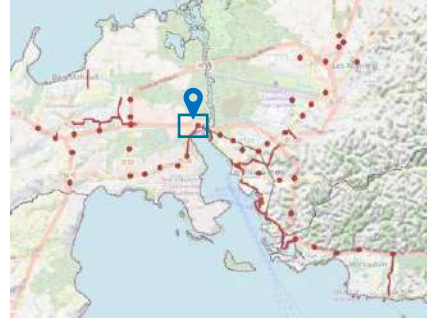
Depuis la passerelle de la Jaille, une voie verte est déjà existante. Le **revêtement** doit cependant être repris et des **éclairages** sont à prévoir notamment au niveau des traversées en sortie ou entrée de N1.

Les **traversées** en sortie et entrée de N1 sont **redressées** pour permettre au cycliste d'être au droit de l'intersection et avoir une **meilleure visibilité**. Les traversées sont annoncées par un **signal lumineux ainsi que des panneaux de signalisation « danger cyclistes »** pour signaler aux véhicules la présence de cyclistes et les zones de potentiel danger.



Baie-Mahault – Nord Jarry et pont de la Gabarre

Séquence 7



*une étude spécifique devra être menée sur les questions environnementales notamment liées à la montée des eaux.

Baie-Mahault – Nord Jarry et pont de la Gabarre vers Pointe à Pitre

Séquence 7

Description du scénario :

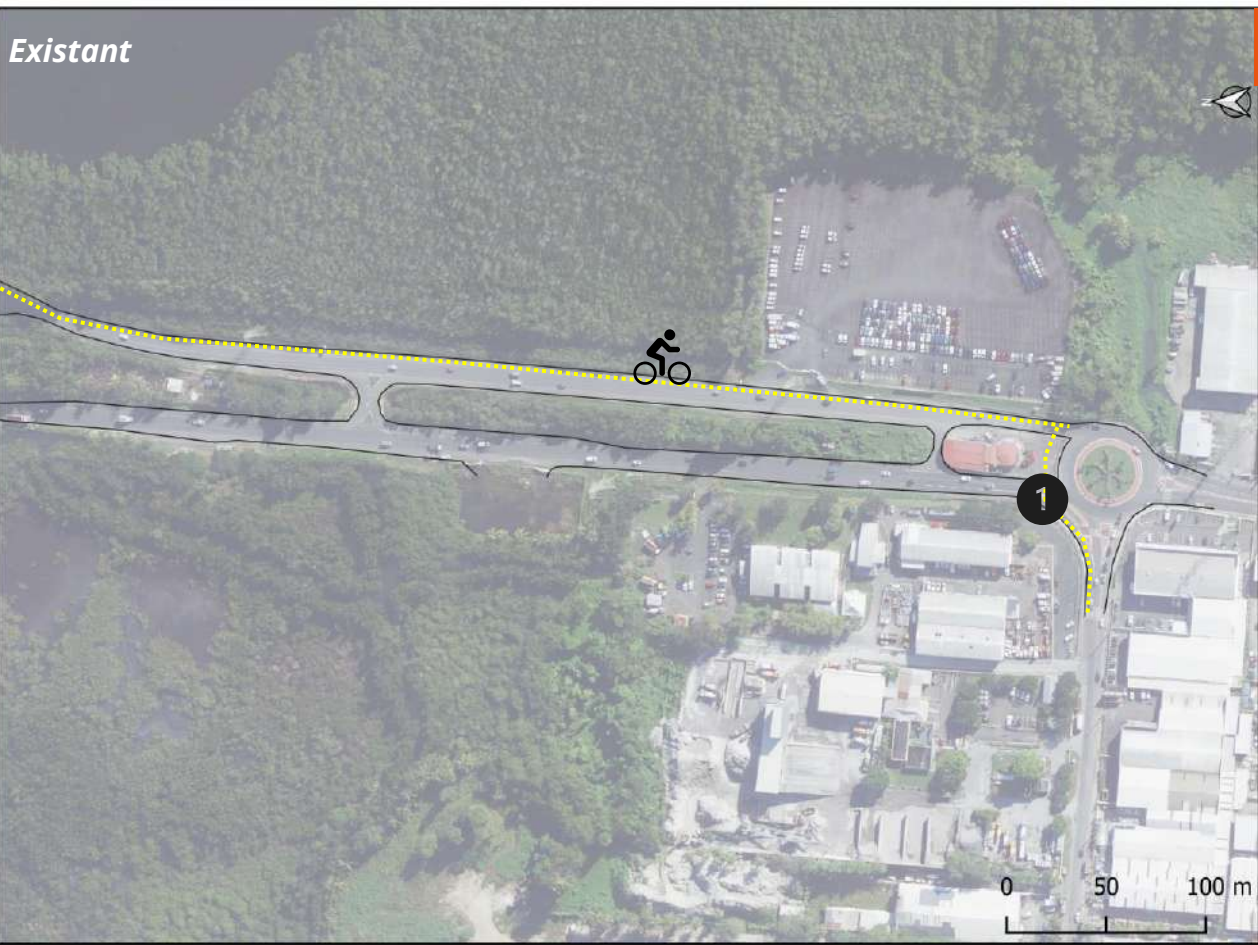
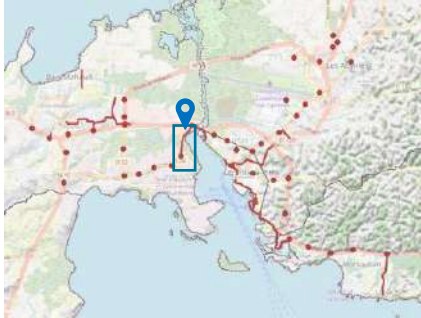
L'aménagement longeant la N1 est conservée et classé en voie verte jusqu'au pont de la Gabarre mais le **revêtement doit être repris**. Des travaux de **réfection du pont** devront être réalisés pour permettre des **traversées sécurisées** tant piétonnes que cyclistes.

Une **piste cyclable bidirectionnelle** est également créée en **direction de Jarry** le long du Boulevard de la Pointe Jarry. La voirie est réduite à 3m pour permettre l'insertion de la piste. Une attention particulière devra être portée à la **montée des eaux sur le secteur de Jarry***.

Des **éclairages** le long de la voie verte, de la piste cyclable et sur le pont devront être ajoutés. La traversée cycliste sur le Boulevard de la Pointe de Jarry est annoncée par un **signal lumineux ainsi que des panneaux de signalisation « danger cyclistes »** pour signaler aux véhicules la présence de cyclistes et les zones de potentiel danger.

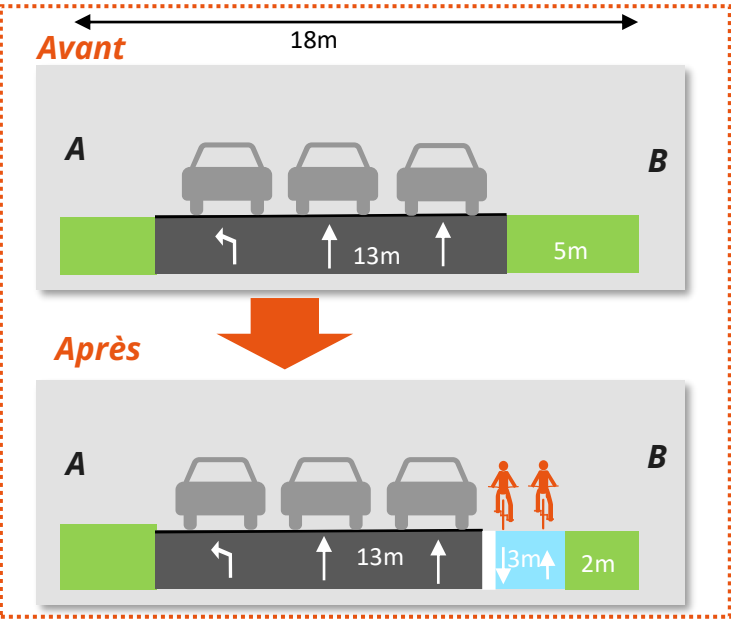
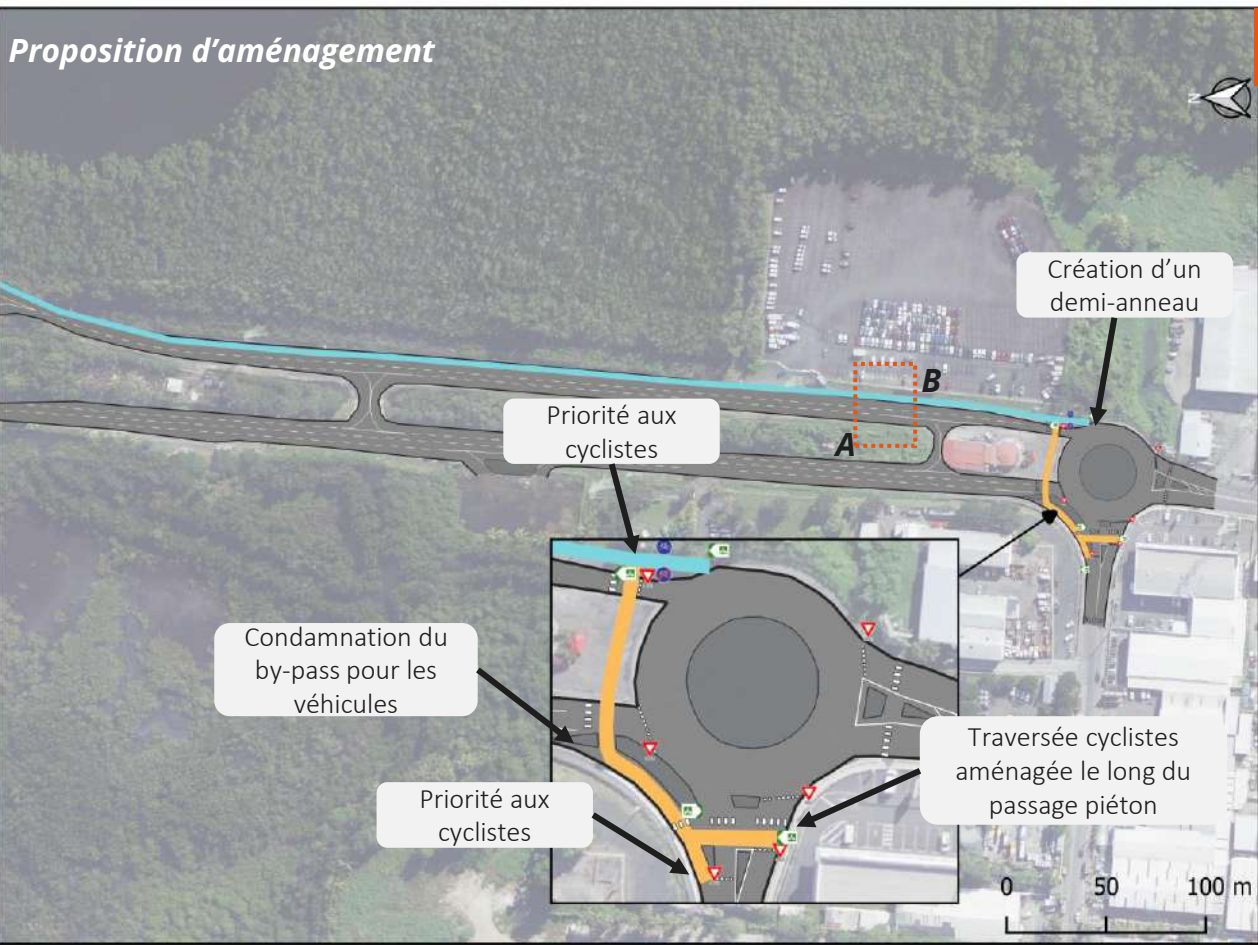
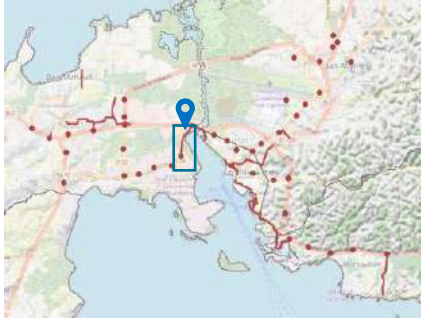
Existant

Prioritaire



Baie-Mahault – Accès Est Jarry

Séquence 8



Baie-Mahault – Accès est Jarry

Séquence 8

Description du scénario :

Une **piste cyclable bidirectionnelle** est créée jusqu'au rond-point de Jarry. Le rond-point est aménagé par un **demi-anneau au nord du rond-point**.

La **voie de by-pass** initialement réservée aux véhicules pour rejoindre la zone de Jarry est condamnée pour les véhicules et **entièrement dédiée aux cyclistes**. Des cédez-le-passage sont insérés pour les véhicules en sortie de rond-point au niveau des traversées cyclistes pour laisser la priorité aux cyclistes.

Pour les cyclistes en provenance de Jarry et souhaitant rejoindre la piste cyclable, une **traversée est matérialisée le long du passage piéton**. Du jalonnement est également ajouté pour guider le cycliste dans sa trajectoire.

Les Abymes et Pointe-à-Pitre



Priorisation des itinéraires du SMT inscrits sur la commune des Abymes et Pointe-à-Pitre

Légende :

Schéma cyclable du SMT

- Itinéraires prioritaires
- Itinéraires non prioritaires

Futur BHNS

- Arrêts BHNS
- Pôles d'échange

Projets portés par Routes de Guadeloupe

- Projets cyclables retenus par l'AAP
- Projets cyclables hors AAP

Autres projets

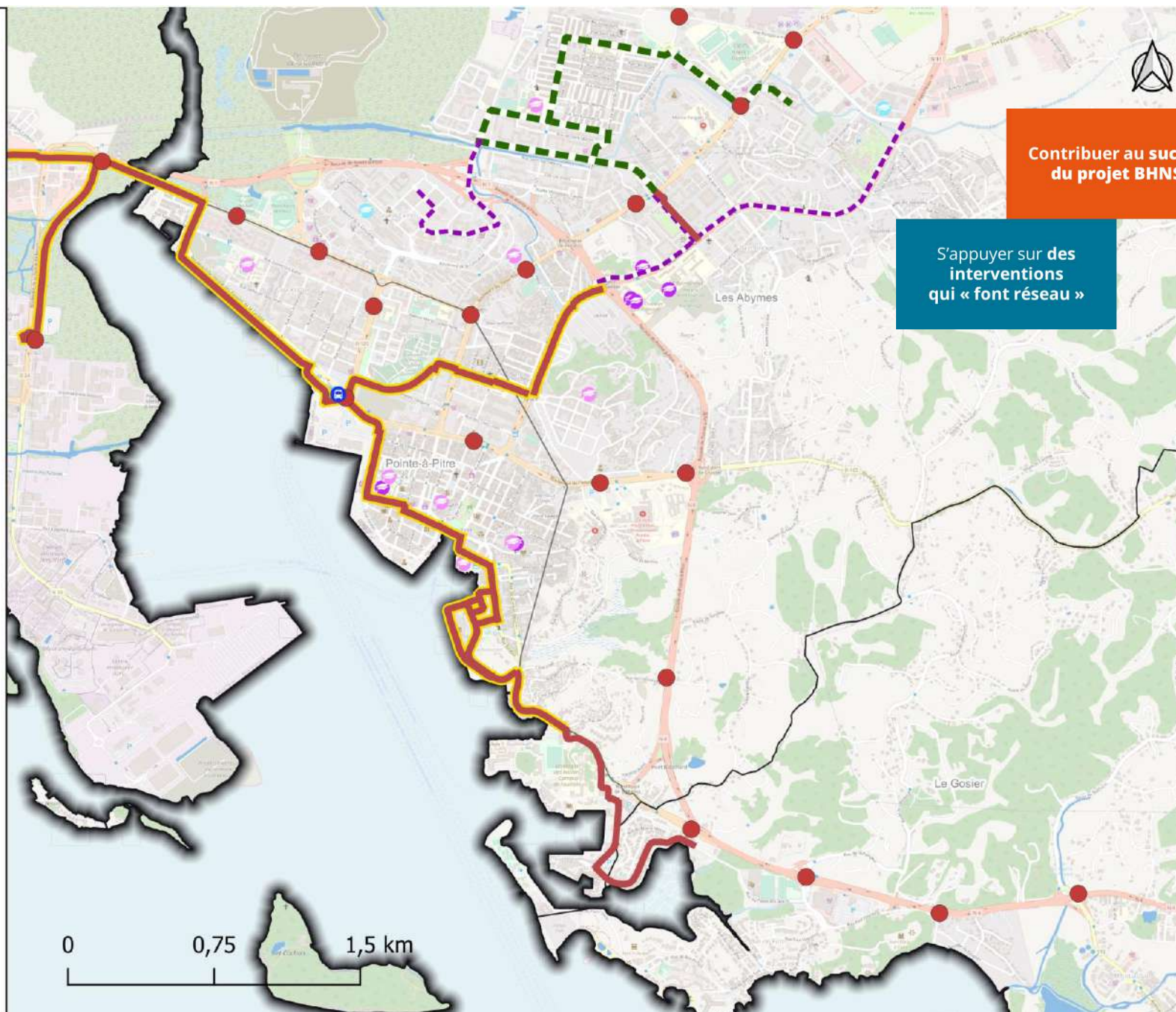
- Projets cyclables portés par les Communautés d'Agglomération
- Autres projets cyclables

Etablissements scolaires

- Collège
- Lycée
- Lycée professionnel



Iter 2023 / Sources : Routes de Guadeloupe, Communautés d'agglomération, Iter

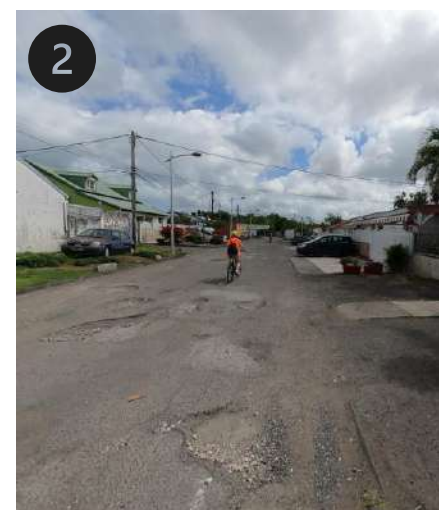
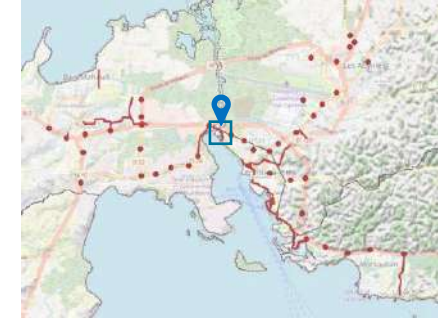


Contribuer au succès
du projet BHNS

S'appuyer sur des
interventions
qui « font réseau »

Existant

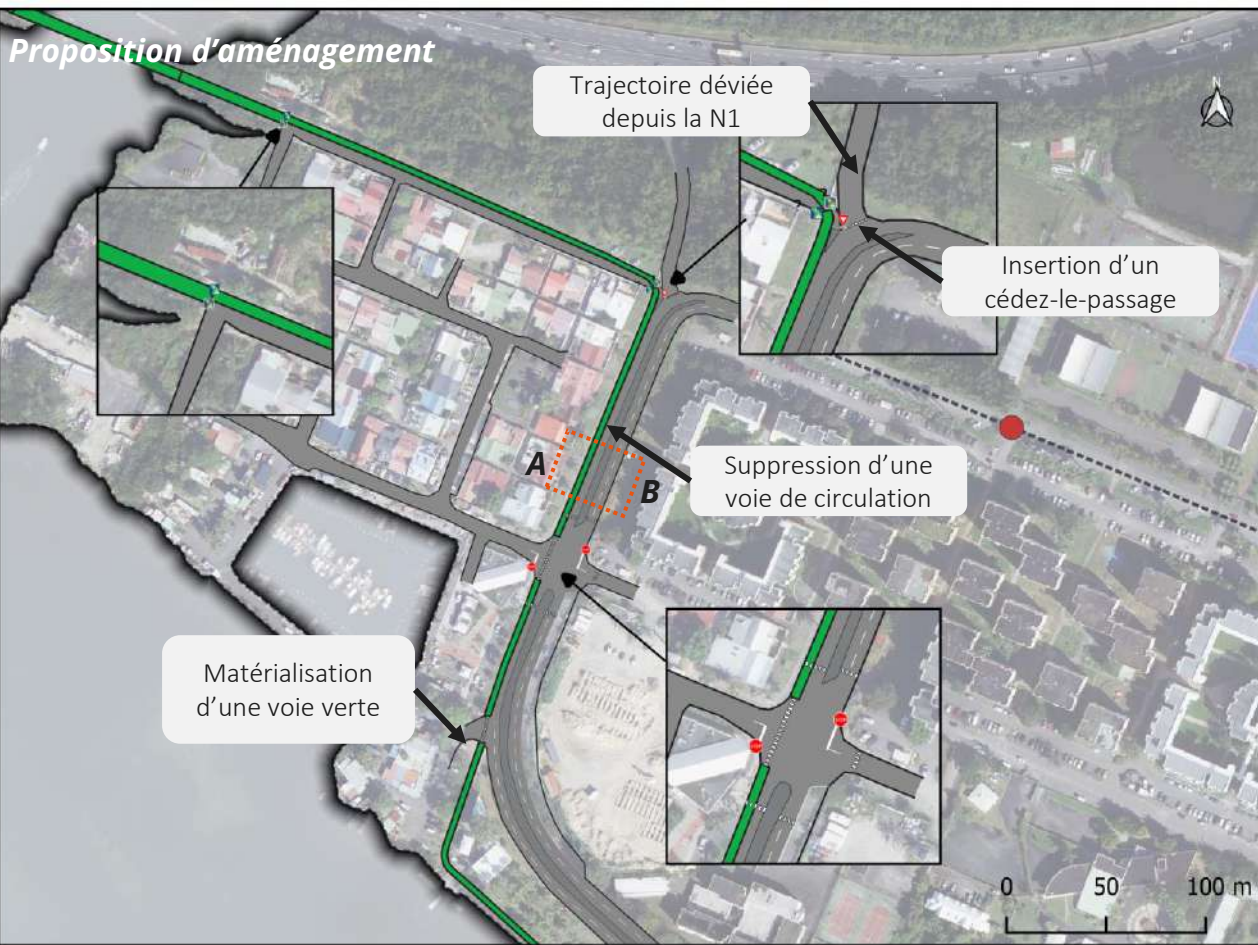
Prioritaire



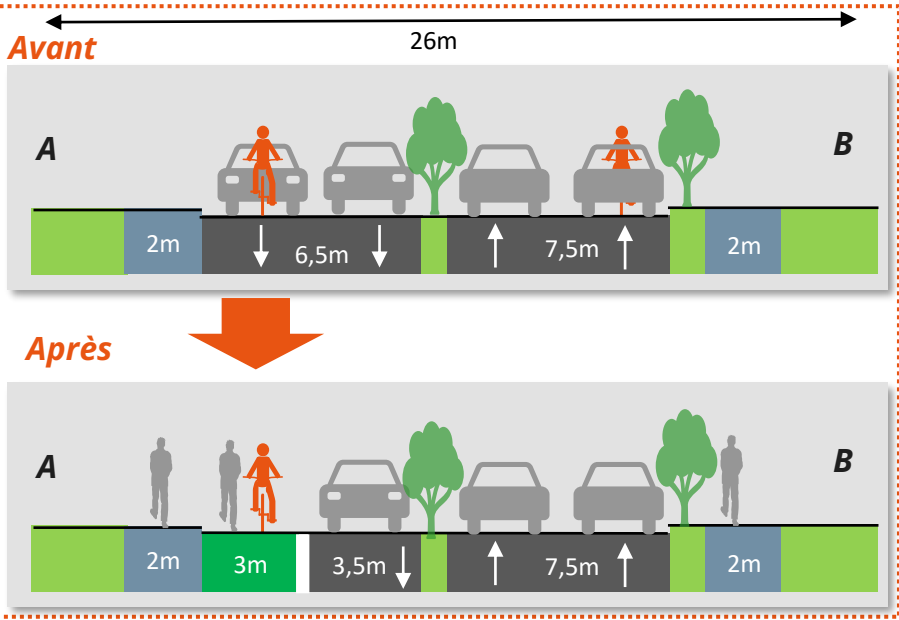
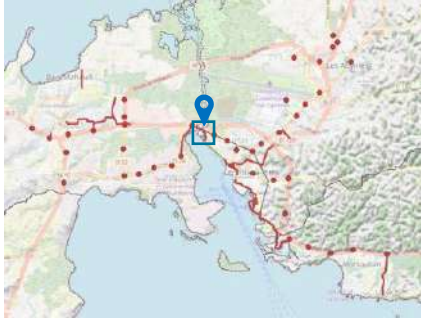
Pointe-à-Pitre – Boulevard de Chanzy ouest

Séquence 9

Proposition d'aménagement



Prioritaire



Pointe-à-Pitre – Boulevard de Chanzky ouest

Séquence 9

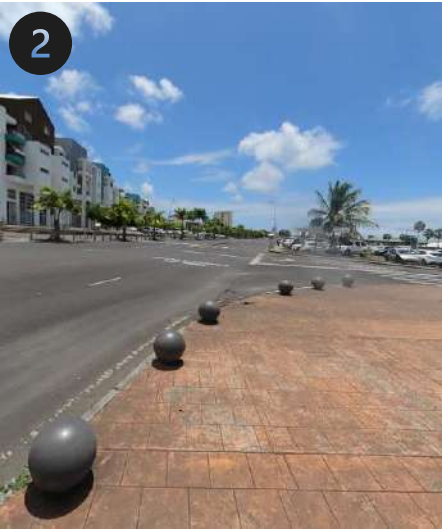
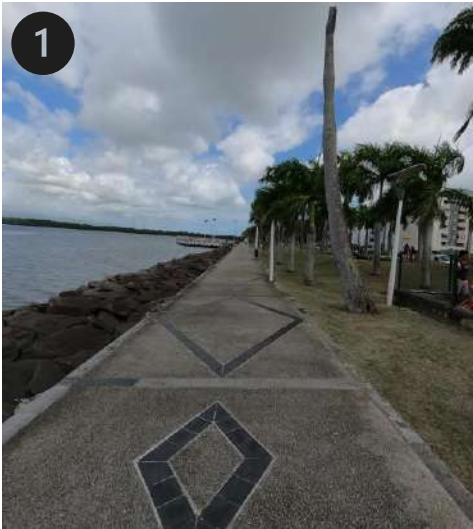
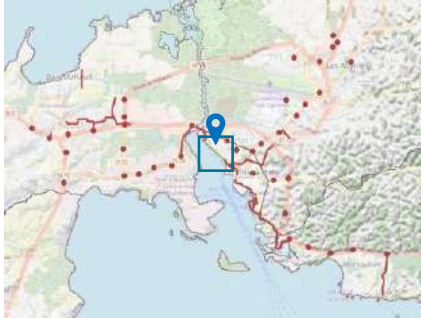
Description du scénario :

La promenade située le long du **Boulevard Chanzky** est matérialisée comme **voie verte** pour **mettre en cohérence l'aménagement et la pratique actuelle**. Celle-ci est prolongée ensuite le long du Boulevard Chanzky jusqu'à la Rue René Varo. Pour permettre «l'insertion de cette voie verte le long du Boulevard, la voie de circulation de droite dans le sens Nord/Sud est supprimée ne laissant qu'une seule voie de circulation dans un sens.

La voie d'accès au Nord depuis la N1 est légèrement déviée pour permettre aux véhicules d'arriver en angle droit sur le boulevard et de s'insérer. Un cédez-le-passage est ajouté pour laisser la priorité au Boulevard Chanzky.

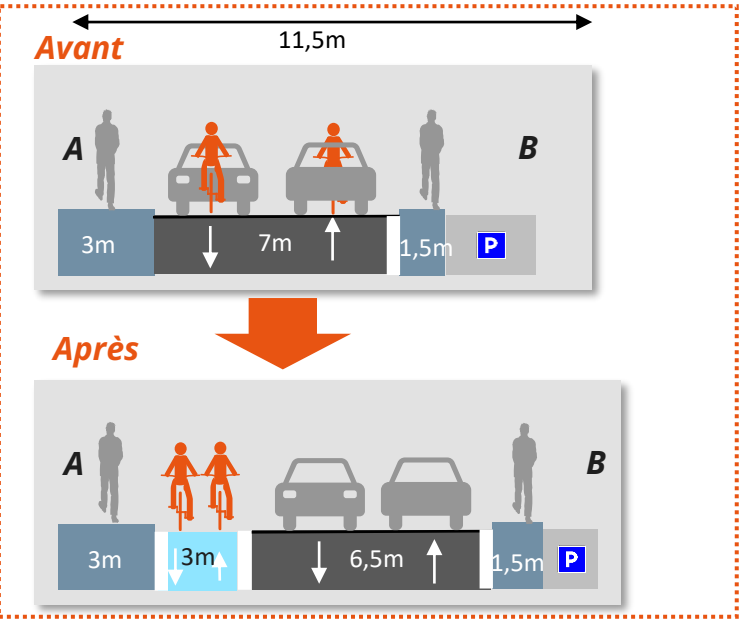
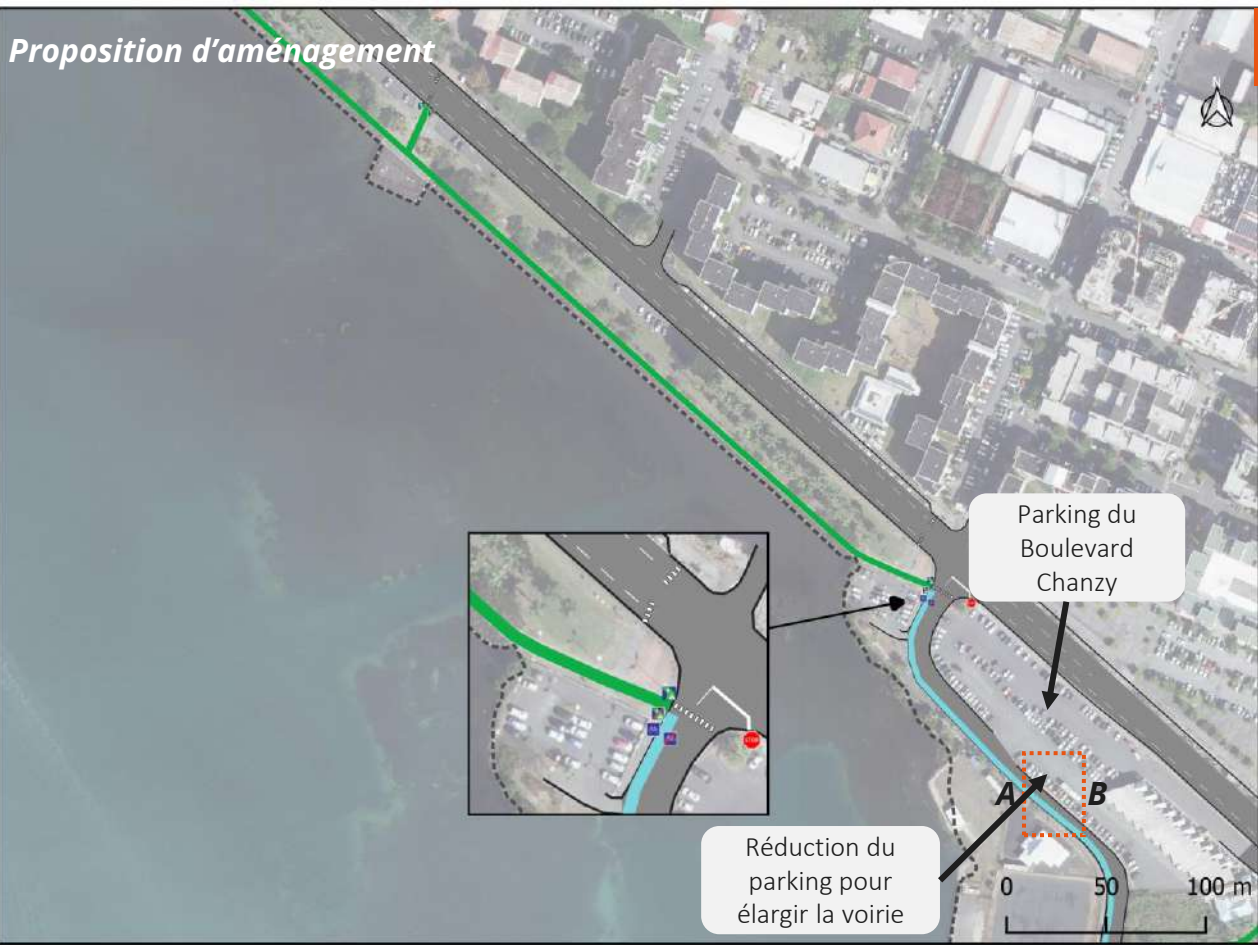
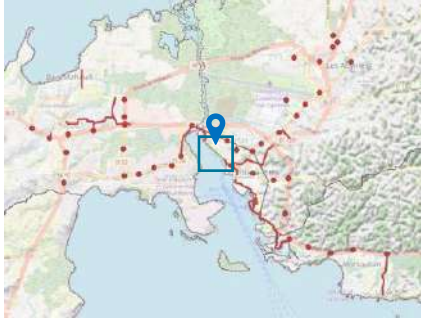
Existant

Prioritaire



Pointe-à-Pitre – Boulevard de Chanzy Est

Séquence 10



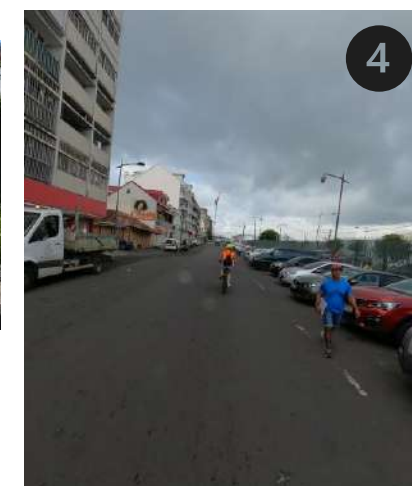
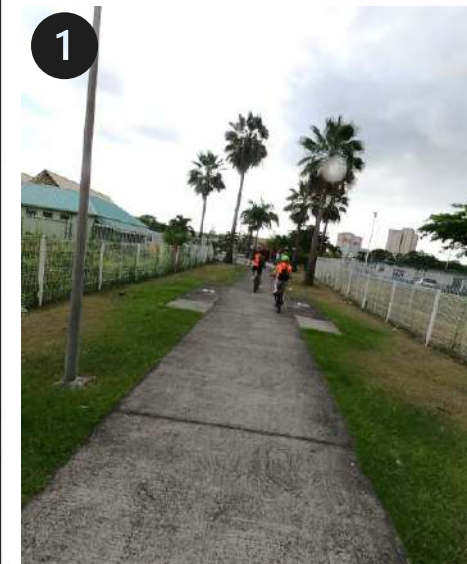
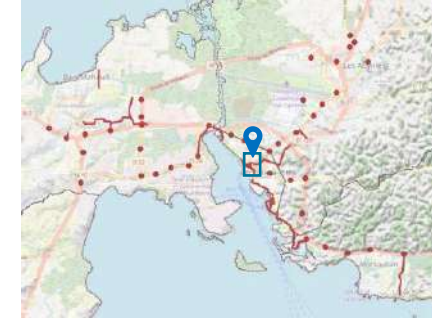
Pointe-à-Pitre – Boulevard de Chanzy Est

Séquence 10

Description du scénario :

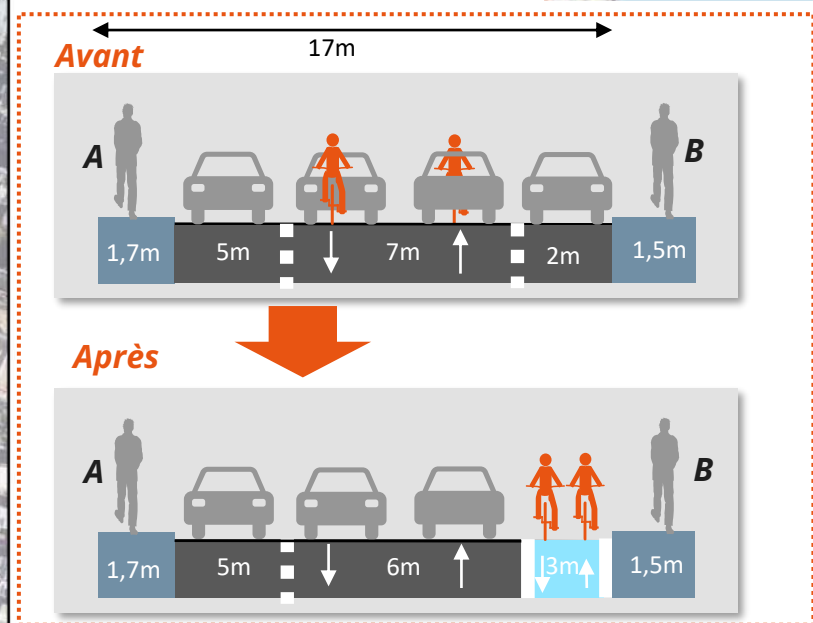
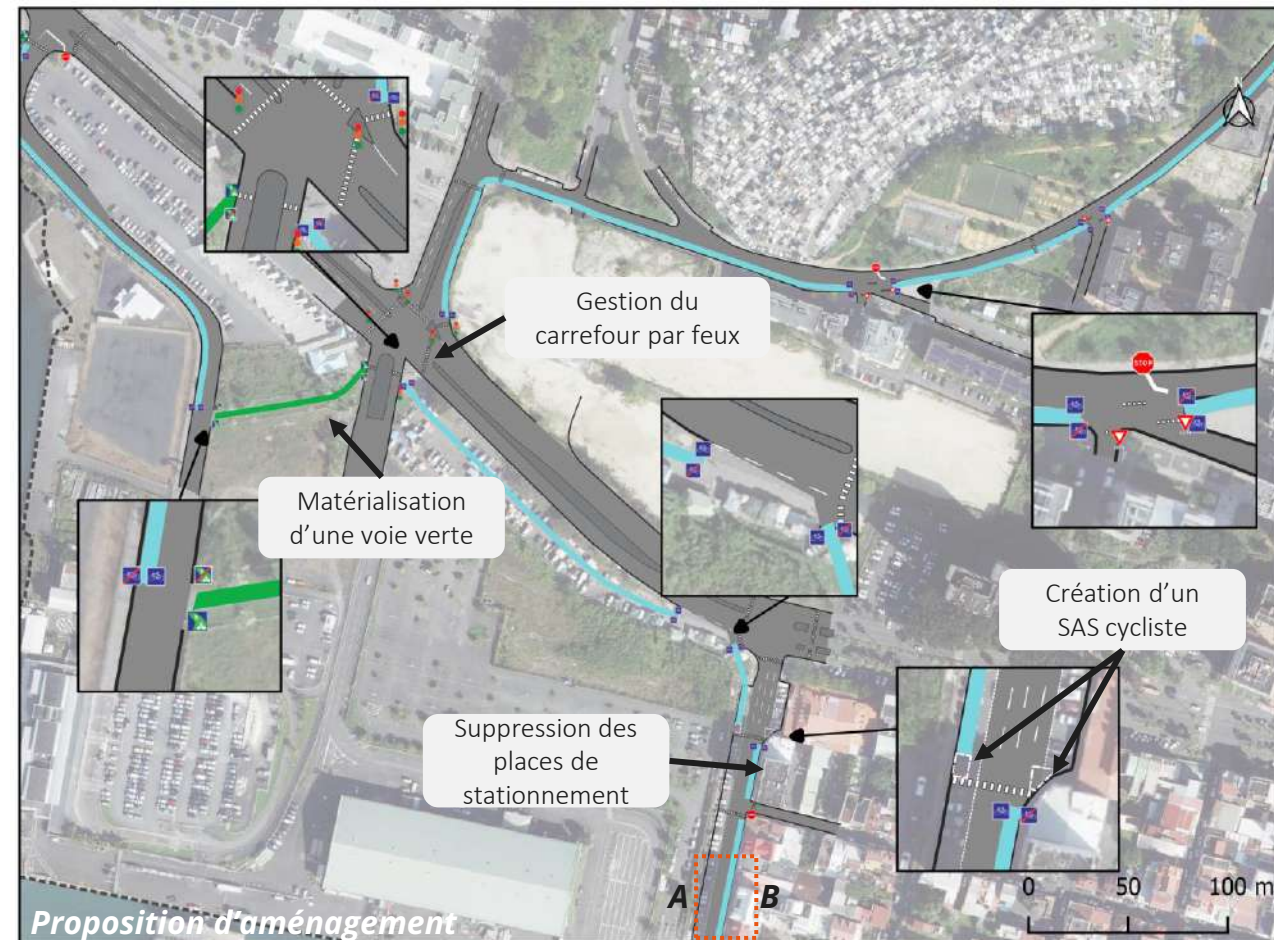
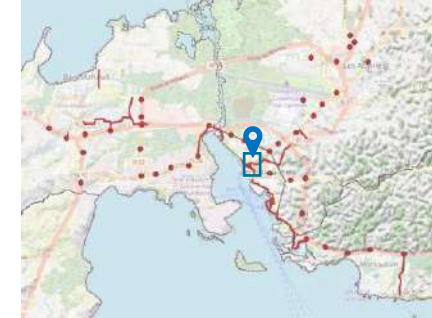
Des traversées depuis la voie verte sont matérialisées pour se connecter au quartier Lauricisque. En débouché de voie verte une **piste cyclable bidirectionnelle** est créée à l'arrière du parking.

Les deux voies de circulation sont réduites à 6,5m pour permettre une circulation dans les deux-sens avec possibilité de circuler pour les camions et bus. Une **réduction de la largeur du parking (2,5m à récupérer)** sera à prévoir pour permettre une circulation des véhicules dans les deux sens et insérer la piste cyclable bidirectionnelle. Cet aménagement sera à revoir dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échange.



Pointe-à-Pitre - Gare routière

Séquence 11



Pointe-à-Pitre – Gare routière

Séquence 11

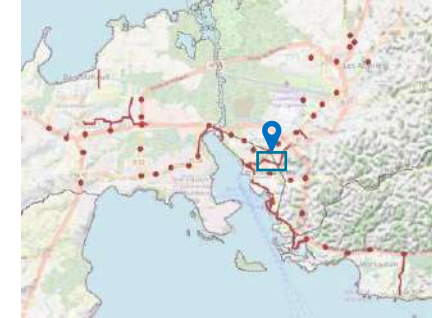
Description du scénario :

A l'arrière de la gare routière, une **voie verte est matérialisée** pour **mettre en cohérence l'aménagement et la pratique actuelle**. Depuis la voie verte, **deux pistes cyclables bidirectionnelles** sont créées :

- Au Sud depuis la gare routière jusqu'au terminal de croisières via la D125. Un **SAS cycliste** est créé sur la D125 permettant la **traversée du cycliste**. La piste passe du côté Est.
- Au Nord depuis la gare routière jusqu'à la Rue Hincelin via la Rue Amédée Fengarol. Les **places de stationnement devront être supprimées (usage à évaluer par une enquête)** pour permettre l'insertion de la piste. La **traversée du cycliste** au niveau du carrefour est **gérée par les feux**.

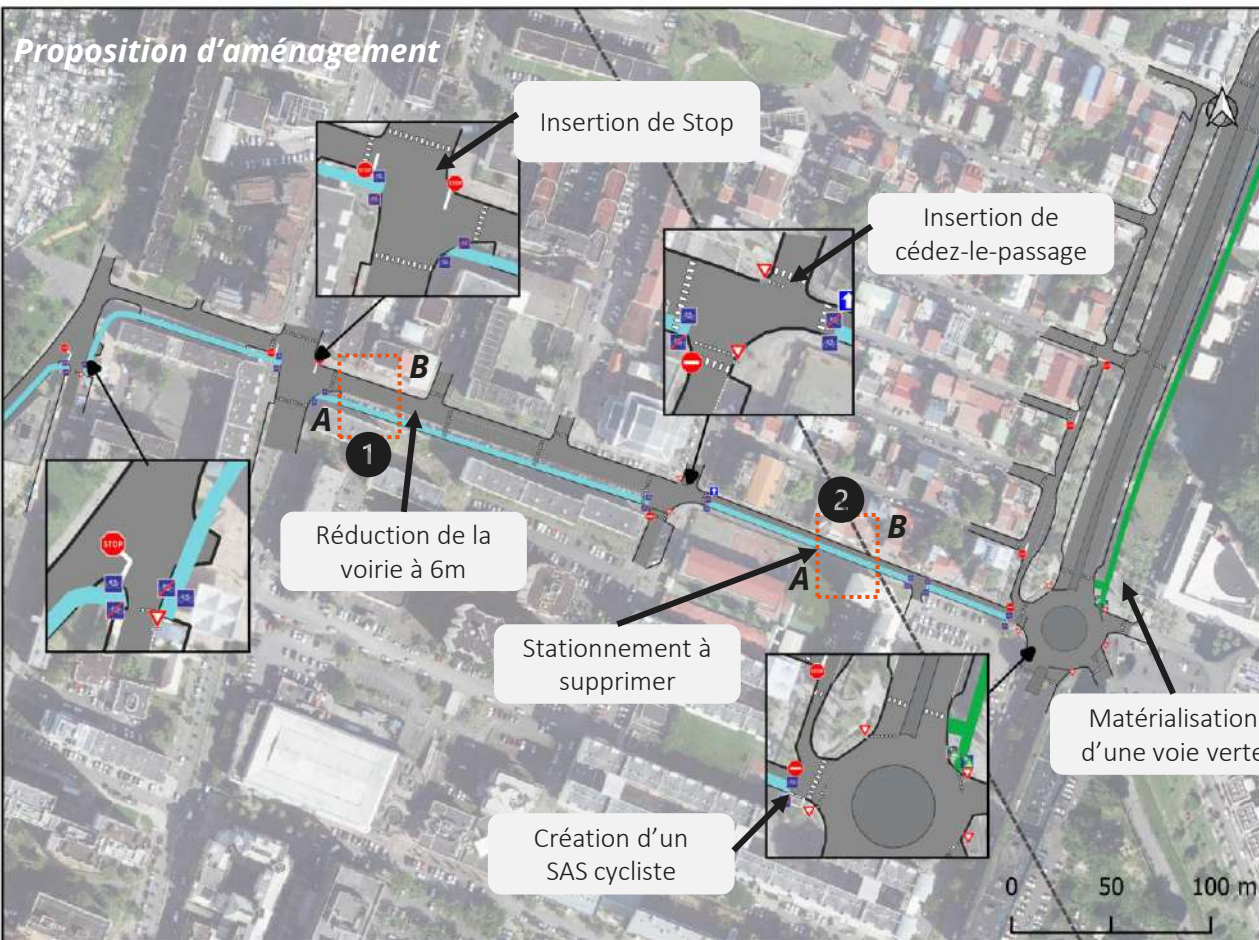
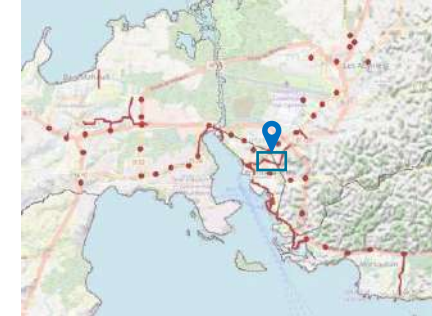
Existant

Prioritaire



Pointe-à-Pitre – Rue Hincelin

Séquence 12



Description du scénario :

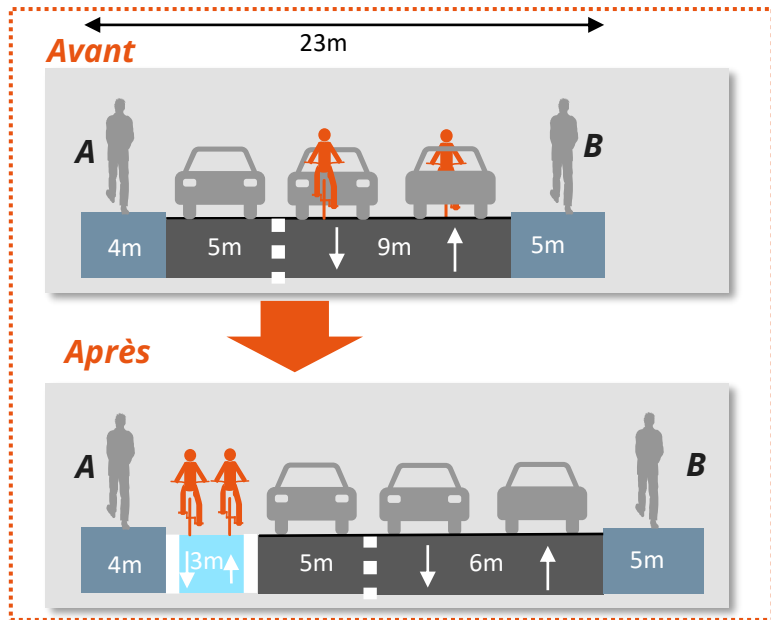
La **piste cyclable** est prolongée sur la Rue Hincelin jusqu'à la D129. Le **stationnement** actuel en bataille est conservé. La dernière portion de la Rue Hincelin est actuellement à sens unique, le stationnement non matérialisé actuel devra être supprimé. Une gestion des carrefours par Stop à l'intersection du Boulevard Legitimus et par Cédez-le-passage à l'intersection de la Rue Paul Lacavé est proposée pour laisser la **priorité aux cyclistes**.

À l'entrée du giratoire, un **SAS cycliste** est créé pour les cyclistes en provenance de la Rue Hincelin. La traversée du cycliste se fait en passant sur le terre-plein puis dans la continuité du passage piéton. La trajectoire se poursuit sur une **voie verte** qui sera matérialisée comme telle pour **mettre en cohérence la pratique et l'aménagement**.

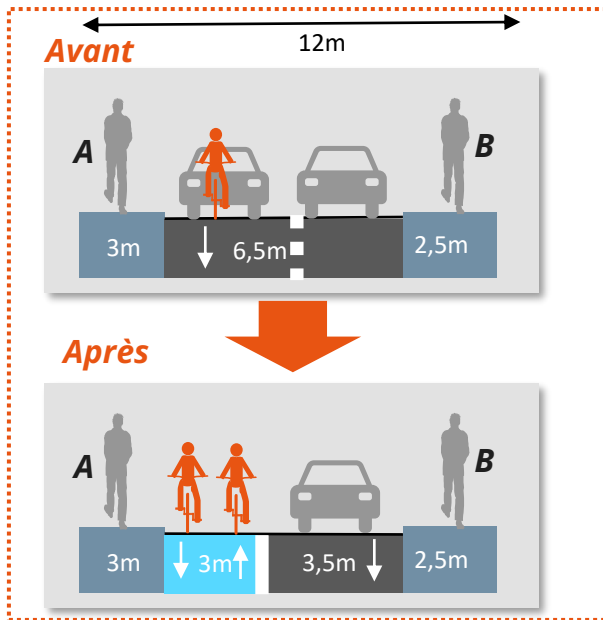
Pointe-à-Pitre – Rue Hincelin

Séquence 12

1



2

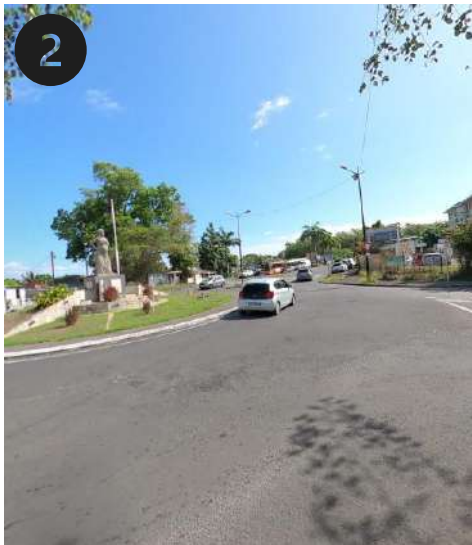
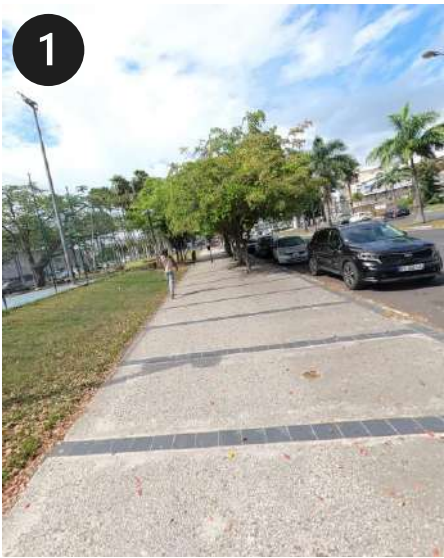
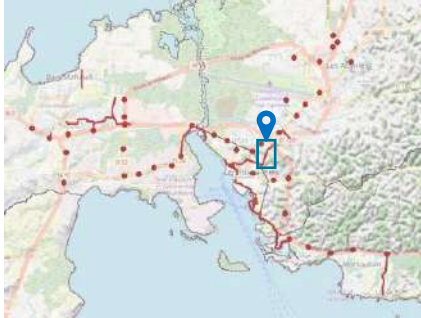


Pointe-à-Pitre – Rue Hincelin

Séquence 12 (coupes)

Existant

Prioritaire



Pointe-à-Pitre - D129

Séquence 13

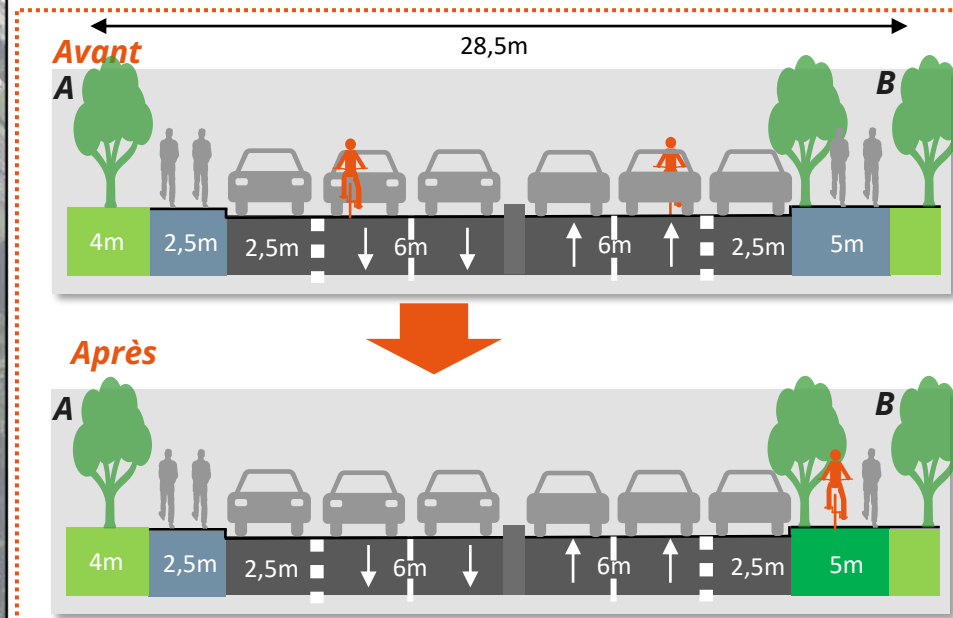
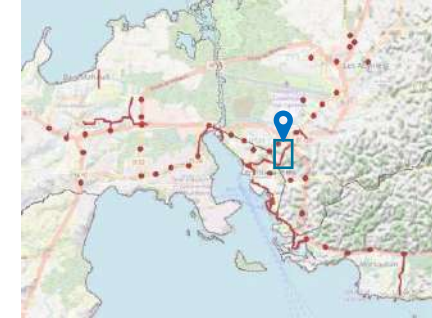
Proposition d'aménagement

Projet cyclable Route de Guadeloupe (hors AAP)

Acquisition foncière à prévoir ?

Insertion d'un cédez-le-passage pour les véhicules

Prioritaire



Pointe-à-Pitre - D129

Séquence 13

Description du scénario :

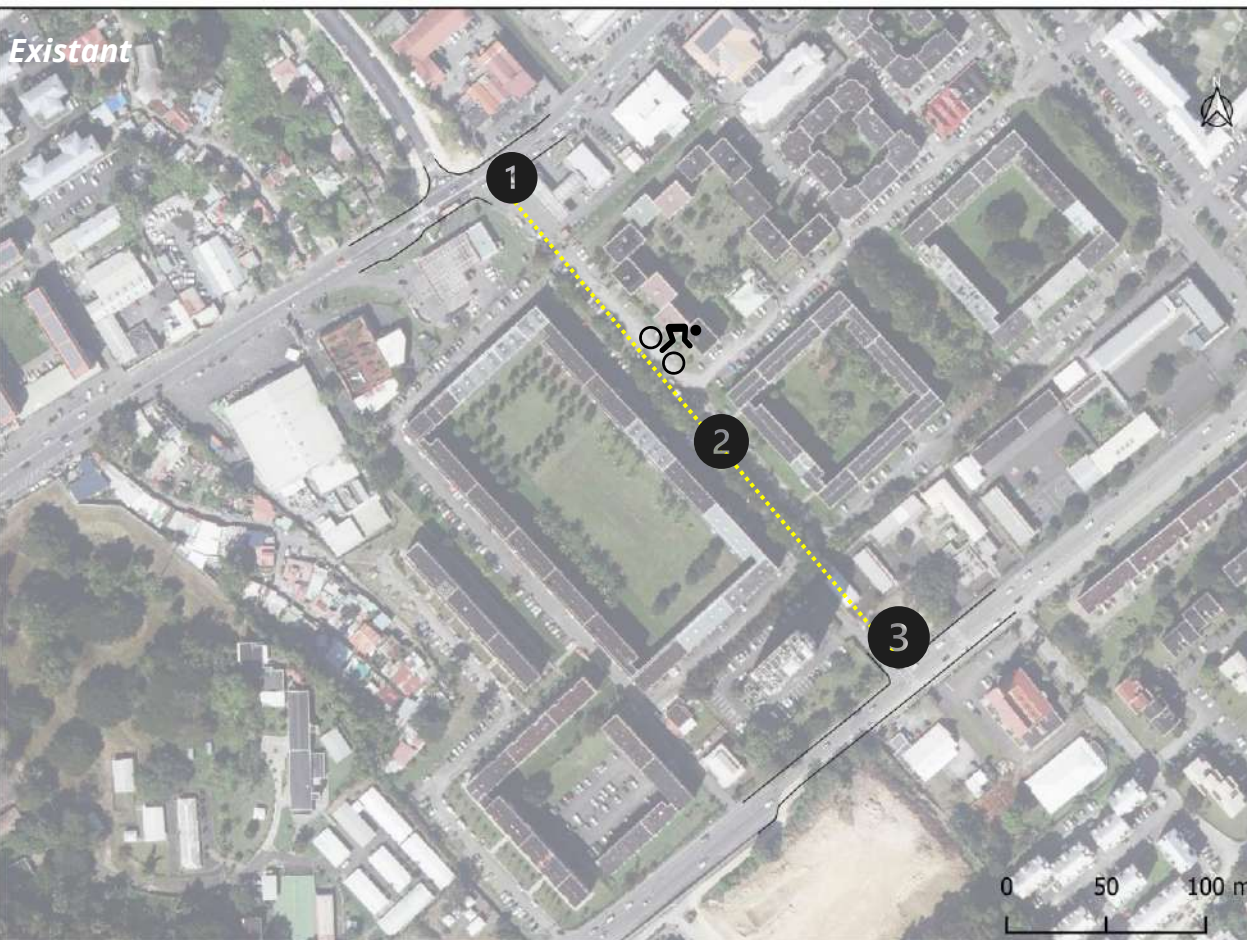
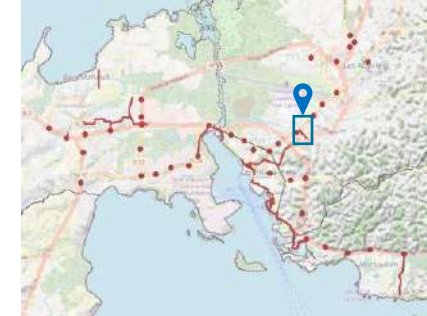
Le cheminement longeant la D129 est matérialisé dans sa globalité **en voie verte**. L'usage actuellement présent démontre d'une pratique cyclable et piétonne.

Un cédez-le-passage est ajouté pour les véhicules au niveau de la bretelle d'insertion de la N1 pour laisser la priorité à l'axe cycliste. La traversée au niveau de cette bretelle d'insertion est réduite pour diminuer la surface d'exposition du cycliste et du piéton.

La connexion au projet de Route de Guadeloupe devra être étudié ultérieurement.

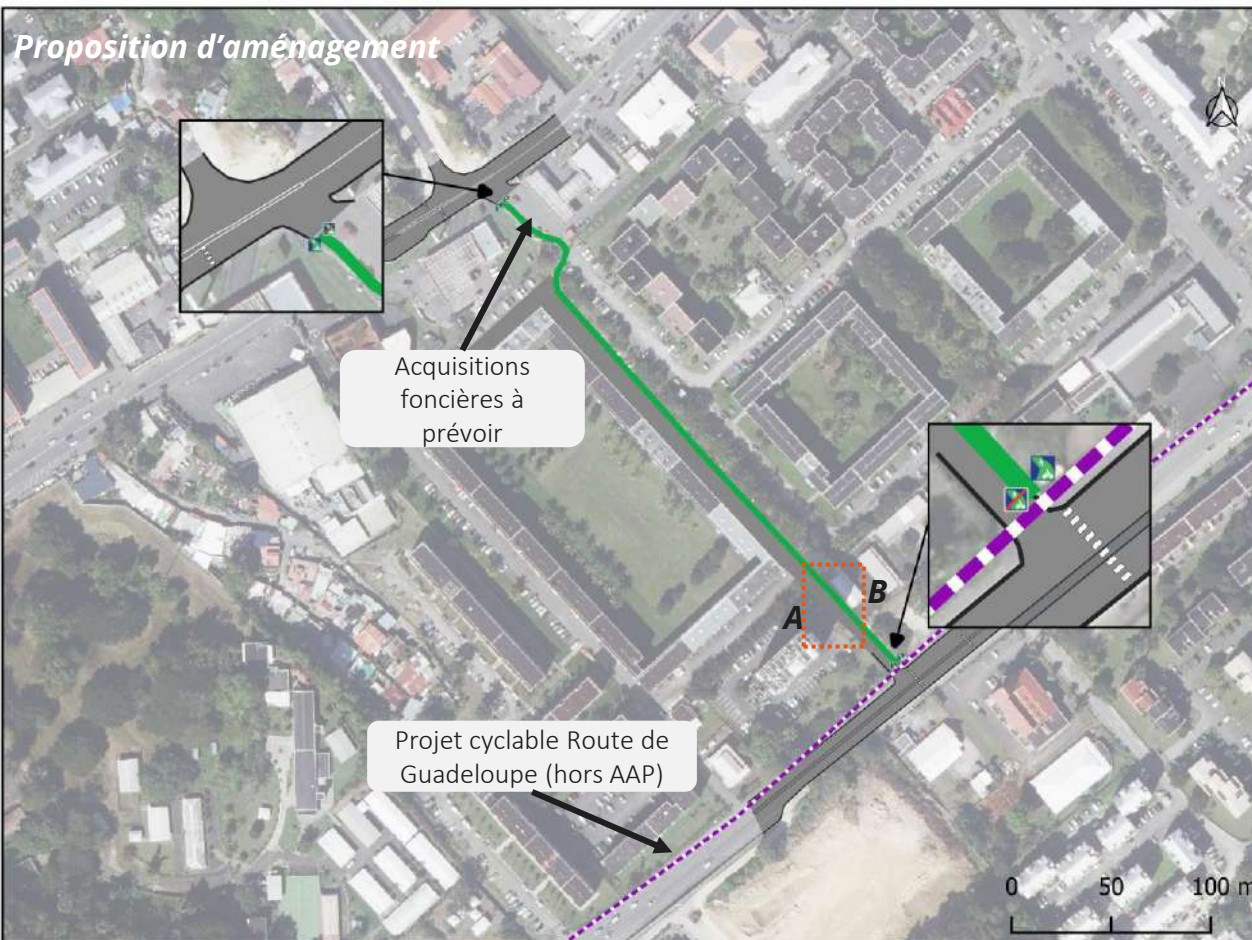
Existant

Prioritaire

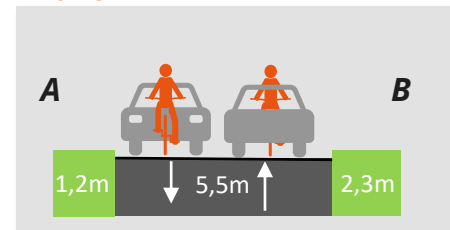


Les Abymes – Secteur lycées

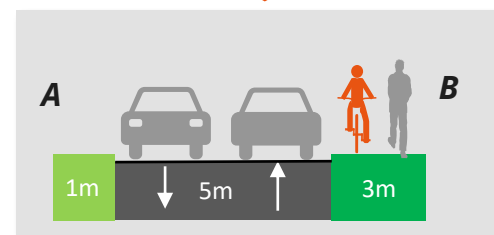
Séquence 27



Avant 9m



Après



*des questions de domanialité seront à évoquer lors de l'étude avant-projet.

Les Abymes – Secteur lycées

Séquence 27

Description du scénario :

Création d'une **voie verte** le long de la Résidence Anquetil faisant la liaison entre la D129 et l'Avenue Patrick Saint-Eloi au niveau de la station essence. Cette voie verte viendra se **connecter au futur projet de Routes de Guadeloupe** de piste cyclable sur la D129*.

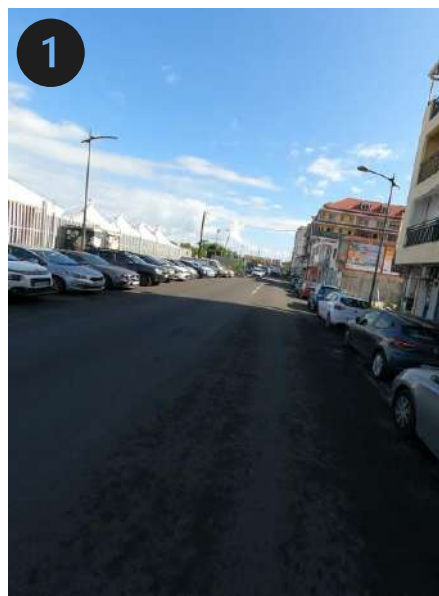
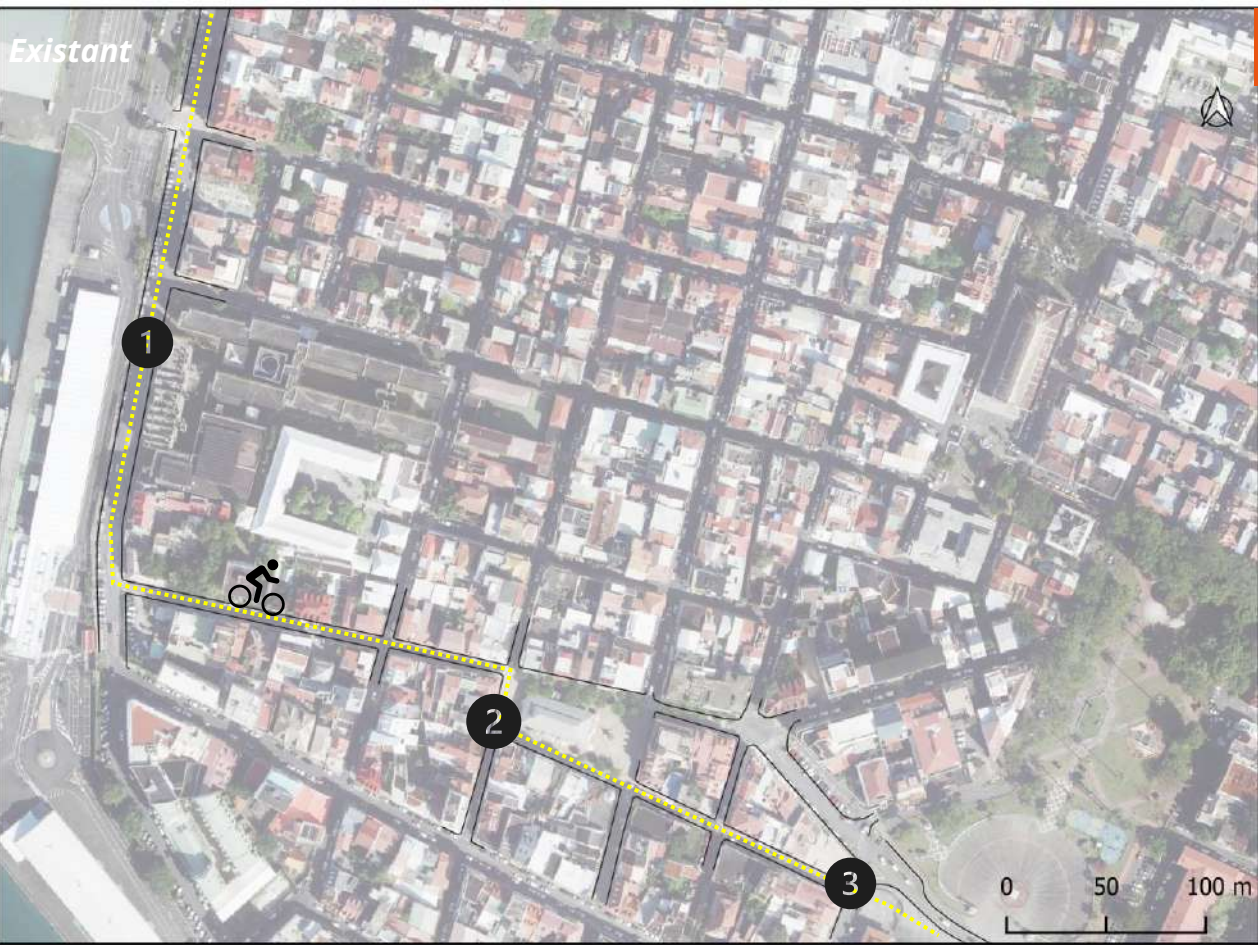
Des **acquisitions foncières seront à prévoir** au niveau de la station essence.

Cette section est déjà empruntée par les lycéens, il convient donc de mettre en accord un aménagement avec la pratique cycliste et piétonne actuelle.

La voie verte viendra se connecter au projet cyclable de Route de Guadeloupe.

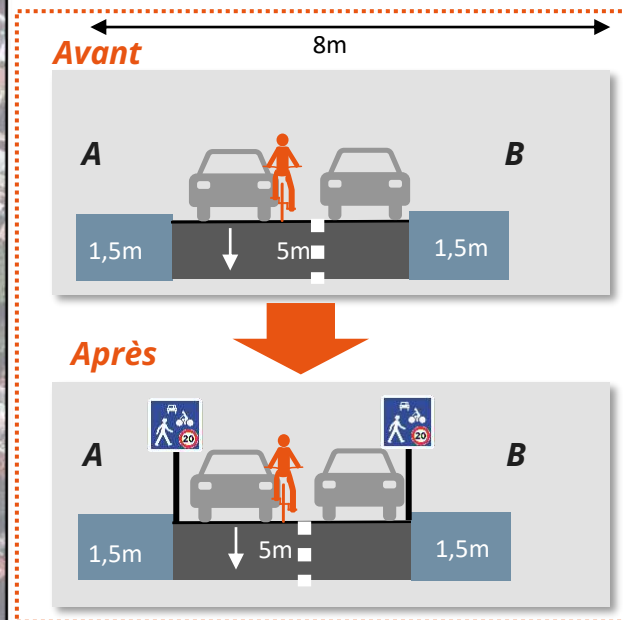
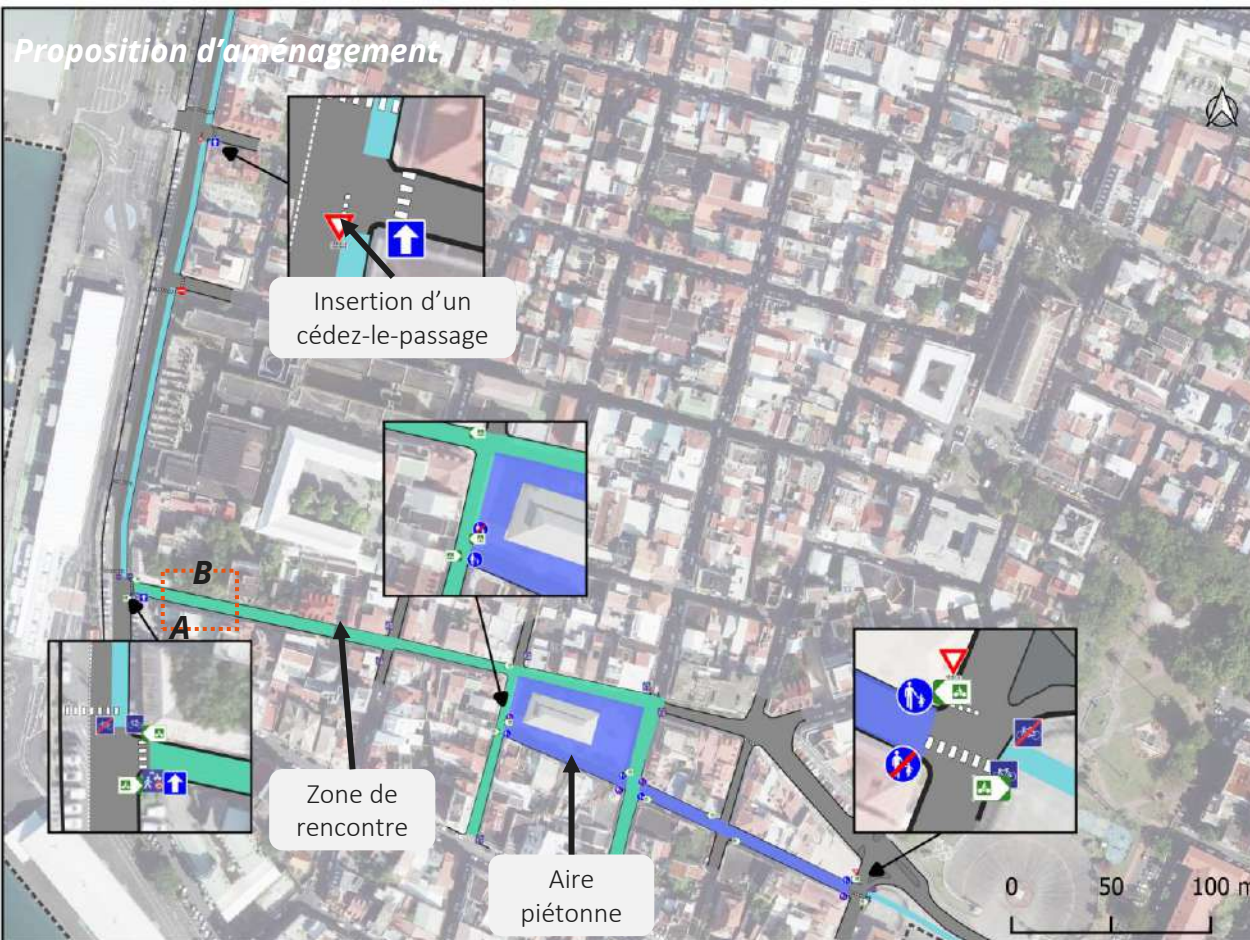
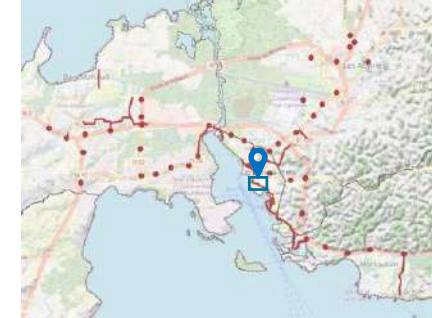
Existant

Prioritaire



Pointe-à-Pitre – Marché aux épices

Séquence 14



Pointe-à-Pitre – Marché aux épices

Séquence 14

Description du scénario :

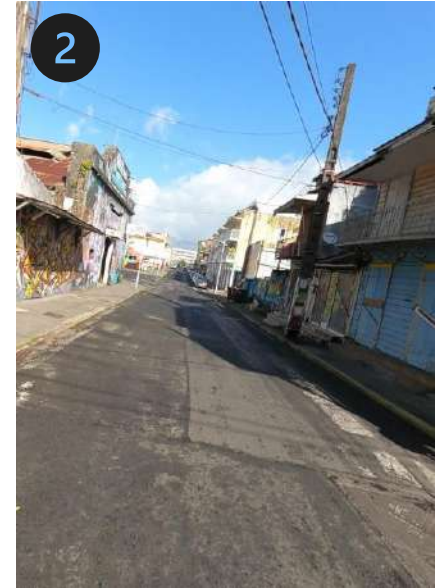
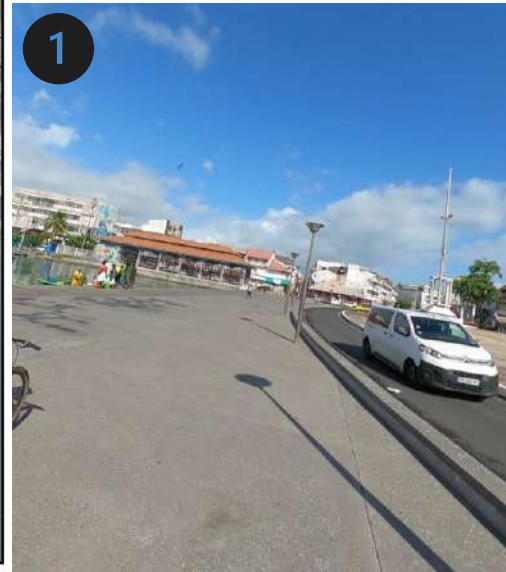
La **piste cyclable bidirectionnelle** est prolongée jusqu'à la Rue Duplessis qui est aménagée en **zone de rencontre**. Les abords du marché aux Epices et la Rue Saint-John Perse sont conservés en **aire piétonne**.

Du **jalonement cyclable** est également ajouté pour guider le cycliste dans son itinéraire.

A l'entrée du Marché de la Darse, deux portails sont actuellement présents ainsi que des marches. Pour permettre la traversée du cycliste et éviter un contournement, une vigilance devra être portée sur l'ouverture de ces portails et sur l'aménagement du passage avec notamment la création d'une rampe pour les vélos.

Existant

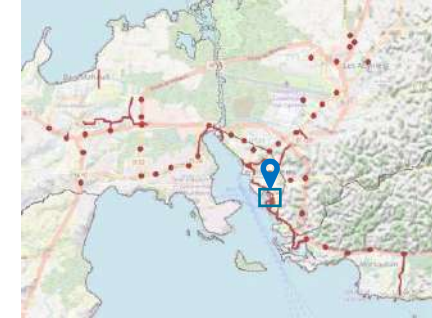
Prioritaire



Pointe-à-Pitre – Rue Raspail

Séquence 15





Suppression du stationnement (côté bande)

Création d'une bande cyclable en contre-sens

Création d'une voie verte

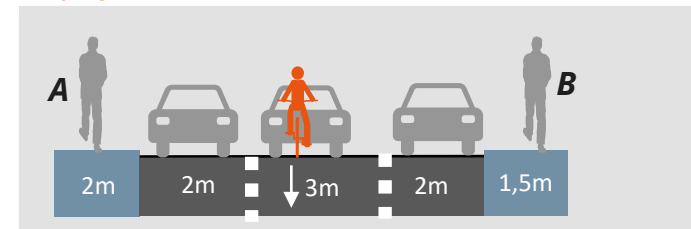
Création d'une voie verte

Création d'une piste cyclable bidirectionnelle (passage du stationnement en longitudinal)

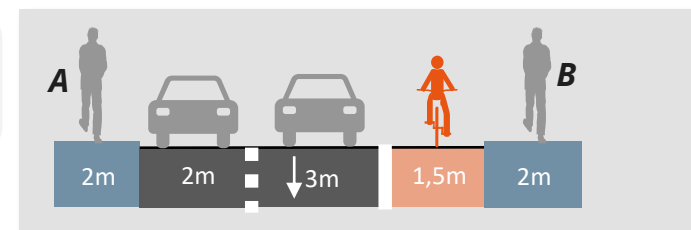
0 50 100 m

Avant

10,5m



Après



Description du scénario :

Une **piste cyclable bidirectionnelle** est créée au niveau de la Place de la Victoire. Le cycliste est ensuite dirigé vers le Quai Gatine. Sur la Rue Débouchage et la Rue Raspail, une **bande cyclable en contre-sens cyclable** est insérée. La création d'une bande cyclable implique la suppression du stationnement (côté bande).

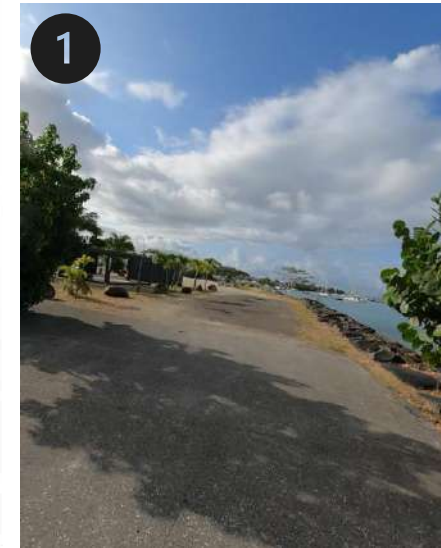
Pour rejoindre le Mémorial ACTe, **plusieurs options d'itinéraires** sont possibles :

- Itinéraire jalonné sur les rues adjacentes à la D125,
- Création d'une voie verte à l'arrière des bâtiments d'habitation nécessitant des acquisitions foncières ou une servitude de passage,
- Création d'une voie verte à l'arrière du Mémorial ACTe
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle au niveau du parking du Mémorial ACTe (passage du stationnement en bataille en stationnement longitudinal et suppression du stationnement longitudinal côté Ouest).

Pointe-à-Pitre – Rue Raspail

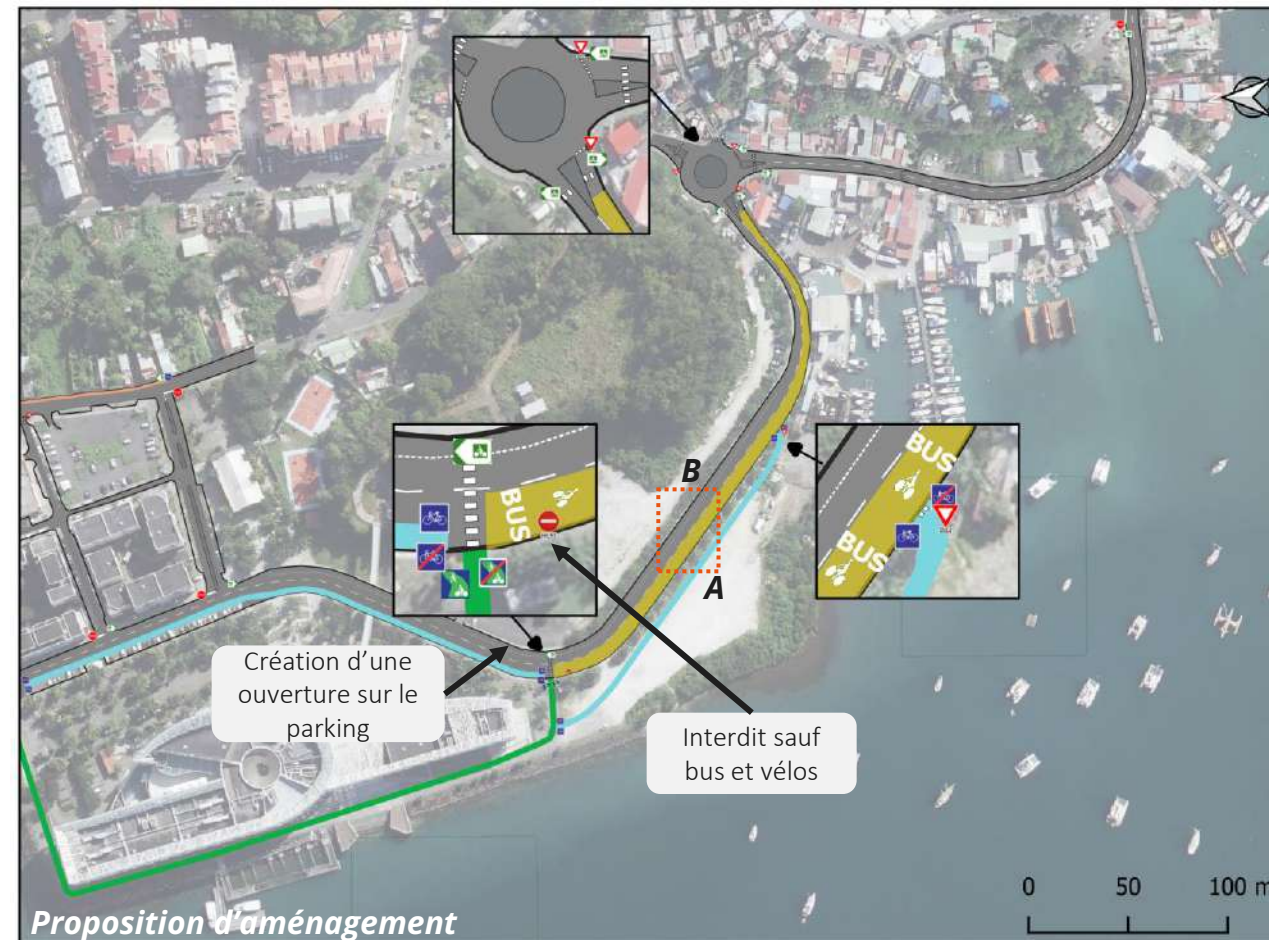
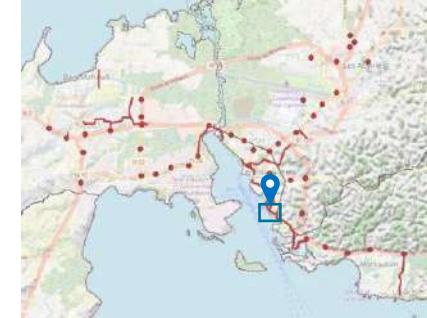
Séquence 15

Prioritaire



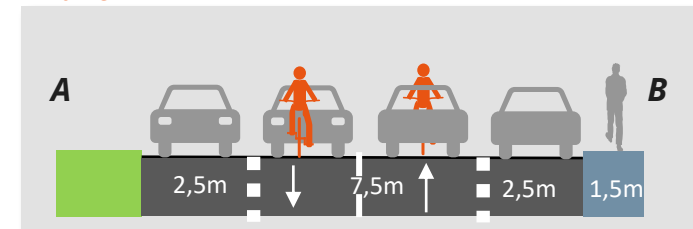
Pointe-à-Pitre – Mémorial ACTe

Séquence 16

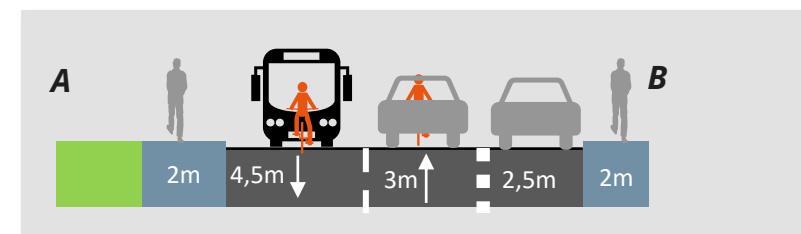


Avant

14m



Après



Pointe-à-Pitre – Mémorial ACTe

Séquence 16

Description du scénario :

Les abords du Memorial ACTe peuvent être aménagés soit :

- Par une **voie verte** à l'arrière du bâtiment qui se poursuit en piste cyclable sur le terrain vague
- Par une **piste cyclable bidirectionnelle** à l'avant du bâtiment

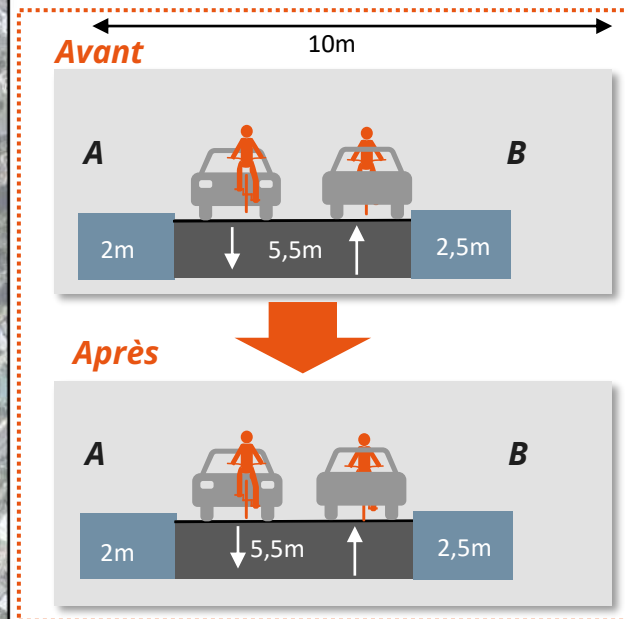
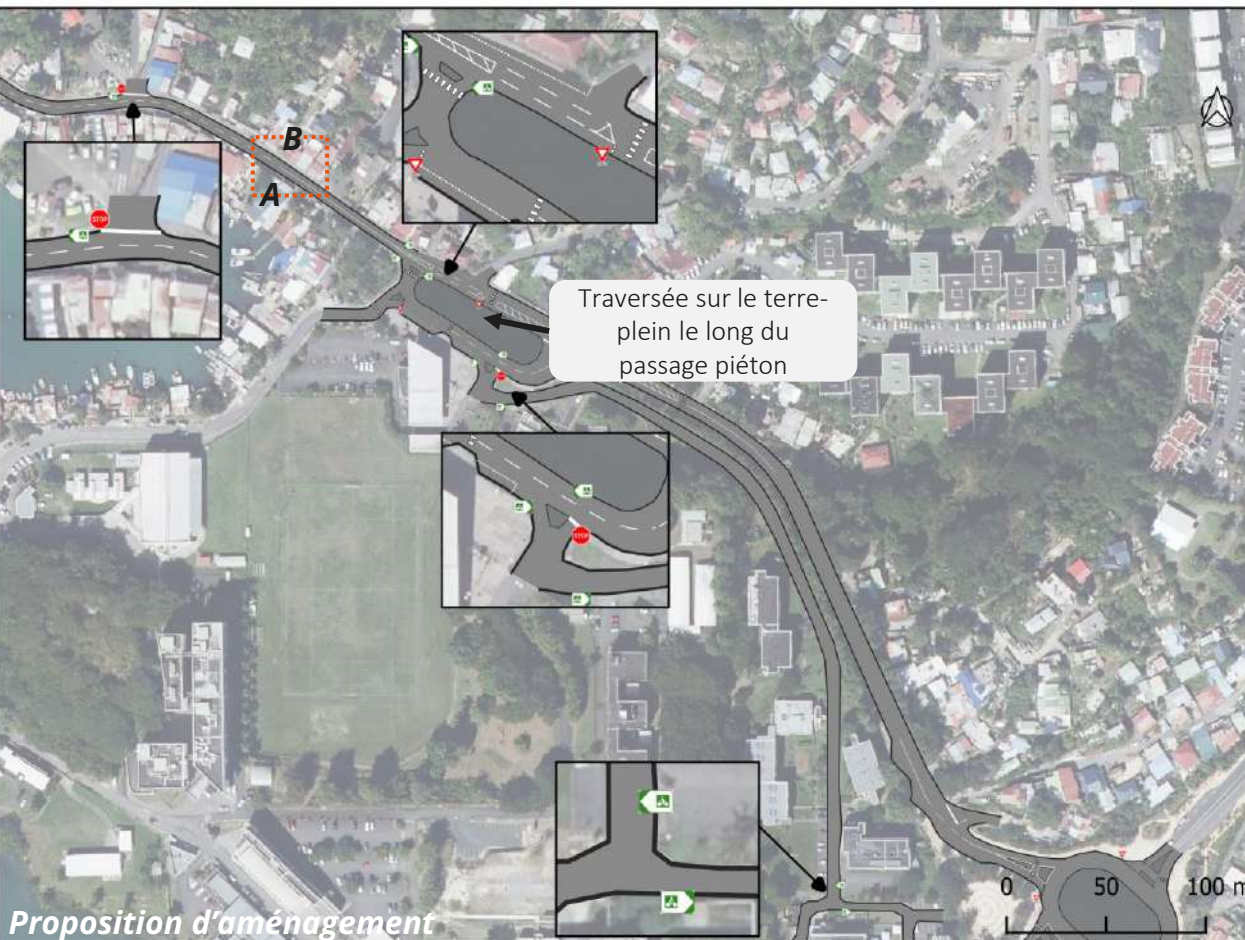
La dernière portion permettant de rejoindre le giratoire de la D125 est aménagée par une **voie de bus partagée** avec les vélos et une voie de circulation dédiée aux véhicules dans le sens inverse. Le **stationnement longitudinal est supprimé** sur la partie Ouest de la rue. Un panneau interdit sauf bus et vélo est inséré. Les véhicules en provenance du Memorial pourront tourner au niveau du parking (nécessité de créer une ouverture sur le parking pour permettre le retournement des véhicules) et les véhicules en direction du Memorial auront une voie de circulation dédiée.

Prioritaire



Pointe-à-Pitre - Université

Séquence 17



Description du scénario :

Sur cette portion d'itinéraire (D125), **aucun aménagement ne peut être inséré** au vu de l'étroitesse de la rue. La trajectoire du cycliste se poursuit sur les abords de l'Université. Le cycliste emprunte ensuite une voie sur le site de l'Université pour déboucher au niveau du Restaurant Universitaire.

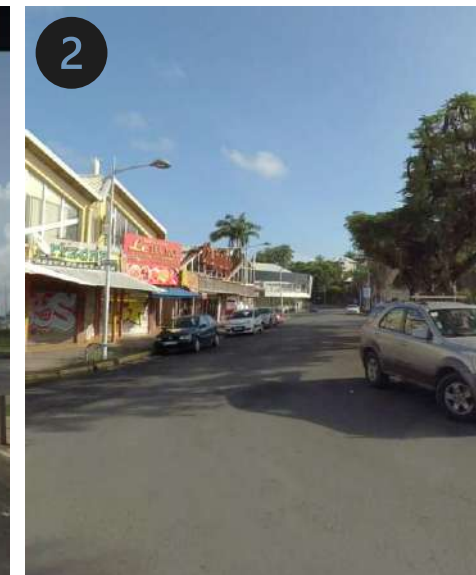
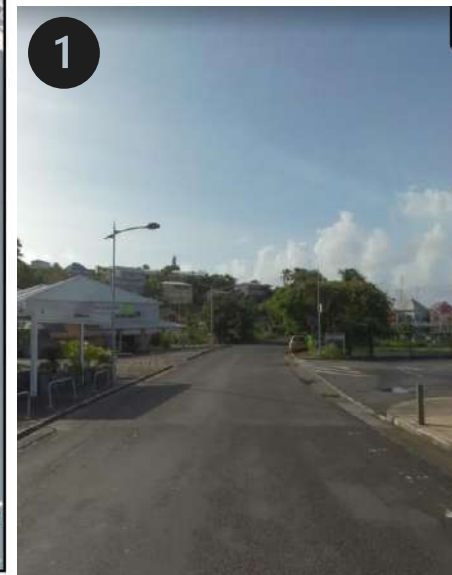
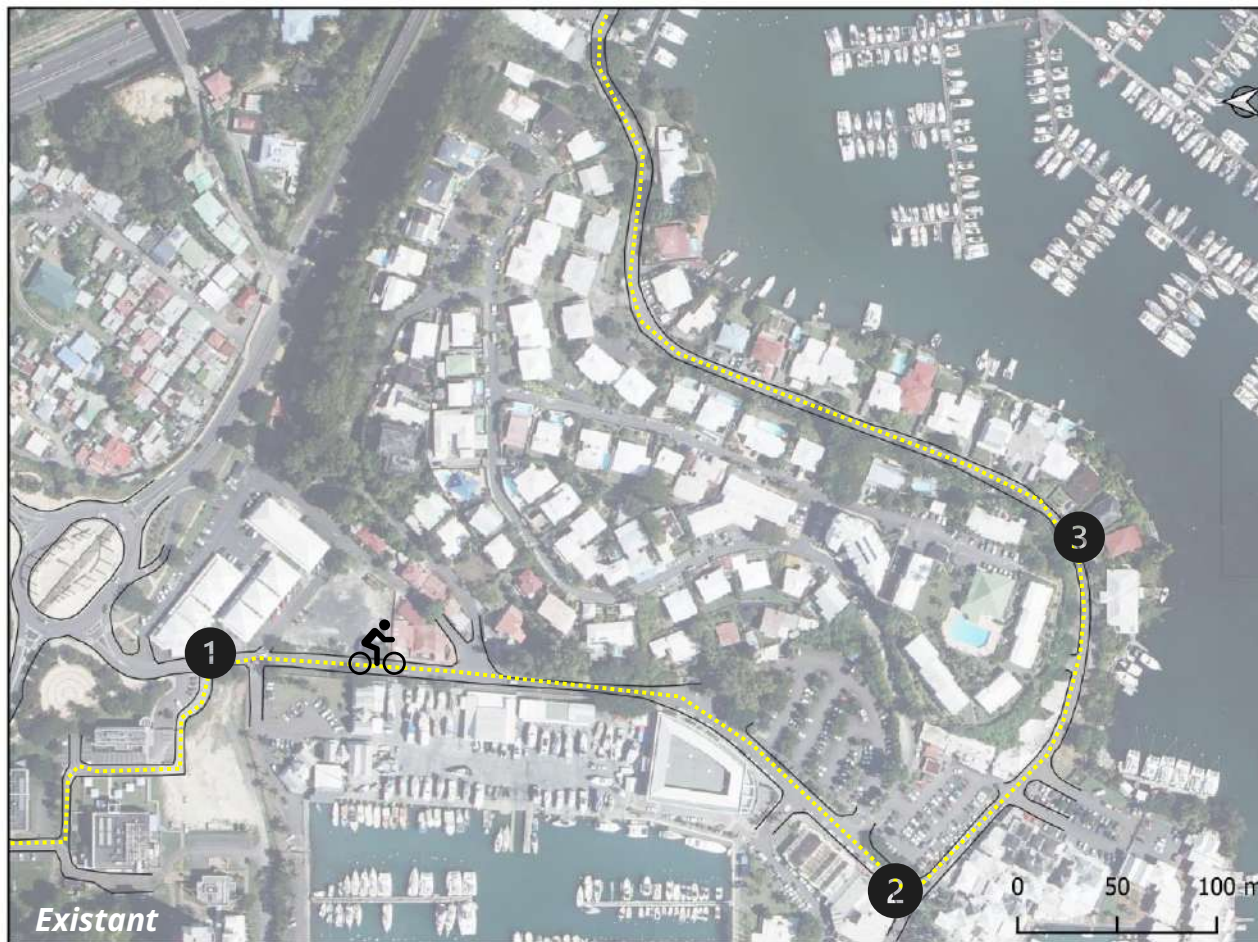
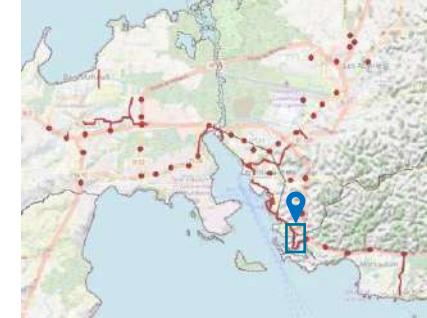
Devant l'Université, la trajectoire du cycliste est différente selon le sens de circulation :

- En direction du Restaurant Universitaire, le cycliste est au milieu de la circulation automobile,
- En direction du Mémorial ACTe, le cycliste traverse au niveau du terre-plein en longeant le passage piéton.

Vigilance : Cet itinéraire emprunte des voies privées de l'université : il sera donc nécessaire d'obtenir l'accord de celle-ci.

Pointe-à-Pitre - Université

Séquence 17



Pointe-à-Pitre - Marina

Séquence 18

Le Gosier



Priorisation des itinéraires du SMT inscrits sur la commune du Gosier

Légende :

Schéma cyclable du SMT

- Itinéraires prioritaires
- Itinéraires non prioritaires

Futur BHNS

- Arrêts BHNS
- Pôles d'échange

Projets portés par Routes de Guadeloupe

- Projets cyclables retenus par l'AAP
- Projets cyclables hors AAP

Autres projets

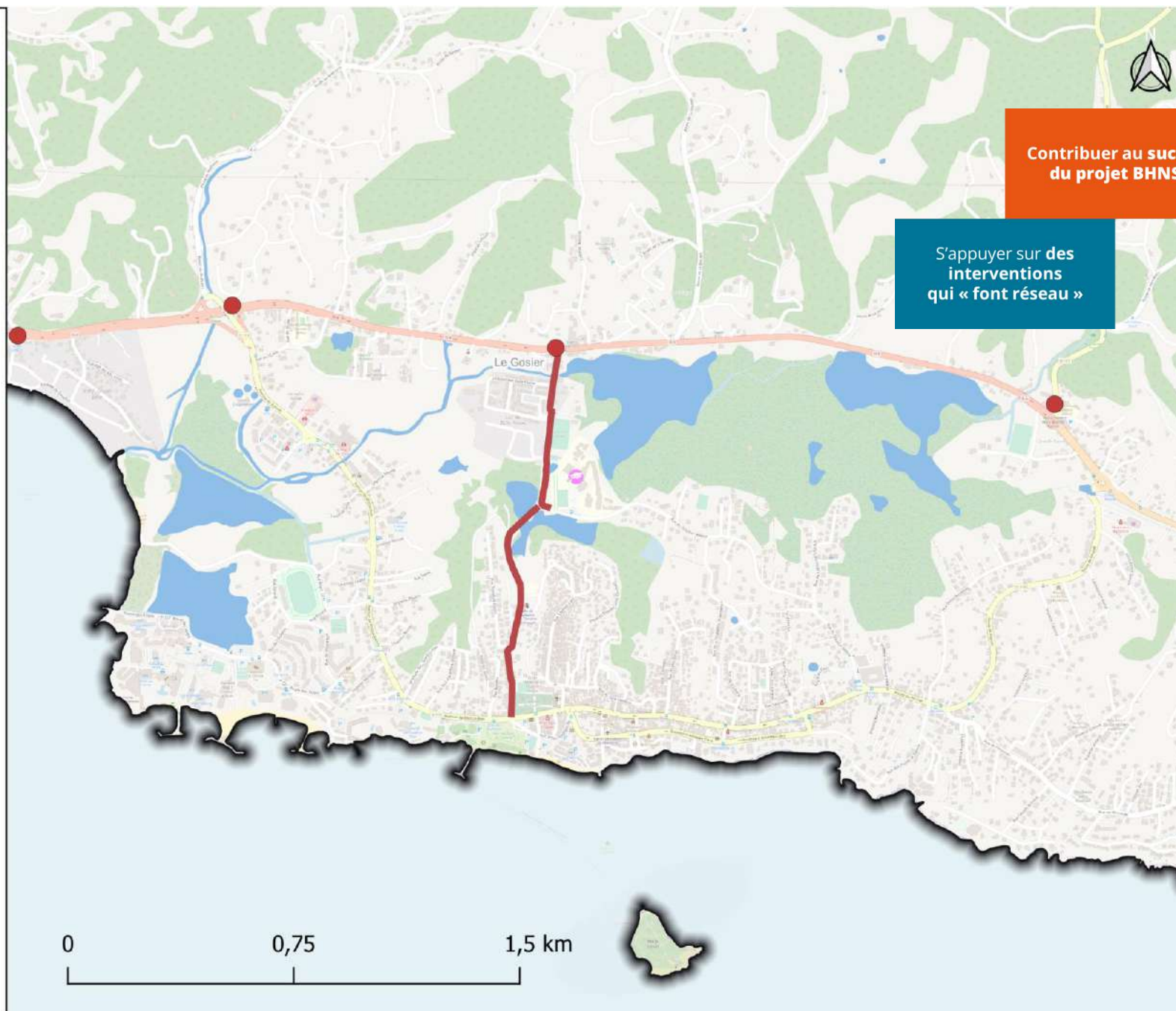
- Projets cyclables portés par les Communautés d'Agglomération
- Autres projets cyclables

Etablissements scolaires

- Collège
- Lycée
- Lycée professionnel



Iter 2023 / Sources : Routes de Guadeloupe, Communautés d'agglomération, Iter



Contribuer au succès
du projet BHNS

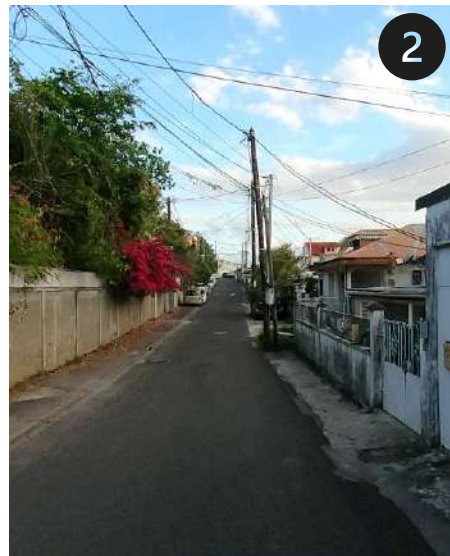
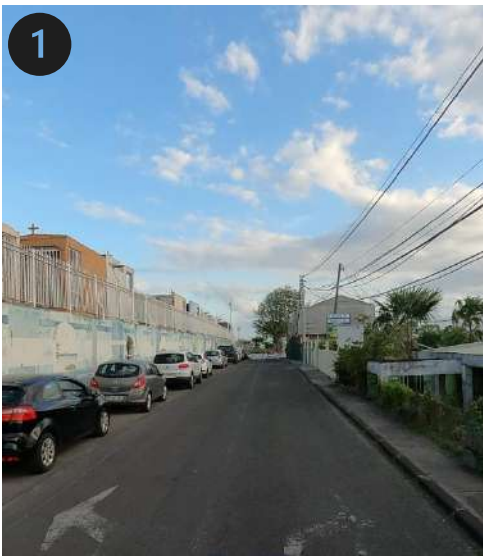
S'appuyer sur des
interventions
qui « font réseau »

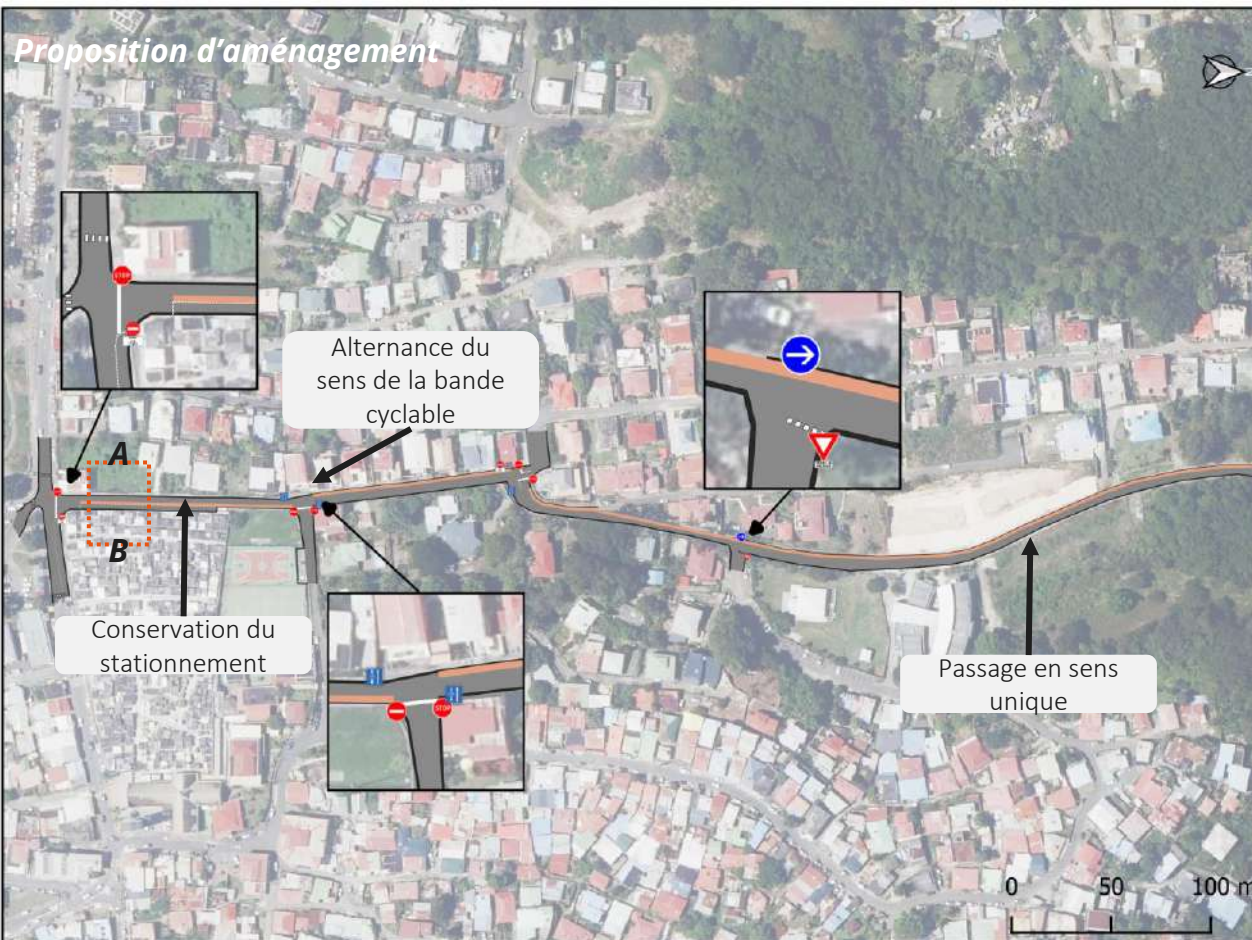
Existant



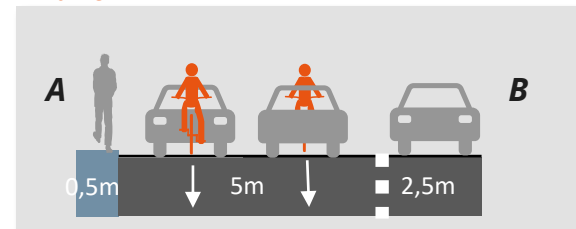
Le Gosier – Boulevard Alexandre Justin

Séquence 19

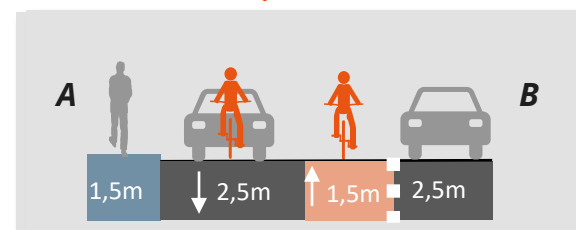




Avant



Après



Description du scénario :

Des **bandes cyclables** sont insérées sur la Rue Théodore Gisors et le Boulevard Alexandre Justin. **La première portion de la Rue Gisors est passée en sens unique Nord vers Sud** avec une bande cyclable en sens inverse (Sud vers Est). Au niveau de l'intersection avec la Rue Justin Alexandre, le **sens de circulation est inversé avec une circulation en sens unique Sud vers Nord** et une bande cyclable en contresens (Nord vers Sud). Seuls les véhicules en provenance de la Rue Justin Alexandre pourront tourner à gauche (vers la D119) et à droite (vers le collège). Les sens de circulation sont représentés en slide suivante.

Le **stationnement** présent en début de Rue Gisors est **conservé**.

Des panneaux interdit sauf cyclistes sont ajoutés aux intersections ainsi que des panneaux indiquant aux véhicules la présence d'un double sens cyclable.

Le Gosier – Boulevard Alexandre Justin

Séquence 19



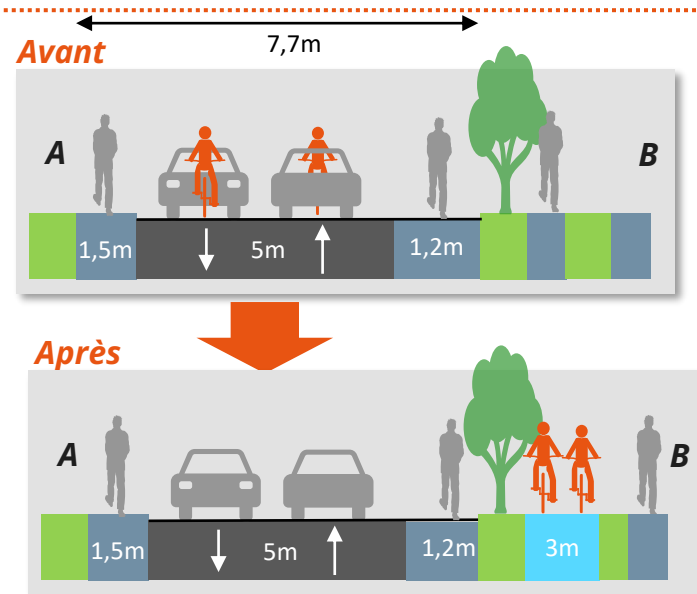
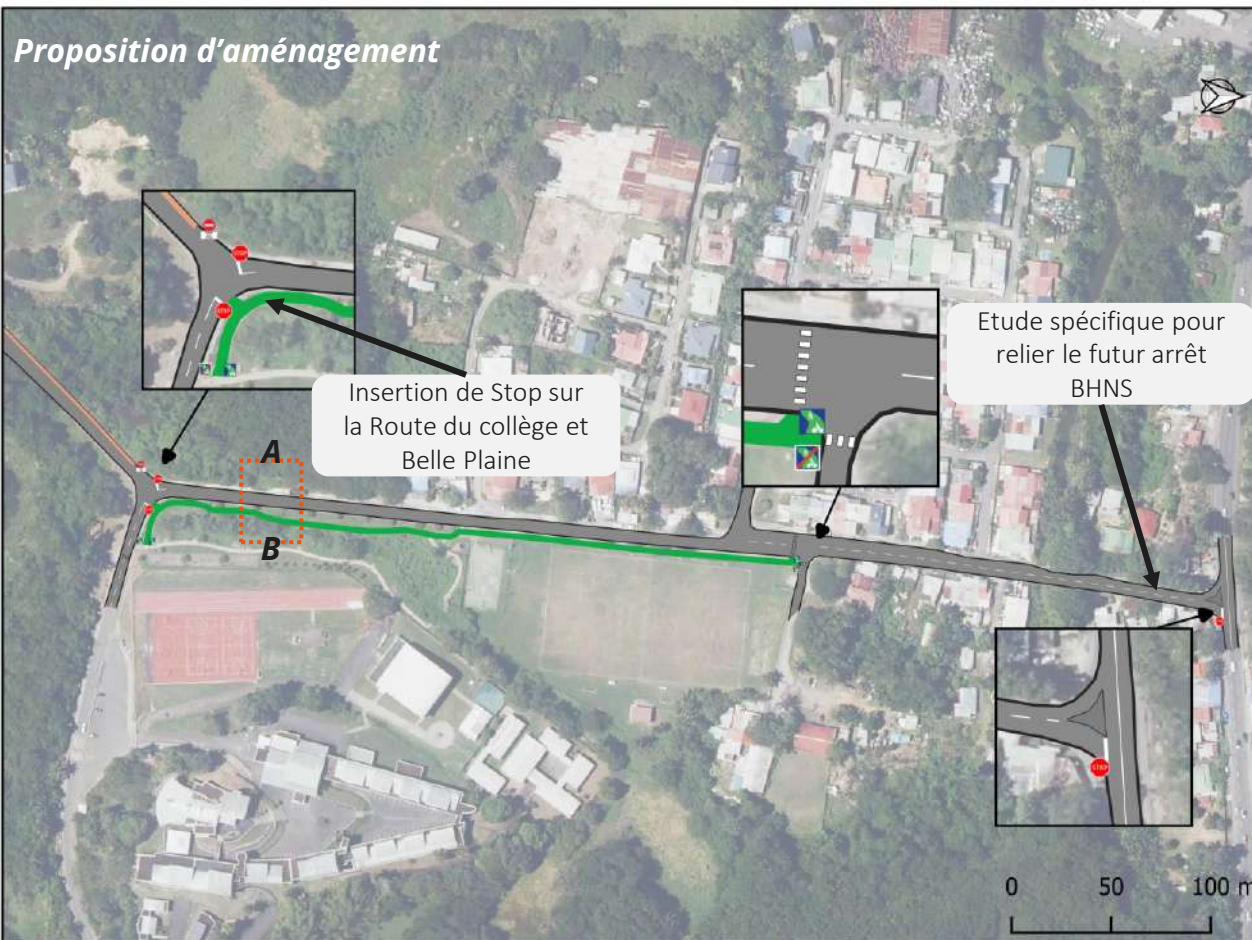
Existant



Le Gosier – Secteur collège

Séquence 20





Le Gosier – Secteur collège

Séquence 20

Description du scénario :

A l'intersection avec la Route du collège et Belle Plaine, des **stops sont intégrés** pour permettre aux cyclistes en provenance du Boulevard Justin de s'insérer facilement sur la piste cyclable.

Une **voie verte** est matérialisée au niveau du cheminement existant le long du parcours de santé et le long du stade (pratique piétonne et cycliste déjà existante).

Le haut de Belle Plaine étant trop étroit, aucun aménagement n'a pu être préconisé. Cependant, **une étude spécifique devra être menée pour étudier la faisabilité d'accès entre Belle Plaine et le futur arrêt du BHNS.**

Sainte-Anne



Priorisation des itinéraires du SMT inscrits sur la commune de Sainte-Anne

Légende :

Schéma cyclable du SMT

- Itinéraires prioritaires
- Itinéraires non prioritaires

Transports en commun

- Pôles d'échange

Projets portés par Routes de Guadeloupe

- Projets cyclables retenus par l'AAP
- Projets cyclables hors AAP

Autres projets

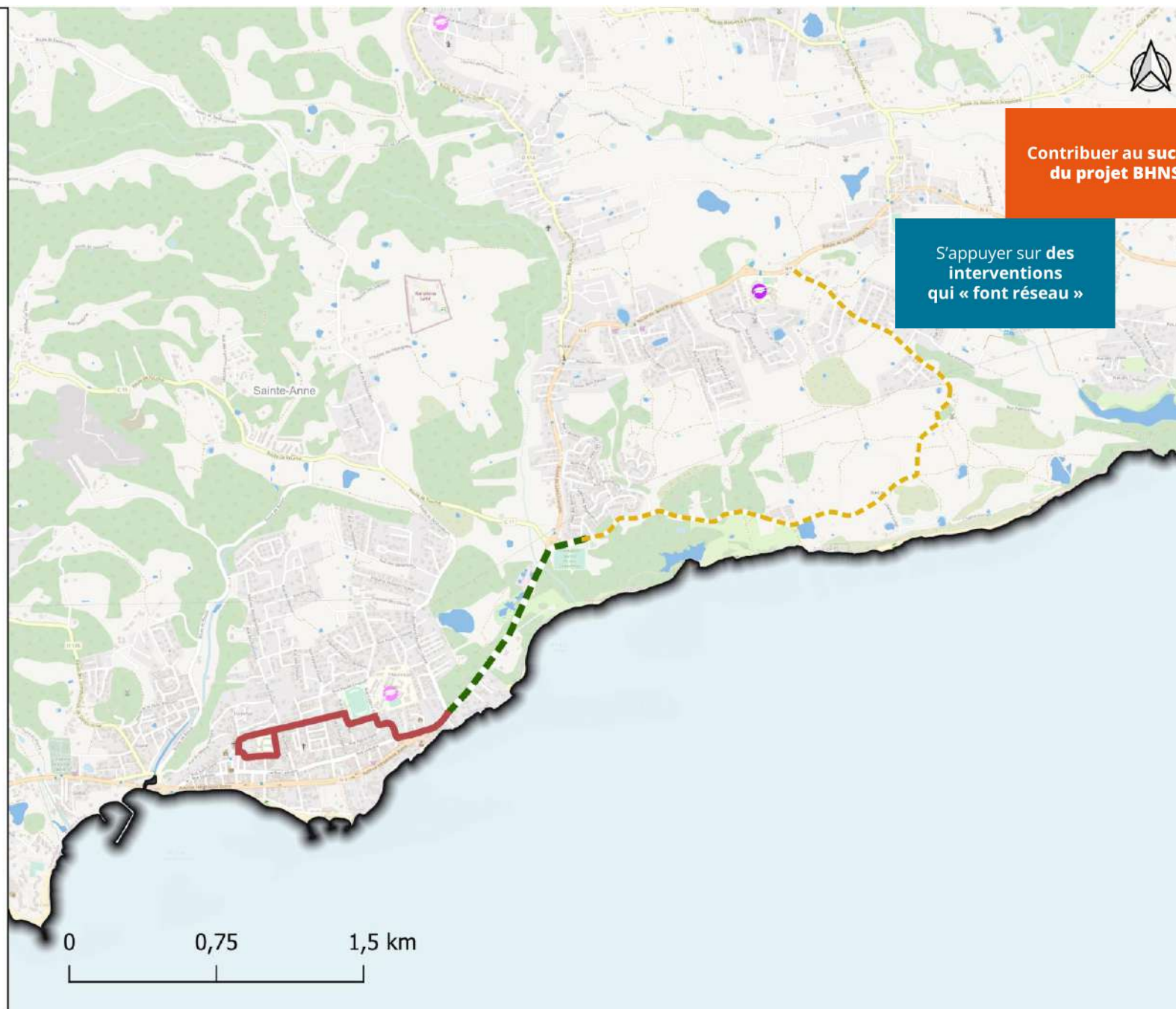
- Projets cyclables portés par les Communautés d'Agglomération
- Autres projets cyclables

Etablissements scolaires

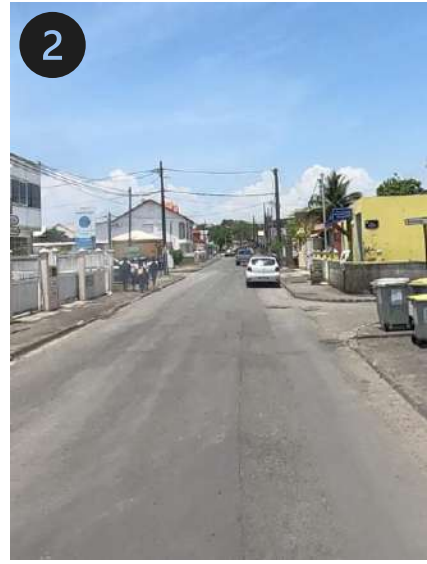
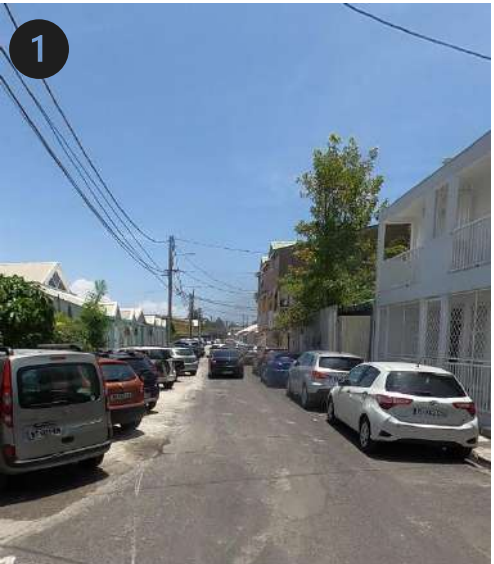
- Collège
- Lycée
- Lycée professionnel



Iter 2023 / Sources : Routes de Guadeloupe, Communautés d'agglomération, Iter

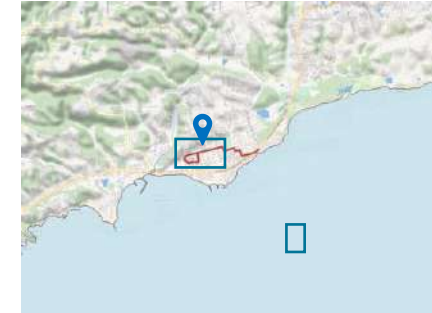
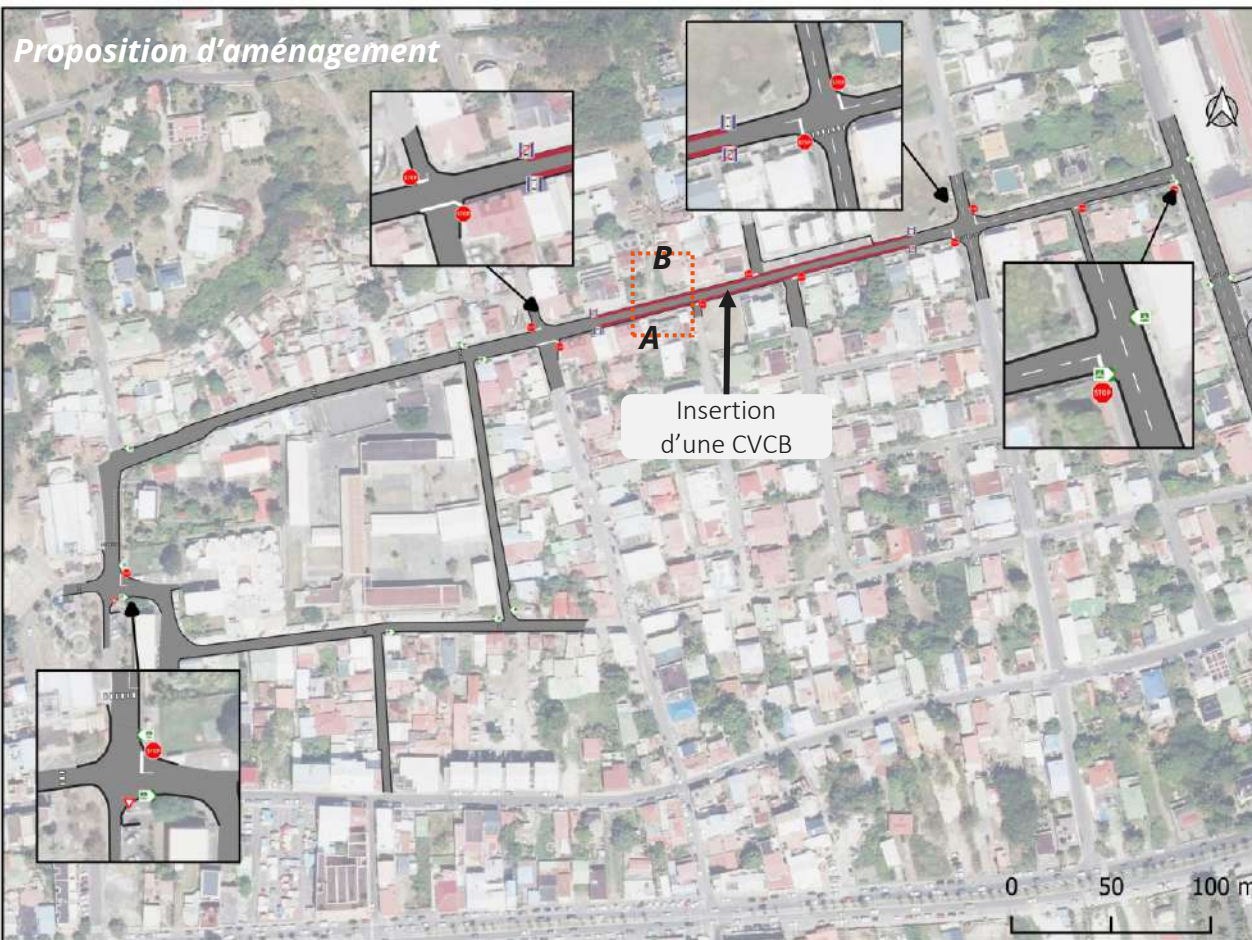


Existant

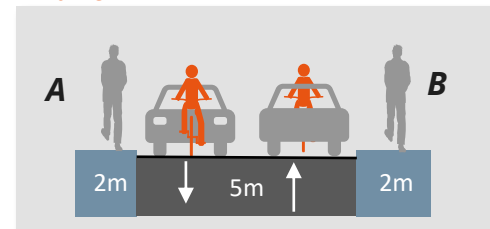


Sainte Anne – Rue Abbé Grégoire

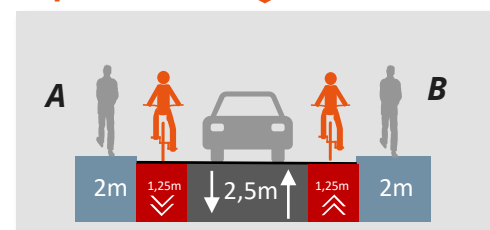
Séquence 21



Avant



Après



Sainte Anne – Rue Abbé Grégoire

Séquence 21

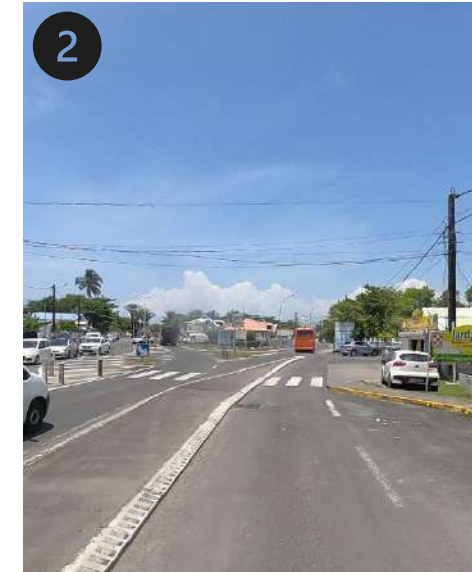
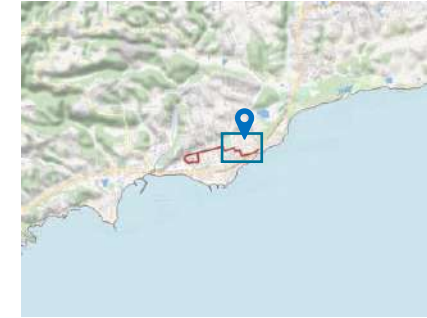
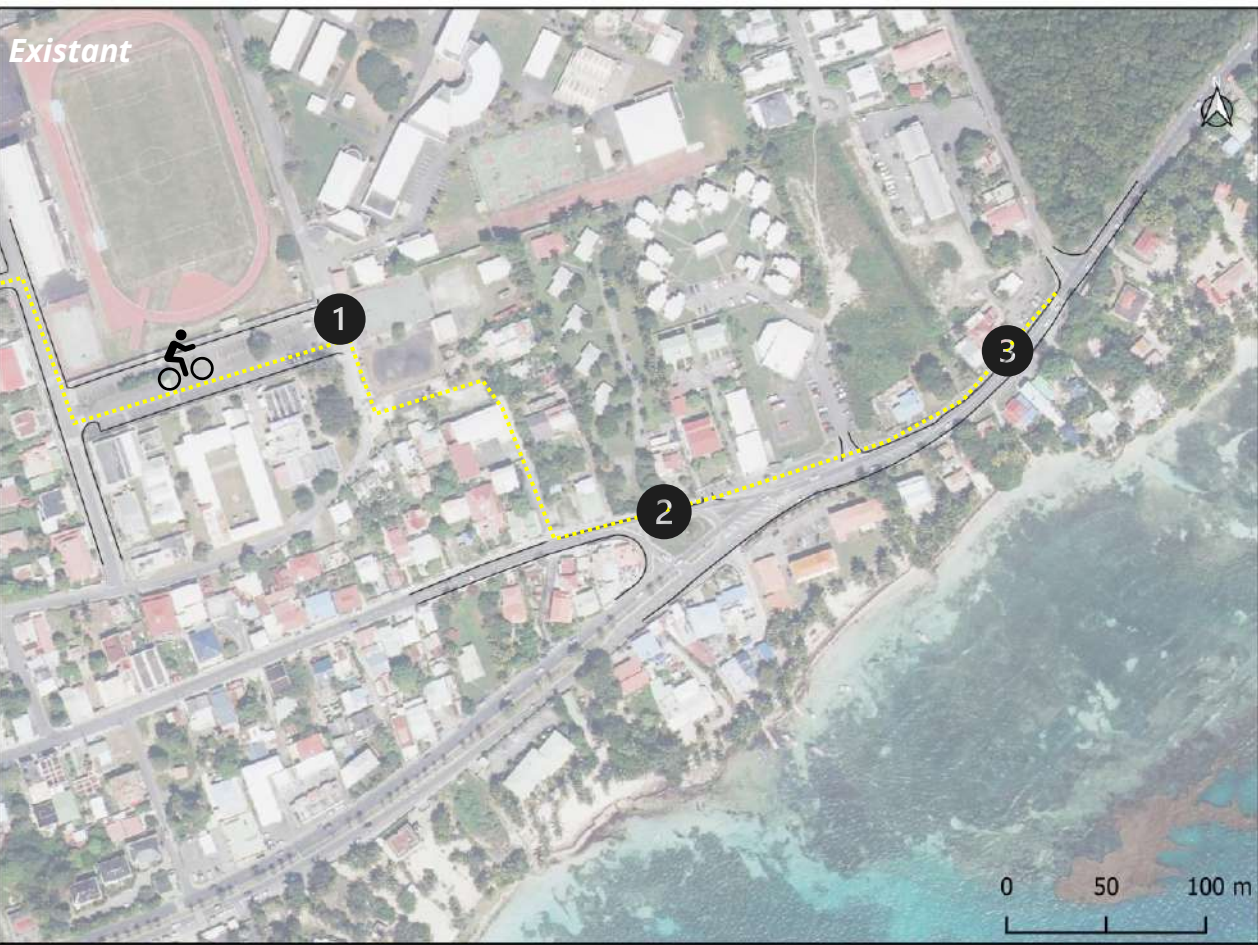
Description du scénario :

Les Rues Victor Hugo, Abbé Grégoire (en partie) et Rue des écoles sont aménagées par du **jalonement cyclable**. Sur les différentes intersections des stops sont intégrés afin de laisser la priorité à l'axe cycliste.

La portion de la Rue Abbé Grégoire entre la Rue Dandin et l'Avenue du Général de Gaulle est aménagée par une **chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)**. Les bandes de rives mesurent **1,5m de large** de chaque côté. Ce type d'aménagement est actuellement absent du territoire du SMT. Les premières CVCB doivent faire l'objet d'un **accompagnement en communication et sensibilisation** et relèveront d'une logique **d'expérimentation** pour que les usagers de la route s'habituent à ces nouveaux aménagements.

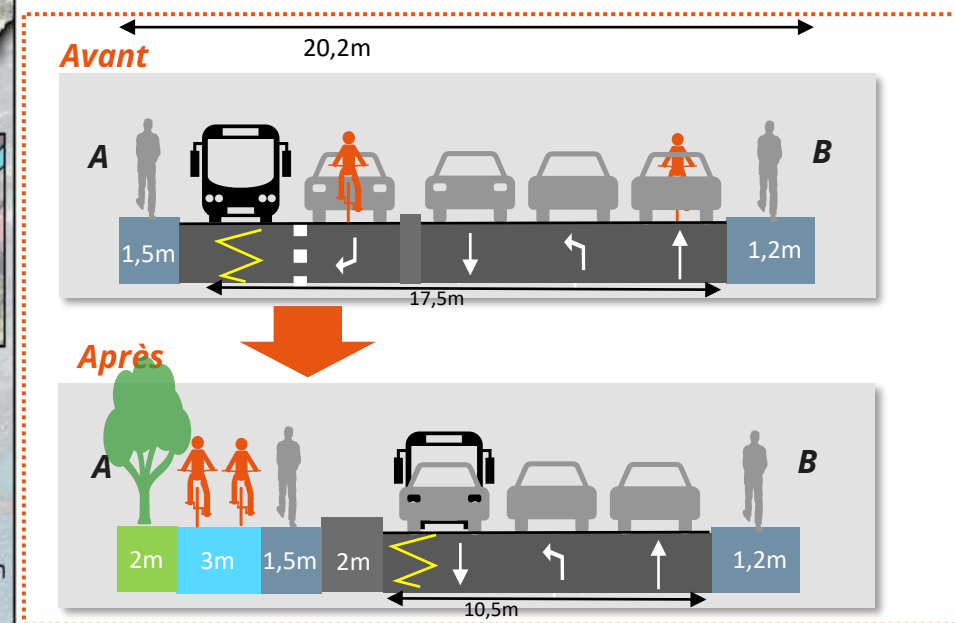
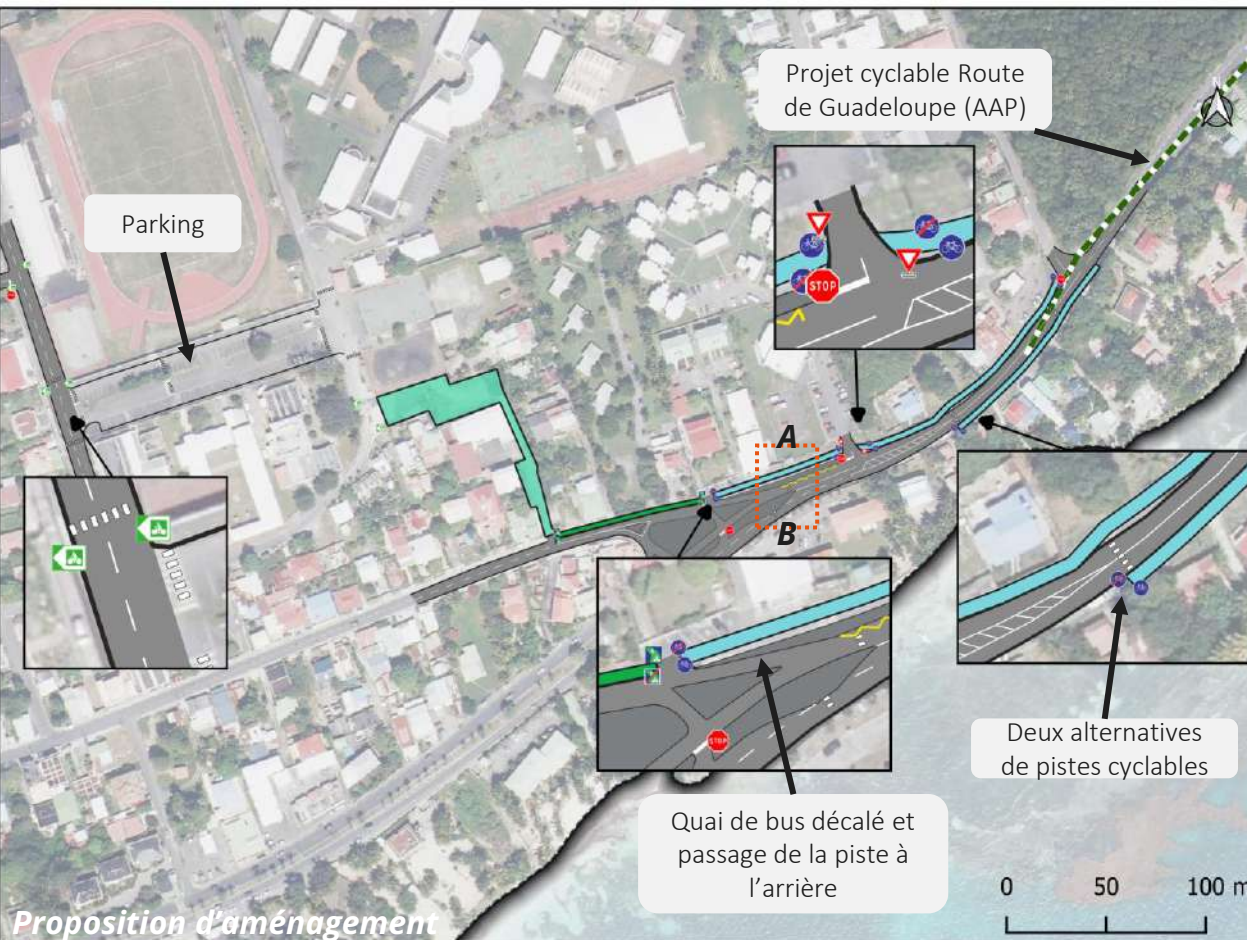
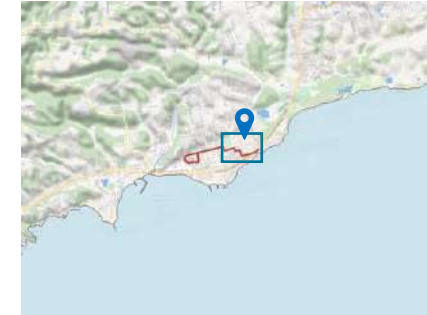
Le reste de la Rue Grégoire est aménagée par du jalonement.

Existant



Sainte Anne – Secteur collège/N4

Séquence 22



Sainte Anne – Secteur collège/N4

Séquence 22

Description du scénario :

La trajectoire matérialisée du cycliste se poursuit sur la Rue du Stade et sur la Place Hermann Songeons. Depuis la place Songeons, une **zone de rencontre** est créée pour rejoindre la Rue Léthière. Des questions de domanialité seront à étudier sur ce tronçon.

Au niveau de la N4, une **piste cyclable bidirectionnelle** est ajoutée. Pour se faire, le **quai de bus est décalé** sur l'actuelle voie réservée aux bus. La voie de bus est ainsi supprimée et les bus s'arrêtent sur la voie de circulation. La piste cyclable créée passe alors derrière le quai de bus. Deux options sont possibles : prolonger la piste sur le côté Nord ou insérer une deuxième piste cyclable sur la partie Sud pour rejoindre le futur projet cyclable de Routes de Guadeloupe. Les traversées devront être traitées lors de l'aménagement de ce projet.

Saint-François



Priorisation des itinéraires du SMT inscrits sur la commune de Saint-François

Légende :

Schéma cyclable du SMT

- Itinéraires prioritaires
- Itinéraires non prioritaires

Transports en commun

- Pôles d'échange

Projets portés par Routes de Guadeloupe

- Projets cyclables retenus par l'AAP
- Projets cyclables hors AAP

Autres projets

- Projets cyclables portés par les Communautés d'Agglomération
- Autres projets cyclables

Etablissements scolaires

- Collège
- Lycée
- Lycée professionnel



Iter 2023 / Sources : Routes de Guadeloupe, Communautés d'agglomération, Iter

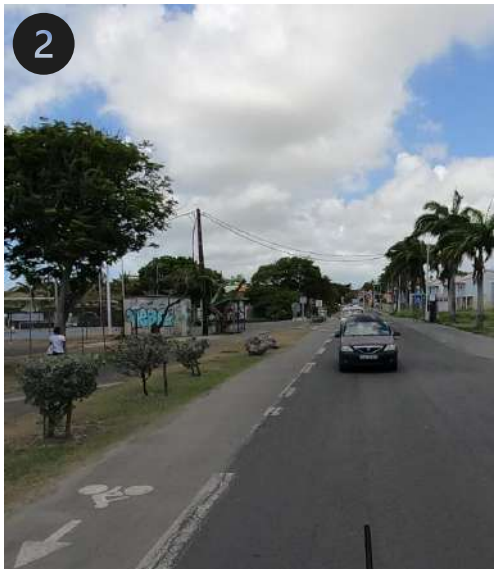
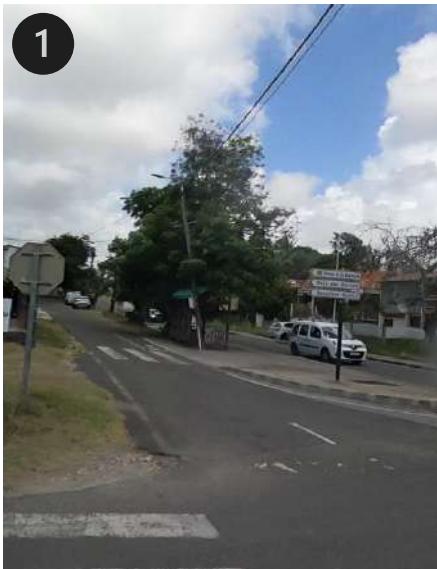
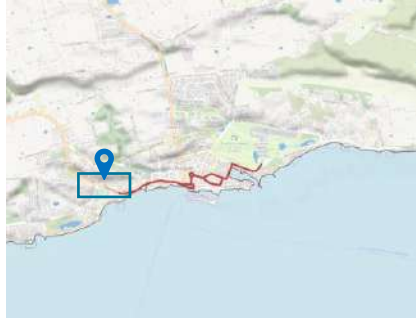


Contribuer au succès
du projet BHNS

S'appuyer sur des
interventions
qui « font réseau »

Existant

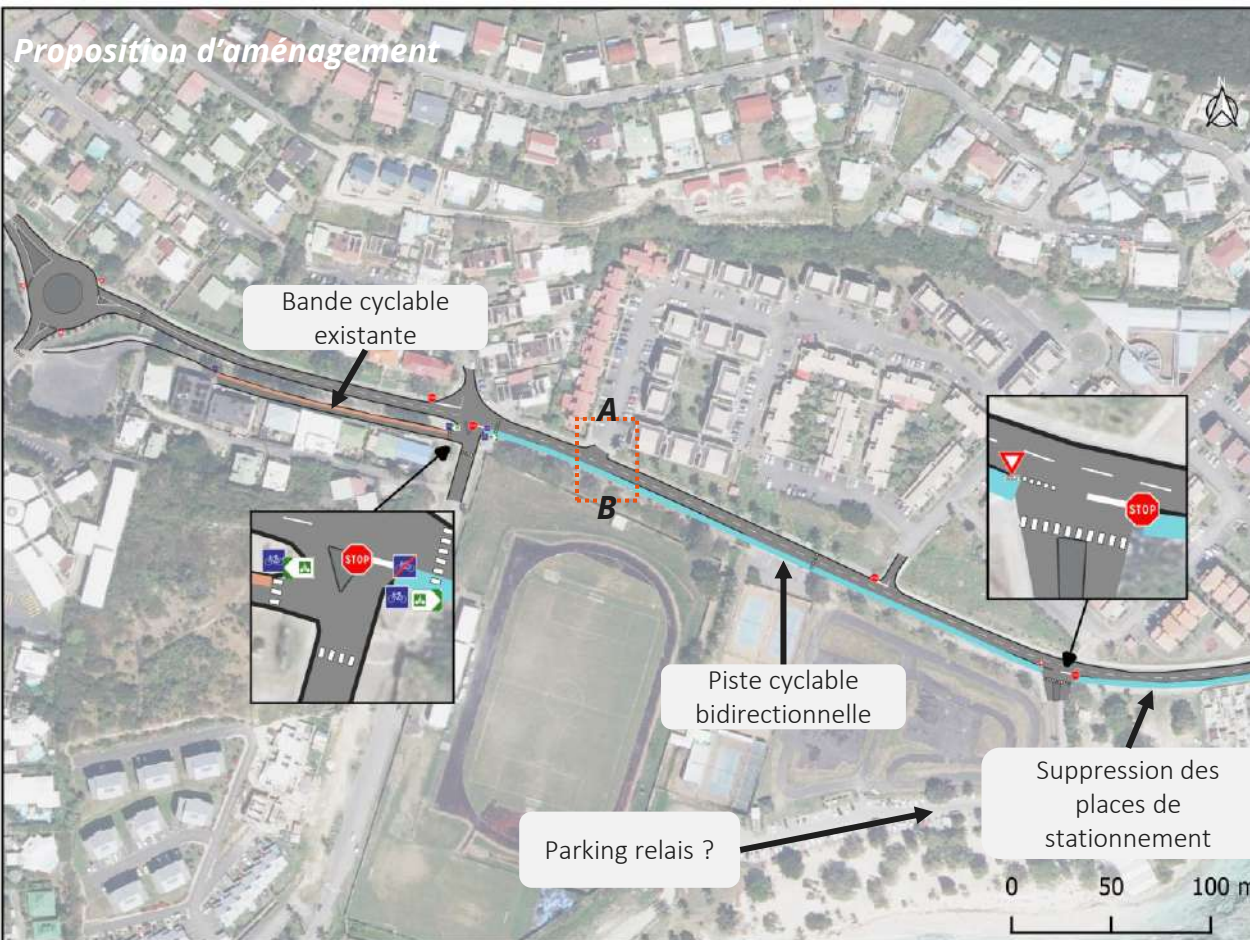
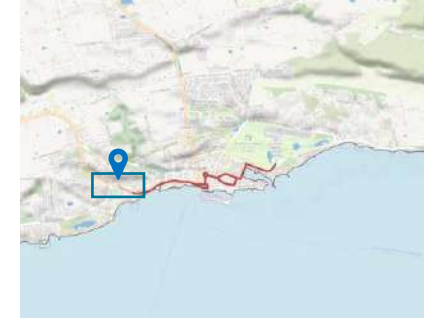
Prioritaire



Saint-François - Stade

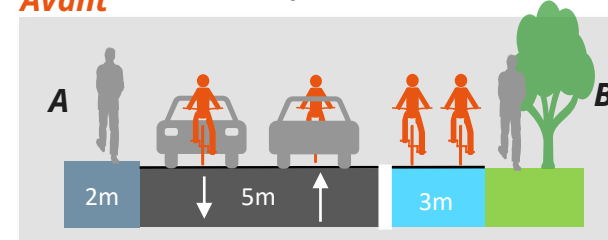
Séquence 23



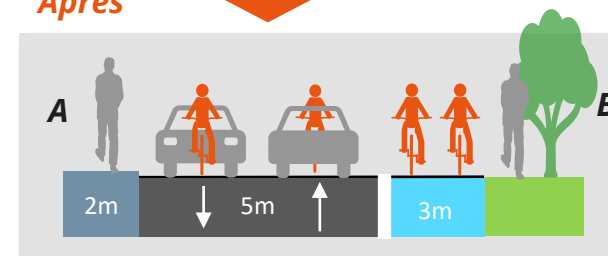


Avant

10m



Après



Saint-François - Stade

Séquence 23

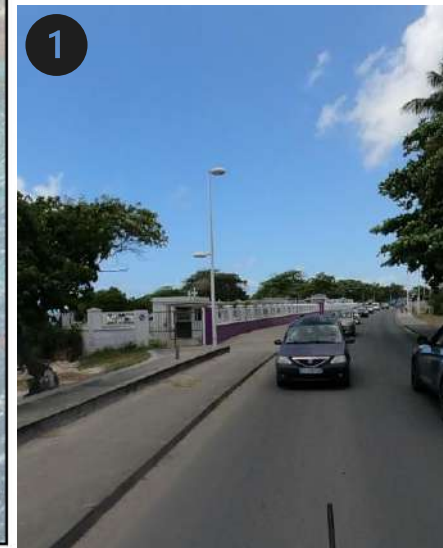
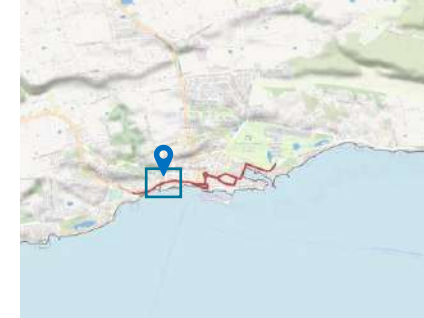
Description du scénario :

Une **bande cyclable est déjà existante** sur la contre-allée desservant le collège Alexandre Macal. Le **marquage devra ici être refait**. Une piste cyclable est également existante le long de la N4. Le **marquage doit également être refait**. La **piste bidirectionnelle est prolongée le long du cimetière à l'est**.

La prolongation de la piste le long du cimetière nécessite la **suppression des places de stationnement**.

Existant

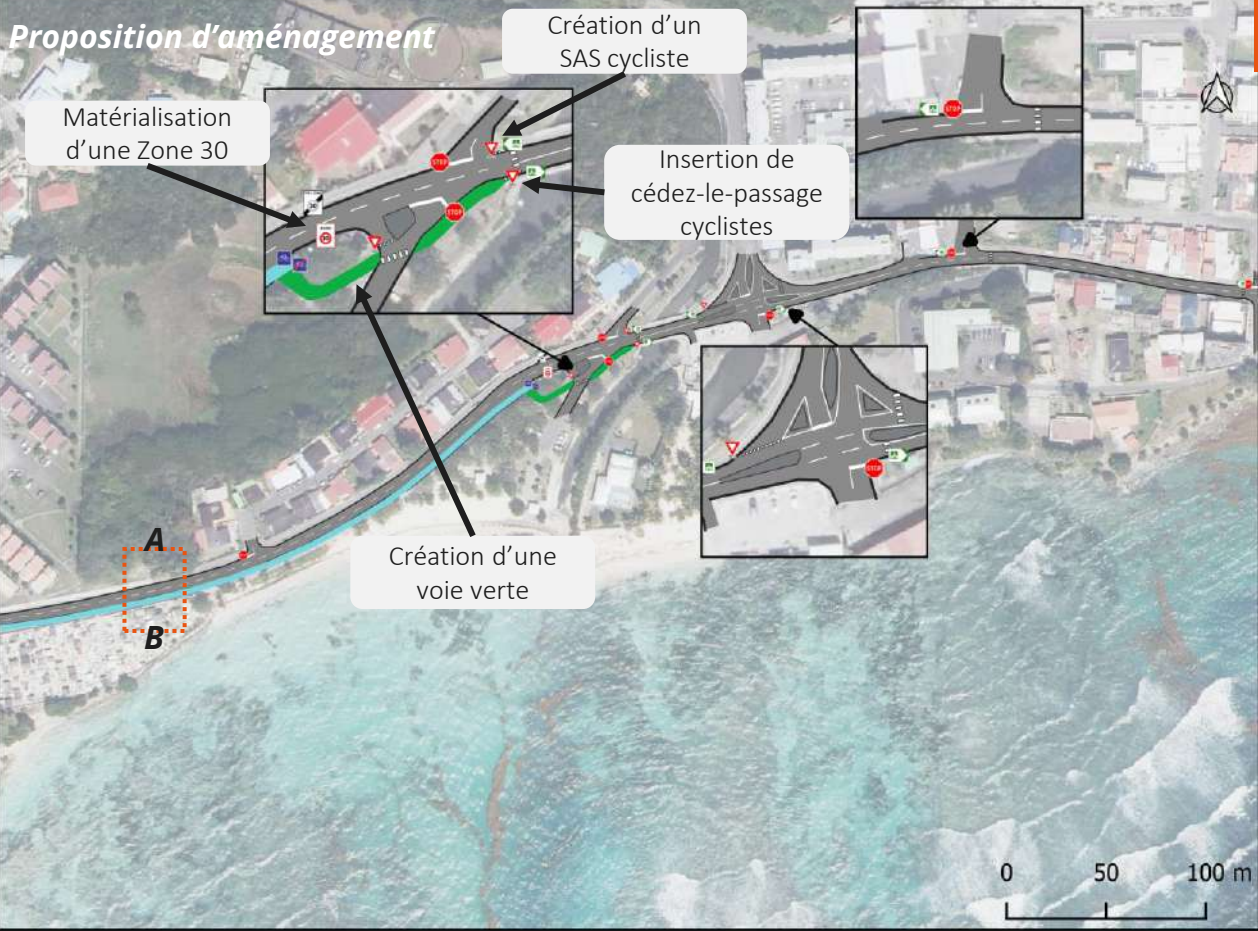
Prioritaire



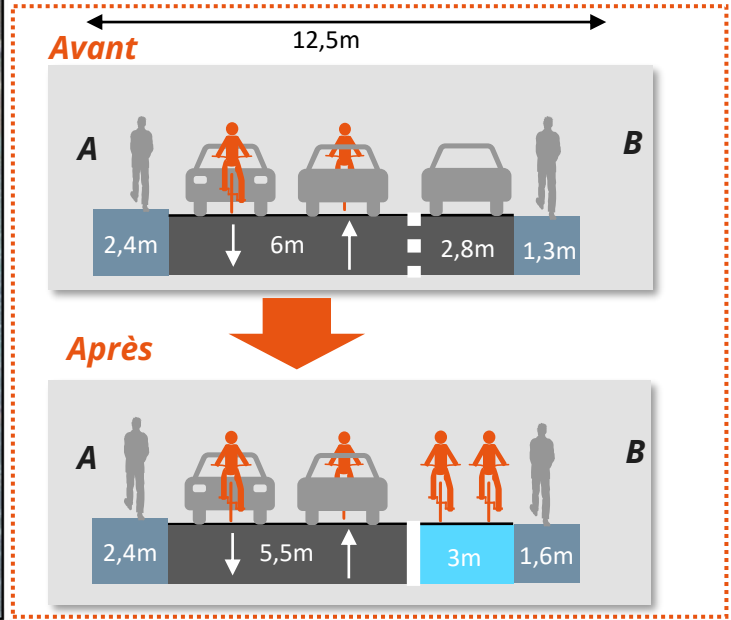
Saint-François – Gendarmerie Nationale

Séquence 24

Proposition d'aménagement



Prioritaire



Saint-François – Gendarmerie Nationale

Séquence 24

Description du scénario :

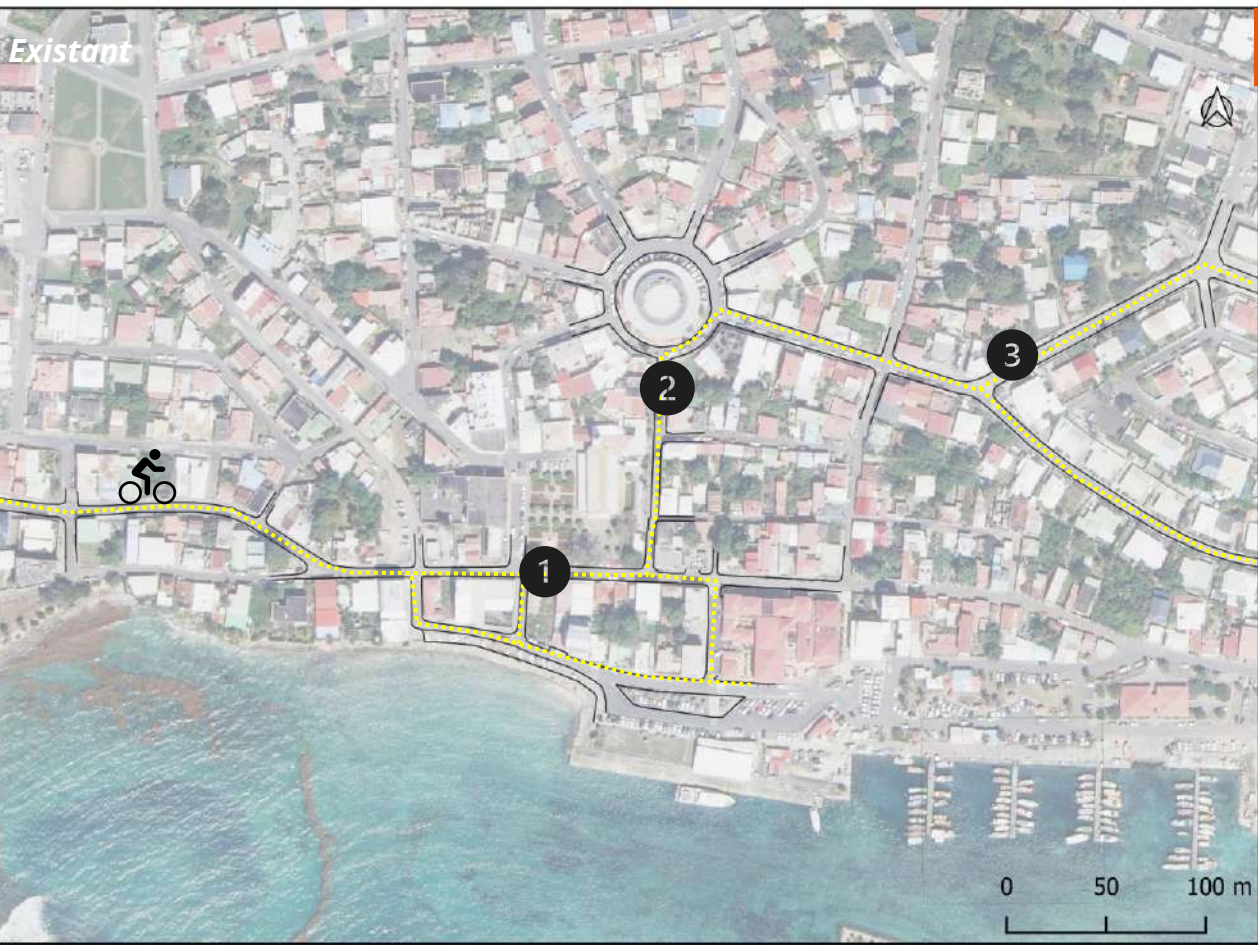
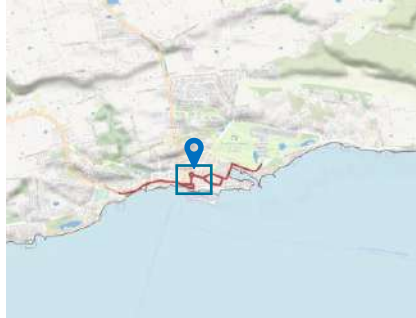
La **piste cyclable bidirectionnelle** est **prolongée jusqu'au Parc de la République**. Cela nécessite de **supprimer les places de stationnement** longeant le parc. Les **piétons** sont dirigés sur le **cheminement traversant le parc**.

Au débouché du parc, une **voie verte** est créée pour permettre au cycliste en provenance du collège de rejoindre la Rue de la République. Le cycliste en provenance du centre-ville bénéficie d'un **SAS cycliste**, la traversée se fait le long du passage piéton. Ici, des cédez-le-passage pour les cyclistes sont ajoutés en raison du flux important de véhicules.

La Rue de la République est ensuite aménagée par du **jalonement cyclable** et la mise en place d'une Zone 30.

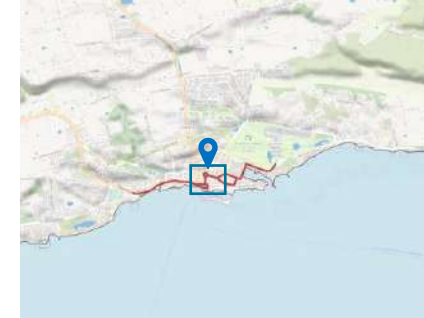
Existant

Prioritaire



Saint-François – Gare maritime/centre-ville

Séquence 25



Matérialisation d'une Zone de rencontre



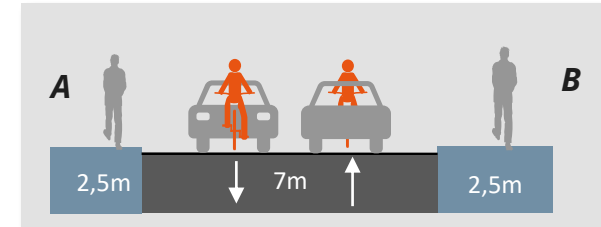
A
B



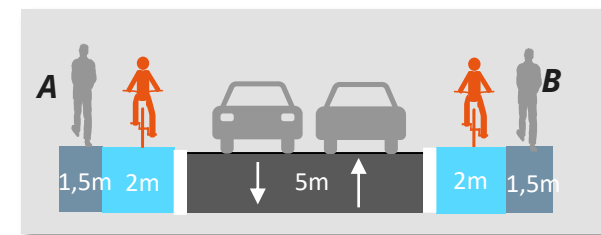
0 50 100 m

Avant

12m



Après



Saint-François – Gare maritime/centre-ville

Séquence 25

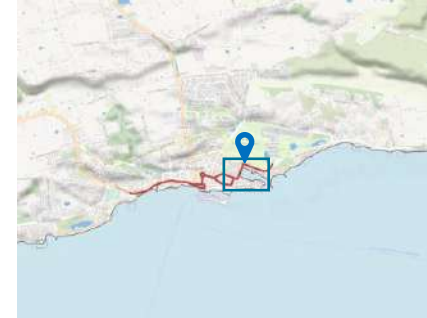
Description du scénario :

La Rue de la République et la Rue Marguillon sont entièrement aménagées par une **Zone 30**. Une **zone de rencontre** est créée depuis la Rue Paul Favreau et la Rue Charles Junon jusqu'au Marché de la Rotonde. La Rue Paul Favreau, actuellement en sens unique descendant est autorisée aux cyclistes en **double sens**. Des plateaux de surélévation sont intégrés en amont de chaque rue desservant le marché.

Deux options d'aménagement sont ensuite possibles pour rejoindre la Marina :

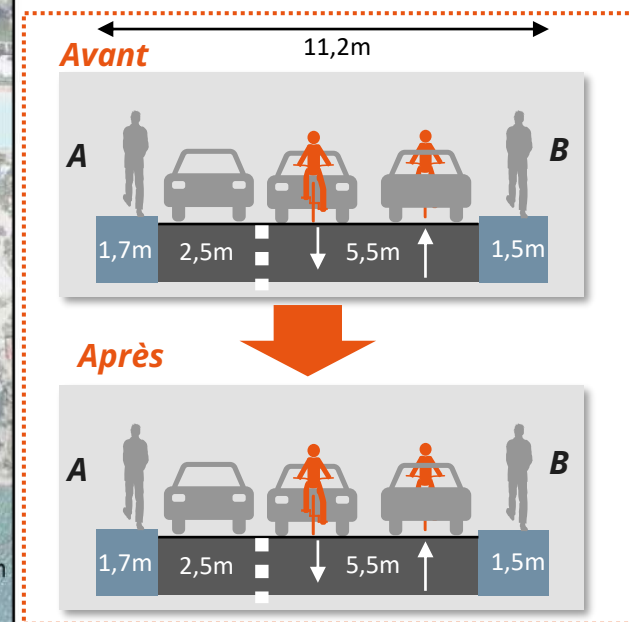
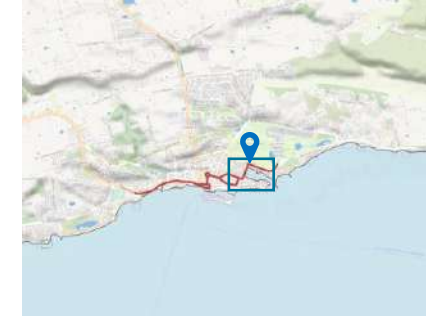
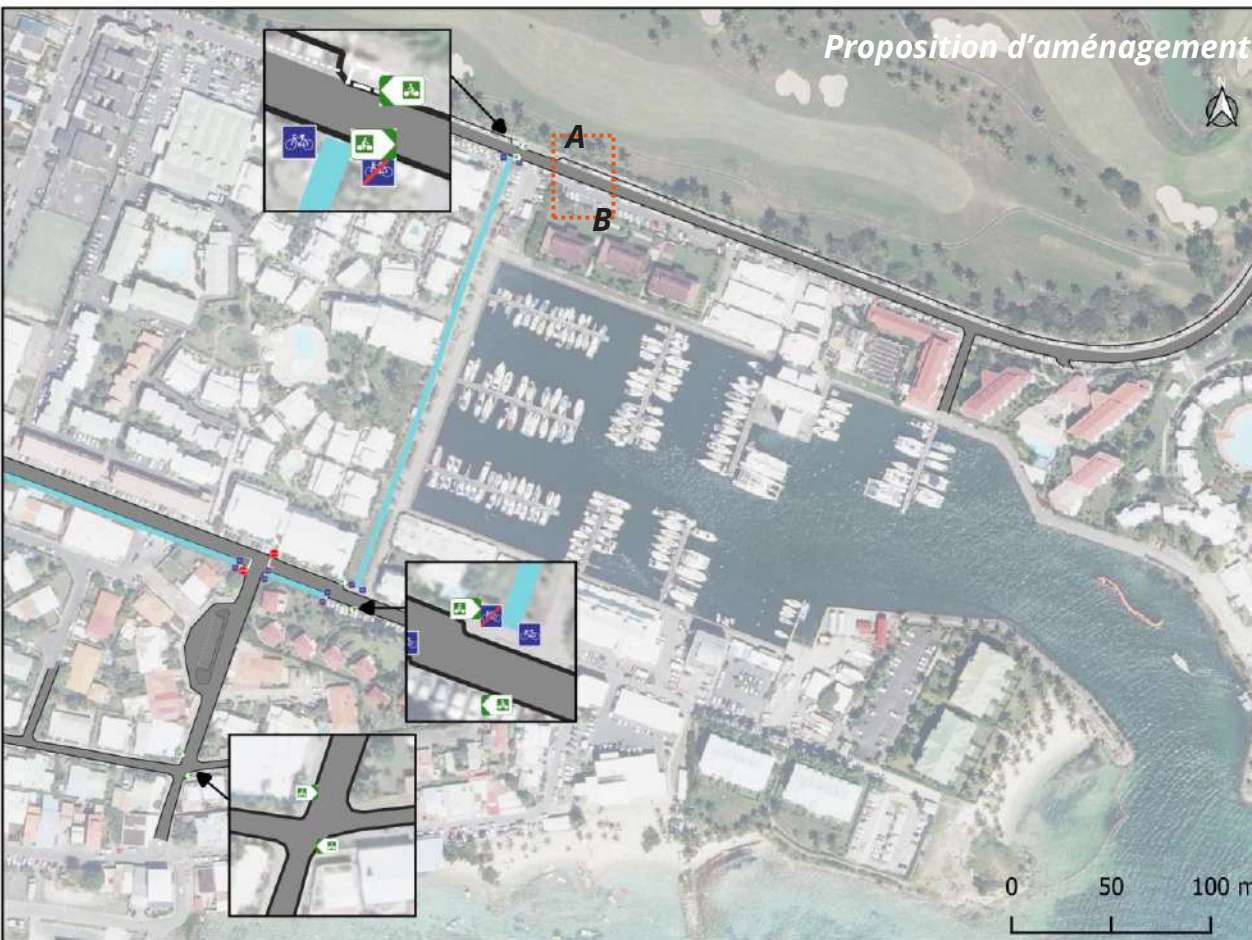
- Deux pistes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la Rue Ferly
- Une trajectoire jalonnée sur la Rue du Président Pompidou et la Rue Joseph Turpin

Existant



Saint-François - Marina

Séquence 26



Saint-François - Marina

Séquence 26

Description du scénario :

L'Avenue Kennedy est aménagée par une **piste cyclable bidirectionnelle** permettant de desservir les différents commerces et de rejoindre la Marina. La création d'une piste nécessite la suppression du stationnement illicite sur la partie Sud de la rue. Cependant, une **forte pression du stationnement** a été constatée sur cette portion d'itinéraire.

Au niveau de la Marina, une **piste cyclable bidirectionnelle** est intégrée. En débouché de la piste, la trajectoire est matérialisée par du jalonement cyclable sur l'Avenue de l'Europe pour rejoindre le projet de Routes de Guadeloupe de liaison jusqu'à la Pointe des châteaux.

Alternative : il est également possible de modifier le plan de circulation en procédant par un système de circulation en boucle entre les l'Avenue Kennedy et la Rue du Président Pompidou permettant ainsi de libérer l'espace d'une voie de circulation et d'ainsi insérer une piste cyclable sans réduire l'offre de stationnement.

